

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2010

**RAPPORT SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES
ECONOMIQUES, SOCIALES ET FINANCIERES DE LA NATION**

Exercice 2009

Novembre 2009

SOMMAIRE

TABLEAUX	3
CHAPITRE I : VUE D'ENSEMBLE.....	3
1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	4
1.1.1 <i>Etats des lieux au sortir de la crise</i>	4
1.1.2 <i>Comment a été jugulée la crise ?</i>	6
1.2 ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	7
1.2.1 <i>Prix et croissance économique</i>	7
1.2.2 <i>Commerce extérieur</i>	8
1.2.3 <i>Monnaie et financement de l'économie</i>	9
1.2.4 <i>Finances publiques</i>	10
1.2.5 <i>Les secteurs sociaux</i>	11
1.2.6 <i>Réformes et programmes</i>	11
1.3 PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES 2010.....	13
1.3.1 <i>Perspectives macroéconomiques</i>	13
1.3.2 <i>Cadrage budgétaire 2010</i>	16
CHAPITRE II : LA PRODUCTION.....	19
2.1 SECTEUR PRIMAIRE	19
2.1.1 <i>Sous-secteur agricole</i>	19
2.1.2 <i>Elevage et pêche</i>	22
2.1.3 <i>Sylviculture et environnement</i>	24
2.2 SECTEUR SECONDAIRE	25
2.2.1 <i>Industries manufacturières</i>	25
2.2.2 <i>Industries extractives</i>	26
2.2.3 <i>Eau et Electricité</i>	26
2.2.4 <i>Bâtiments et Travaux Publics</i>	28
2.2.5 <i>PME, économie sociale et artisanat</i>	28
2.3 SECTEUR TERTIAIRE.....	28
2.3.1 <i>Commerce</i>	29
2.3.2 <i>Transports</i>	29
2.3.3 <i>Télécommunications</i>	31
2.3.4 <i>Tourisme</i>	31
CHAPITRE III : LA DEMANDE	33
3.1 DEMANDE INTERIEURE.....	33
3.1.1 <i>Consommation finale</i>	34
3.1.2 <i>Investissement</i>	35
3.2 DEMANDE EXTERIEURE NETTE DES BIENS ET SERVICES.....	37
3.2.1 <i>Demande extérieure nette des biens</i>	37
3.2.2 <i>Demande extérieure nette des services</i>	38
CHAPITRE IV : LES PRIX ET LA COMPETITIVITE.....	40
4.1 PRIX A LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES.....	40
4.1.1 <i>Indice général</i>	40
4.1.2 <i>Indice des prix à Yaoundé</i>	40
4.1.3 <i>Indice des prix à Douala</i>	41
4.1.4 <i>Indice des prix dans les autres villes</i>	41
4.2 COMPETITIVITE.....	41
4.2.1 <i>Taux de change effectif réel (TCER) et termes de l'échange</i>	41
4.2.2 <i>Environnement des affaires</i>	42
4.2.3 <i>La compétitivité de l'industrie manufacturière</i>	42
CHAPITRE V : LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE.....	43

5.1	POLITIQUE MONETAIRE	43
5.1.1	<i>Marché Monétaire</i>	43
5.1.2	<i>Objectifs monétaires et plafond de refinancement</i>	43
5.1.3	<i>Opérations de base</i>	43
5.1.4	<i>Situation des réserves obligatoires</i>	44
5.1.5	<i>Situation des crédits consolidés sur l'Etat</i>	44
5.2	SITUATION MONETAIRE.....	45
5.2.1	<i>Contreparties de la masse monétaire</i>	45
5.2.2	<i>Masse monétaire</i>	46
5.2.3	<i>Taux de couverture de la monnaie</i>	46
5.3	SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	47
5.3.1	<i>Secteur bancaire</i>	47
5.3.2	<i>La microfinance</i>	49
5.3.3	<i>Secteur des assurances</i>	49
5.3.4	<i>Marché financier</i>	50
5.4	STRATEGIE DE FINANCEMENT	51
CHAPITRE VI : LE SECTEUR EXTERIEUR.....		52
6.1	COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES	52
6.1.1	<i>Balance des biens</i>	52
6.1.2	<i>Balance des services</i>	52
6.1.3	<i>Balance des revenus</i>	53
6.1.4	<i>Transferts courants</i>	53
6.2	COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES.....	53
6.2.1	<i>Compte de capital</i>	53
6.2.2	<i>Compte d'opérations financières</i>	53
6.3	SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	54
6.4	COMMERCE EXTERIEUR	56
6.4.1	<i>Balance commerciale</i>	56
CHAPITRE VII : LES SECTEURS SOCIAUX.....		60
7.1	EDUCATION	60
7.1.1	<i>Enseignements maternel et primaire</i>	60
7.1.2	<i>Enseignement secondaire</i>	61
7.1.3	<i>Enseignement supérieur</i>	63
7.2	SANTE.....	64
7.2.1	<i>Lutte contre la maladie</i>	64
7.2.2	<i>Programme Elargi de Vaccination (PEV)</i>	66
7.2.3	<i>Amélioration de l'offre de soins et services de santé</i>	66
7.3	EMPLOI	66
7.4	AFFAIRES SOCIALES, PROMOTION DU GENRE, DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE	67
7.4.1	<i>Affaires sociales</i>	67
7.4.2	<i>Promotion de la femme et de la famille</i>	68
7.4.3	<i>Encadrement de la Jeunesse</i>	69
CHAPITRE VIII : L'EXECUTION DU BUDGET 2009 ET LE PROJET DE BUDGET 2010.....		70
8.1	PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DE L'EXERCICE 2008	70
8.2	REALISATIONS PROVISOIRES ET ESTIMATIONS DE L'EXERCICE 2009	73
8.2.1	<i>Ressources budgétaires totales</i>	73
8.2.2	<i>Exécution des dépenses budgétaires</i>	75
8.3	PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2010.....	77
8.3.1	<i>Analyse des recettes</i>	78
8.3.2	<i>Analyse des dépenses</i>	79
8.4	MESURES NOUVELLES : EXPOSE DES MOTIFS.....	81
1-	<i>Entrée en vigueur des Accords de partenariat économique</i>	81
2-	<i>Du recouvrement des créances douanières</i>	82
3-	<i>Du recouvrement du droit de transit sur le pétrole du pipe-line</i>	82
4-	<i>De la correction d'erreurs matérielles de la Loi de finances 2000/2001</i>

Tableaux

Tableau 1: Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale.....	6
Tableau 2: Taux de croissance du PIB en termes réels par secteurs (en %).....	14
Tableau 3: Quelques indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	15
Tableau 4: Projections budgétaires pour l'exercice 2010 (En milliards de francs CFA).....	18
Tableau 5: Evolution des cultures de rente et des produits industriels d'origine agricole.....	20
Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes).....	22
Tableau 7 : Exportations des produits forestiers (en milliers de m ³).....	24
Tableau 8 : Production de pétrole (en millions de barils).....	26
Tableau 9: Mises à la consommation des produits pétroliers (en tonnes).....	26
Tableau 10: Production d'eau potable (en milliers de m ³).....	27
Tableau 11: Production d'électricité (en milliers de KW).....	27
Tableau 12: Evolution du trafic aérien global.....	30
Tableau 13: Evolution du trafic ferroviaire.....	30
Tableau 14: Evolution du trafic maritime.....	31
Tableau 15 : Evolution du sous-secteur des télécommunications.....	31
Tableau 16: La part dans le PIB des composantes de la demande.....	33
Tableau 17: Structure de la consommation des ménages (en %).....	34
Tableau 18: Les Investissements de quelques entreprises en 2008 et 2009 (en millions de francs).....	36
Tableau 19: Répartition du BIP 2009 dans quelques secteurs (en milliards de francs).....	37
Tableau 20: Contribution à la croissance du PIB des composantes de la demande.....	39
Tableau 21 : Evolution de l'inflation (%).....	40
Tableau 22: Evolution du taux de change effectif réel et indice des termes de l'échange.....	42
Tableau 23: Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque (en %).....	45
Tableau 24: Evolution de la situation monétaire (en milliards de FCFA).....	46
Tableau 25: Répartition des dépôts par type de clientèle au 30 juin 2009.....	47
Tableau 26: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards FCFA).....	47
Tableau 27: Evolution du bilan consolidé des banques (en milliards de FCFA).....	49
Tableau 28 : Balance des paiements résumée.....	55
Tableau 29: Résultats provisoires du Commerce Extérieur (en milliards).....	56
Tableau 30 : Principales exportations du Cameroun (Q quantité en milliers de tonnes, V valeur en milliards).....	57
Tableau 31: Evolution des importations par principaux groupes de produits.....	59
Tableau 32 : Evolution du nombre de salles de classe, des élèves et des enseignants.....	61
Tableau 33 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe.....	61
Tableau 34: Evolution des effectifs des élèves et des enseignants dans l'enseignement secondaire.....	62
Tableau 35 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe en 2007/2008 et 2008/2009.....	62
Tableau 36: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %).....	63
Tableau 37: Répartition des étudiants et des enseignants.....	64
Tableau 38: Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant).....	64
Tableau 39: Evolution de la couverture vaccinale au Cameroun (en %).....	66
Tableau 40 : Recettes de l'exercice 2008.....	70
Tableau 41: Dépenses de l'exercice 2008 par chapitre et par nature économique.....	71
Tableau 42: Ventilation sectorielle des dépenses sur le budget 2008.....	72
Tableau 43: Budget consolidé de l'exercice 2008.....	72
Tableau 44: Recettes de l'exercice 2008 affectées au règlement des instances.....	73
Tableau 45: Ressources budgétaires de l'exercice 2009.....	75
Tableau 46: Dépenses budgétaires de l'exercice 2009.....	77
Tableau 47 : Ventilation des recettes budgétaires (en milliers).....	78
Tableau 48 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards).....	79
Tableau 49 : Autorisations des dépenses (en millions).....	80

CHAPITRE I : VUE D'ENSEMBLE

La Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat fait obligation au Gouvernement de joindre au projet de loi de finances, un rapport sur la situation et les perspectives

économiques, sociales et financières de la Nation. A cet effet, le présent Rapport présente les faits socio-économiques et financiers marquants, les évolutions conjoncturelles à fin juin voire à fin septembre 2009. Sur cette base sont estimées les réalisations de l'exercice 2009 et les projections pour 2010. Le Rapport est complété par le projet de loi de règlement 2008, le projet de budget 2010, et l'exposé des motifs des propositions de mesures nouvelles.

1.1 Environnement économique international

1.1.1 Etats des lieux au sortir de la crise

A travers le sous titre de sa publication semestrielle « Perspectives de l'économie mondiale : soutenir la reprise, octobre 2009 », le Fonds monétaire international (FMI) annonce la sortie de la crise économique et financière internationale qui était au devant de l'actualité depuis un an environ. La publication résume la situation en ces termes :

“Après une profonde récession, la croissance économique mondiale s'est redressée, grâce aux interventions sans précédent des pouvoirs publics qui ont réduit l'incertitude et le risque systémique sur les marchés financiers et soutenu la demande. La reprise devrait être lente car : i) l'assainissement des systèmes financiers n'est pas achevé, ii) il faudra progressivement s'affranchir de l'appui des Etats, iii) dans les pays où les prix des actifs se sont effondrés, les ménages devront reconstituer leur épargne tout en étant confrontés à un chômage élevé. Le secteur financier devra être assaini tout en poursuivant une politique macroéconomique de soutien jusqu'à ce que la reprise soit solidement installée. Cependant, il faudra se préparer à s'affranchir de façon ordonnée des interventions extraordinaires”.

En effet, ces interventions dans les pays avancés ont stabilisé l'activité et même conduit à une croissance modeste. Pour soutenir le crédit, les banques centrales ont injecté des liquidités en masse et réduit leurs taux d'intérêt à un niveau historiquement bas. Aujourd'hui, l'endettement public sans précédent en temps de paix qui en a résulté, préoccupe. Les taux directeurs des banques centrales ne peuvent qu'être relevés. Traditionnellement, les crises financières entraînent une hausse forte et durable du chômage qui freine la reprise de la consommation et fait détériorer les actifs des banques, autant de raisons qui font dire au FMI que la croissance, tirée en partie par la reconstitution des stocks, est lente et fragile. Elle est aussi vulnérable du fait de la remontée des cours du pétrole et d'autres matières premières, et de la détérioration de la situation des finances publiques consécutive au soutien apporté au secteur financier.

L'activité reste éloignée de son niveau d'avant la crise. De 5,7% en 2007 puis 3% en 2008, la croissance économique mondiale se contracterait de 1,1% en 2009 avant de repartir avec 3,1% en 2010. Epicentre de la crise, les pays développés réaliseraient un taux de -3,4% en 2009 contre 0,6% en 2008 et 1,3% projeté en 2010. Dans les pays émergents et en développement qui ont mieux résisté à la crise, la croissance serait de 1,7% en 2009 contre 6% en 2008 et 5,1% projeté en 2010 ; cette croissance est portée par la Chine et l'Inde qui réaliseraient respectivement 8,5% et 5,4% en 2009, contre 9% et 7% en 2008, puis 9% et 6,4% en 2010.

En Afrique, la croissance replierait à 1,1% en 2009 après 5,5% en 2008 avant de rebondir à 4,1 % prévue en 2010. Vu sa forte démographie et son taux de pauvreté relativement élevés, la baisse du PIB par habitant s'accompagne d'une progression de la pauvreté en 2009, ce qui éloigne plus encore le continent de l'atteinte des objectifs de développement du millénaire. Cette croissance reste fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles dont le pétrole. Aussi le ralentissement en 2009 est plus marqué dans les pays producteurs de pétrole et à revenu intermédiaire à l'instar du Nigeria, que dans les pays à faible revenu et les Etats fragiles qui ont été en moyenne moins touchés par

la crise "FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne : surmonter la tourmente, octobre 2009".

La crise a entraîné une baisse sensible des prix à la consommation des ménages. Dans les pays développés, les prix ont été stables avec une hausse de 0,1% en 2009 contre 3,4% en 2008, et devraient rester modérés en 2010 avec un taux projeté à 1,1%. Dans les pays émergents et en développement, la même évolution est amplifiée ; l'inflation passerait de 9,3% en 2008 à 5,5% en 2009, puis à 4,9% en 2010. Malgré la crise, l'inflation reste élevée au Nigeria voisin où le taux passerait de 11,6% en 2008 à 12% en 2009, puis à 4,9% en 2010.

Après quelques années de hausse continue, les cours des produits de base se sont effondrés au second semestre 2008, puis se sont stabilisés en début 2009. Ils dépendent de plus en plus de la croissance des pays émergents et en développement dont les parts de marché augmentent régulièrement. Leur redressement à partir du second trimestre 2009 devrait se poursuivre en 2010. Sur le marché des changes, le dollar s'est déprécié depuis le début de l'année 2009 face à l'euro et les monnaies de pays émergents, excepté le yuan dont les autorités avaient décidé depuis juin 2008 d'interrompre le mouvement d'appréciation par crainte de voir fléchir les exportations chinoises. La dépréciation du dollar s'explique par la perte progressive de son rôle de valeur refuge avec l'apparition de signes de reprise, des taux de rémunération moins intéressants que ceux de l'euro, et les politiques de diversification des réserves de changes par la Chine et d'autres pays émergents. En dépit d'une inflation plus élevée au Nigeria qu'au Cameroun, le calcul du taux de change effectif réel par le FMI indique que le naira s'est apprécié par rapport au franc CFA pendant cette décennie, ce qui prévient le déversement sur le marché camerounais des produits nigériens comme on l'a connu par le passé.

Dans la CEMAC, on a observé un léger ralentissement de l'activité économique et des pressions inflationnistes accrues. Le tarissement de la demande externe et le repli marqué des cours des principales matières premières exportées, ont eu un effet particulièrement sévère sur les finances publiques et la balance des paiements en 2009. De septembre 2008 à septembre 2009, les disponibilités extérieures de la BEAC ont diminué de 7,2%, suite à la baisse de 21,3% de celles de la Guinée Equatoriale qui mène une politique contra cyclique particulièrement vigoureuse, et dans une moindre mesure des tirages par le Tchad dont les disponibilités ont baissé de 49,6%.

La remontée de l'inflation dans tous les pays membres crée un dilemme pour la politique monétaire qui s'est assouplie, dans l'espoir d'influer sur les taux d'intérêt appliqués par les banques commerciales, taux d'intérêt considérés comme étant parmi les plus élevés du monde constate la BEAC (Direction Nationale, Comité monétaire et financier national (CMFN), séance du 19 octobre 2009, Note de conjoncture économique).

Aussi, à l'instigation du CMFN du Cameroun, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC est en passe d'adopter le principe de l'instauration dans la CEMAC d'un taux effectif global et d'un taux d'usure pour les crédits. Ces taux seront soumis à l'adoption du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale au cours de sa première session de l'année 2010.

Dans ce contexte, la BEAC estime la croissance de la CEMAC en 2009 à 2,4% contre 4,1% en 2008 et la projette à 4,8% en 2010. L'inflation bien qu'en repli et inférieure à la moyenne africaine, dépasserait la norme communautaire de 3% ; elle est estimée à 4,1% contre 5,9% en 2008. L'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, qui s'était amélioré en 2008 pour atteindre 11,5% du PIB, se dégraderait pour ressortir à 1% du PIB en 2009. De même, le solde du compte courant devenu positif en 2008 à 2,5% du PIB, redeviendrait déficitaire à 9,7% du PIB en 2009.

Tableau 1: Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	Historique	Estimations		Projections
	2007	2008	2009	2010
Croissance du PIB en %				
Economie mondiale	5,2	3,0	-1,1	3,1
Etats-Unis	2,1	0,4	-2,7	1,5
Zone euro	2,7	0,7	-4,2	0,3
Japon	2,3	-0,7	-5,6	1,7
Chine	13	9,0	8,5	9,0
Inde	9,4	7,3	5,4	6,4
Afrique subsaharienne	6,9	5,5	1,1	4,1
Nigeria	7,0	6,0	2,9	5,0
CEMAC *	4,7	4,1	2,4	4,8
Taux d'inflation (croissance annuelle en %)				
Etats –Unis	2,9	3,8	-0,4	1,7
Zone euro	2,1	3,3	0,3	0,8
Afrique subsaharienne	7,1	11,9	10,5	7,2
Nigeria	5,4	11,6	12,0	8,8
CEMAC *	1,8	5,9	4,1	2,9

Sources: FMI (World Economic Outlook, October 2009; Perspectives économiques régionales (Afrique subsaharienne : surmonter la tourmente), Octobre 2009); * BEAC.

1.1.2 Comment a été jugulée la crise ?

L'évaluation des politiques menées pour enrayer la plus grave crise économique et financière internationale survenue depuis la fin de la seconde guerre mondiale est prématurée. Le FMI recommande d'ailleurs de poursuivre encore ces politiques. La crise dans les pays dit PPTE est plus ancienne. La comparaison entre les politiques qui y ont été préconisées et celles que les pays développés se sont appliqués récemment peut être instructive.

Pour sortir de la crise, les pays riches ont engagé très vite des mesures d'envergure. Les PPTE devaient d'abord satisfaire des conditionnalités dont certaines sont remises en question. Certes les moyens d'interventions du FMI et de la Banque Mondiale ont été augmentés, mais ce n'est pas suffisant tant que la question de la gouvernance de ces institutions n'est pas résolue.

Pour éviter des politiques préjudiciables à l'instar du protectionnisme ou des dévaluations compétitives en pareilles circonstances dans le passé, des efforts ont été déployés en vue d'une coordination internationale des politiques. Le consensus s'est fait, au plan monétaire autour des injections massives de liquidités et de bas taux d'intérêt, au plan budgétaire autour de politiques contra cycliques entraînant des déficits budgétaires importants. Certains aspects de l'ajustement structurel dans les PPTE en sous emploi chronique laissent perplexes.

Pour le FMI, une reprise vigoureuse à moyen terme exige un rééquilibrage de la structure de la demande mondiale. De nombreux pays qui ont adopté des stratégies de croissance tirée par les exportations et dégagé des excédents courants, devront plus compter sur leur demande interne et importer davantage. Cela aidera à compenser une demande atone aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et dans certains pays de la zone euro qui ont dégagé des déficits courants et enregistré un effondrement des prix des actifs boursiers ou immobiliers. Cette recommandation d'un ajustement symétrique est plus classique ; les PPTE devaient s'ajuster seul indépendamment de la cause de leur déficit.

Dans les pays riches, l'Etat est intervenu pour pallier les défaillances du marché et du secteur privé sur la base des données factuelles. Dans les PPTE, les conditionnalités ont amené l'Etat à se désengager même là où il intervenait pour pallier ces défaillances. Les privatisations par principe ont fait fi du transfert systématique de valeur ajoutée par les multinationales hors des petits pays, et n'ont pas fait asseoir une régulation à la hauteur des nouveaux défis ainsi créés. Par exemple, des compagnies d'aviation coupables d'ententes sur les hausses de tarifs dans le fret aérien, viennent de verser plus de 1,6 milliard de dollars d'amende aux Etats-Unis ; la sentence de la Commission européenne était attendue à la mi-octobre 2009, suivie d'une avalanche de demandes de dommages par les clients lésés (Voir journal « LES ECHOS VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE ». Chez les PPTE où ces abus sont plus fréquents et ravageurs, de telles sanctions dissuasives sont inconnues. Or, il s'agit là de garde-fous sans lesquels le marché devient une jungle dans laquelle des entreprises et les intermédiaires bloquent la croissance et la demande en spoliant les consommateurs.

Le rôle central du crédit comme moteur de l'activité a été constamment rappelé et tout a été mis en œuvre pour qu'il continue à être distribué dans les pays riches. Chez les PPTE, la présomption d'un risque élevé justifie la distribution parcimonieuse du crédit par les banques, sans demander comment l'activité peut se passer de son moteur.

Les pays riches ont garanti les dépôts bancaires sur leur territoire. Les PPTE sont associés à la lutte contre le réchauffement climatique provoqué par la pollution des riches. Voyageurs de commerce pour leurs entreprises et par conséquent comptables des agissements à l'étranger de leurs banques, les gouvernements des pays riches devraient en toute logique garantir aussi les dépôts auprès de ces banques dans les PPTE.

En somme, la gestion de la crise laisse penser qu'outre l'exploitation du rapport de forces en leur faveur, l'analyse économique sous-jacente aux politiques menées par les pays riches est plus pertinente que celle proposée aux PPTE. Ces distorsions dans les relations avec les partenaires au développement devront être corrigées de part et d'autre pour une relance durable et équitable qui s'étende aux pays en développement.

1.2 Évolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1 Prix et croissance économique

La crise économique et financière mondiale, la crise alimentaire et le déficit énergétique ont pesé sur l'activité en 2008 et 2009. La croissance ralentirait de 2,9% en 2008 à 2 % en 2009. Hors pétrole, la croissance qui a été de 4,1% en 2007, est estimée à 3,2% en 2008 et à 2,9% en 2009.

Du côté de la demande, la croissance reste soutenue par la demande intérieure qui y contribue à hauteur de 6,3% en 2008. La bonne tenue de la consommation des ménages a été stimulée par la hausse des salaires et des effectifs dans l'Administration. Les investissements bruts ont aussi soutenu la croissance grâce à l'intensification des programmes d'amélioration des infrastructures, l'acquisition et le renouvellement de l'outil de production dans les secteurs de l'électricité, de l'eau et des industries manufacturières. Par contre, la demande extérieure nette l'a freiné par une contribution de -3,4% des importations notamment des produits alimentaires et des biens destinés aux projets des secteurs industriel et public.

Du côté de l'offre, le PIB non pétrolier croîtrait de 3% en 2009. La croissance du secteur primaire ralentirait à 1,9% en 2009 contre 5,3% en 2008, tirée par l'agriculture vivrière qui bénéficie des programmes d'encadrement des producteurs et de la forte demande sous régionale. L'agriculture industrielle et l'exploitation forestière ont été sinistrées dès le dernier trimestre 2008, avec l'effondrement de la demande extérieure et des cours mondiaux, voire des annulations de

commande. Cependant, certaines productions, à l'instar de la banane et du cacao sont en hausse.

Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de -2,4% en 2009 contre 0,6% en 2008, à cause de la production pétrolière en baisse de 13,1% en 2009. L'insuffisance d'énergie a en outre continué à limiter l'activité industrielle, en particulier à la fonderie d'aluminium qui, malgré la baisse de la demande mondiale, pouvait vendre sa production maximale au sein de la multinationale dont elle fait partie. La concurrence des produits asiatiques bon marché est l'autre défi que doit affronter l'industrie. Néanmoins, le secteur secondaire a été soutenu par la tenue des BTP après la normalisation des approvisionnements du marché en ciment.

Le secteur tertiaire devrait poursuivre son expansion au rythme de 4,9% en 2009 contre 2,6% en 2008. Cette évolution reflète la hausse des services de télécommunications de 7,6% et ceux des administrations publiques de 4,5%.

S'agissant des prix, les tensions observées en 2008 s'atténuent. L'inflation s'établirait à 4,4% en 2009 contre 5,3% en 2008. Cette évolution est essentiellement imputable à la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe, malgré le maintien de la tendance haussière des prix des produits alimentaires dont la viande, la volaille et les produits vivriers.

1.2.2 Commerce extérieur

1.2.2.1 Compétitivité

La compétitivité de l'économie camerounaise peut s'appréhender à travers le taux de change effectif réel (TCER), la performance du secteur manufacturier, l'environnement des affaires. D'après le TCER, la perte de compétitivité depuis 2006 se poursuivrait en 2009, cette situation résulte de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar.

Une étude sur la compétitivité de 95 entreprises manufacturières réalisée en 2008 par le ministère des Finances, montre que leurs coûts unitaires sont élevés. Le coût en intrant est la principale composante du coût total (77,2%), suivi du coût du capital (10,1%), du coût du travail (9,2%) et des Impôts et taxes (3,5%). Malgré un volume d'activité important, la valeur ajoutée et la croissance consécutives sont donc faibles. Il faudrait éviter qu'il en soit de même avec les grands projets annoncés.

Quant à l'environnement des affaires, le rapport Doing Business 2009 de la Banque Mondiale en la matière souligne que le Cameroun a engagé des réformes visant à faciliter l'obtention de prêts, mais sa situation s'est relativement dégradée puisqu'il passe du 164^e rang mondial en 2008 au 171^e rang en 2009 sur un total de 183 pays. Le risque avec ce classement subjectif est que les critères retenus et l'analyse sous-jacente ne soient pas pertinents pour un cas donné.

1.2.2.2 Echanges

En appréciation continue depuis 2006, les termes de l'échange se sont fortement détériorés en 2009. Cette évolution défavorable consolidera la dégradation des soldes extérieurs de l'année.

En effet, le commerce extérieur enregistre une hausse permanente des importations surtout de produits manufacturés et alimentaires, et des exportations quasi stables d'un nombre réduit de produits primaires. Cette évolution a conduit à un déficit de 268,2 milliards en 2008, en hausse de 199,2 milliards par rapport à l'année 2007. Dans la même période, le déficit des échanges hors pétrole s'est aggravé, passant de 290,7 milliards en 2007 à 712,6 milliards en 2008.

La dégradation du solde commercial en 2008 est due à la stimulation des importations par les exonérations de droits de douane visant à lutter contre le renchérissement du coût de la vie d'une part, et d'autre part au reflux des cours du pétrole dans un contexte de tassement de la production. Traditionnellement excédentaire, le solde commercial négatif vient creuser le déficit du

compte courant à cause d'une balance des services structurellement déficitaire.

Les importations de produits alimentaires représentent 18,2% du total. Elles se sont accrues de 35,1% pour s'établir à 463,4 milliards du fait des poissons congelés (+31,3%), du lait (+22,2%), du riz (+28,5%), des huiles de palme raffinées (+38,8%) et des préparations alimentaires à base de céréales (+36,8%). Les machines et appareils mécaniques ou électriques représentent 12% de la valeur totale des importations, et ont enregistré une hausse de 13,2%.

Les exportations sont restées stables en volume autour de 0,2% entre 2007 et 2008 et se situent à 2271 milliards dont 1115 milliards pour le pétrole. Les exportations de biens ont augmenté de 1,1% et celles de services ont baissé de 6,1%. Pour l'année 2009, la baisse de la production pétrolière et celle du cours mondial entraînent celle des exportations de pétrole brut, principal produit exporté.

Après les excédents enregistrés en 2006 et 2007, le compte des transactions courantes accuse de nouveau un déficit à fin 2008 qui se situe à 187,7 milliards, soit 1,8% du PIB. Ce solde courant négatif résulte du déficit de la balance commerciale (-268,2 milliards), de celui de la balance des services (-570,9 milliards), des revenus nets négatifs de 83 milliards et des transferts courants positifs estimés à 256,4 milliards.

Au premier semestre 2009, la contraction de la demande et des cours mondiaux ont aggravé le déficit du solde commercial qui a été de 572,7 milliards contre 166,1 milliards à la même période de 2008. Ce déficit est consécutif à une diminution de 33,9% des exportations et une hausse de 4,9% des importations. La mauvaise conjoncture dans les secteurs du pétrole et du bois a entraîné le recul en quantité et en valeur de la plupart des produits exportés. Les exportations de pétrole brut et des carburants et lubrifiants ont chuté respectivement de 65,8% et 39,3% en valeur. Quant à l'aluminium, la baisse des quantités exportées est imputable au rationnement en énergie. La croissance des importations est moins forte, l'effet des exonérations douanières s'estompant. Le compte courant devrait encore se creuser en 2009.

L'Union Européenne demeure le premier partenaire commercial du Cameroun, suivi de la Chine, des Etats-Unis, du Japon et de la Corée du sud. Au niveau sous-régional, le Cameroun réalise à peine 3% de ses échanges extérieurs avec les cinq autres pays membres de la CEMAC.

1.2.3 Monnaie et financement de l'économie

La situation monétaire présente un accroissement des avoirs extérieurs nets, du crédit intérieur et de la masse monétaire. En 2008, les avoirs extérieurs nets ont atteint 1747,2 milliards, en hausse de 15,4% par rapport à 2007 ; en glissement annuel, ils augmentent de 2,7% pour se situer à 1726,8 milliards à fin juillet 2009. Cette faible hausse s'explique par le renforcement du déficit commercial. Aussi, les avoirs extérieurs nets augmentent à la BEAC et diminuent dans les banques commerciales. Le taux de couverture de la monnaie est resté quasi stable à 93,1% en juillet 2009, bien au-dessus du minimum statutaire de 20%.

Le crédit intérieur a augmenté de 3,9% et totalisé 683,8 milliards en 2008. La composante crédits à l'économie a progressé de 18,4%. Cette évolution se confirme avec l'augmentation de 38,6% du crédit intérieur à fin juillet 2009 en glissement annuel, en raison de la hausse du crédit à l'économie et de la réduction de la position créditrice de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Le crédit à l'économie s'est accru de 14,8% avec un encours de 1308,1 milliards à fin juillet 2009 ; il a financé entre autres les projets conduits par la SONARA et AES-SONEL. La position créditrice de l'Etat vis-à-vis du système bancaire a baissé en passant de 664,2 milliards à fin juillet 2008 à 649,6 milliards un an plus tard ; cette baisse est amoindrie par le tirage de 66,9 milliards de l'Etat auprès du FMI dans le cadre de la facilité de protection contre les chocs exogènes.

La masse monétaire s'accroît de 13,9% pour s'élever à 2 149,8 milliards à fin 2008. En glissement annuel, elle enregistre une hausse de 11% en juillet 2009 ; les dépôts bancaires augmentent de 8,2% et la circulation fiduciaire de 25,8%. Les ressources octroyées par les banques aux entreprises et aux ménages expliquent cet accroissement de la masse monétaire. En conséquence, la liquidité bancaire a fléchi, le ratio des réserves des banques sur les dépôts étant passé de 39,2% à fin juillet 2008 à 37,9% un an plus tard.

Dans le secteur des assurances, le chiffre d'affaires s'établissait à 102,4 milliards en 2007, en hausse de 5,9% par rapport à 2006. Bien que la branche Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport (IARDT) dominée par les rubriques automobile et maladie représente 77,5% des émissions, la part de la branche Vie continue d'augmenter et représente désormais 22,5% du chiffre d'affaires du marché. Les sinistres payés par les compagnies d'assurances toutes branches confondues en 2007 se chiffraient à 38,7 milliards.

Dans la micro finance, le nombre de clients a dépassé plus d'un million en 2008. Les dépôts collectés ont dépassé 200 milliards et environ 150 milliards de crédits ont été distribués ; ces derniers sont orientés principalement vers la micro entreprise.

Au cours de l'exercice 2009, le ministère des Finances a réalisé une étude sur l'efficacité et l'analyse de l'efficience du système bancaire et financier camerounais. Les résultats préliminaires indiquent que la fonction fondamentale de transformation des ressources en crédits n'est pas bien assurée par les banques. Ainsi, seulement 44% des marges réalisées par les banques découlent des opérations avec la clientèle (produits des crédits déduits des charges sur les dépôts), contre 51% des marges réalisées sur les opérations diverses (les commissions et traitements de chèques et effets de commerce, les opérations de changes, les services liés aux cartes bancaires et à la monétique, les informations sur les comptes, les intérêts et dividendes sur les immobilisations financières) et 5% sur les opérations interbancaires et avec la banque centrale.

Le coefficient d'exploitation net des banques qui mesure leur efficacité d'exploitation et est égal au rapport des frais généraux sur le produit net bancaire, s'est amélioré par rapport aux années antérieures et se situe à 55% en moyenne en 2008. Les banques les plus efficaces présentent des coefficients d'exploitation variant entre 38% et 48%. Les autres affichent des coefficients allant au-delà de 60% voire 112%.

Le coût final du crédit aux particuliers varie entre 18% et 21,5% toutes taxes comprises. Mais, celui appliqué aux grandes entreprises est plus faible et se situe à 9,7 % en moyenne.

1.2.4 Finances publiques

Malgré la remontée des cours du pétrole à partir du second trimestre 2009, la conjoncture reste défavorable à la mobilisation des recettes. Au 30 juin 2009, le cumul des ressources budgétaires s'élève à 977,9 milliards dont 922,3 milliards de recettes internes et 55,6 milliards d'emprunt extérieur, soit un taux de réalisation de 42,5% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, les ressources budgétaires totales sont en diminution de 16,4%.

Les recettes pétrolières s'élèvent à 187,2 milliards, en baisse de 219,3 milliards (-53,9%) par rapport à juin 2008. La redevance SNH baisse de 242,7 milliards (-66,4%) et se situe à 122,8 milliards à fin juin 2009. Par contre, l'impôt sur le bénéfice de l'année 2008 des sociétés pétrolières augmente de 23,4 milliards et s'élève à 64,4 milliards (+57,1%) à fin juin 2009.

Au 30 juin 2009, les recettes non pétrolières se chiffrent à 735,1 milliards, en hausse de 33,3 milliards (+4,8%) en glissement annuel. Toutes les composantes suivent cette évolution : les impôts et taxes s'accroissent de 6,9 milliards, à 462,7 milliards malgré la TVA recouvrée en baisse ; les recettes

douanières augmentent de 20,7 milliards et totalisent 228,4 milliards ; les recettes non fiscales sont en hausse de 6 milliards. Au 31 décembre 2009, les recettes internes sont estimées à 1951,8 contre 2054,4 milliards prévus dans la loi de finances 2009.

Les ressources externes qui comprennent les prêts au titre des projets d'investissement et les dons, étaient prévues à 247 milliards dans la loi des finances. Au 30 juin 2009, le montant des décaissements effectués est de 55,7 milliards, soit un taux de réalisation de 22,6%. Au terme de l'exercice, le niveau de décaissement intégrant le prêt de 66,9 milliards obtenu auprès FMI au titre de la facilité pour la protection contre les chocs exogènes est évalué à 113,4%.

Au 30 juin 2009, les dépenses s'élèvent à 993,4 milliards, soit un taux d'exécution de 43,2%. Par rapport à juin 2008, elles baissent de 142,4 milliards. Les dépenses de personnel sont en hausse de 30,5 milliards et se situent à 293,2 milliards. Les taux d'exécution respectifs des dépenses de biens et services, et des transferts et subventions, sont de 51,4% et 50,9%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 156,5 milliards au 30 juin 2009. Sur ressources propres, elles se chiffrent à 125,7 milliards, soit un taux d'exécution de 34,4%. Le taux d'exécution des dépenses PPTE se situe à 34,5%.

Les paiements effectués au titre de la dette publique à fin juin 2009 sont de 165,9 milliards contre 307,8 milliards en juin 2008. Par rapport au 31 décembre 2008, le stock total de la dette a diminué de 40 milliards pour s'établir à 1339 milliards.

1.2.5 Les secteurs sociaux

Les secteurs sociaux restent l'une des priorités du Gouvernement dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. En 2008, ils ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 459,4 milliards. Ces ressources étaient destinées à l'éducation, la santé, l'emploi et l'habitat, les affaires sociales et la jeunesse. Dans le budget 2009, la part des dépenses pour ces secteurs atteint 23,4% du budget de l'Etat, en augmentation de 17% par rapport à l'année précédente.

Le secteur de l'éducation a bénéficié d'une dotation de 397 milliards, en hausse de 12,5% par rapport à 2008 et représentant près du cinquième du budget. Cette enveloppe a été consacrée à l'élargissement et au renforcement de l'offre d'éducation, à la dotation des établissements en infrastructures. En parallèle, la contractualisation des enseignants vacataires et le recrutement dans les universités se poursuivent. Dans l'enseignement supérieur, le ratio étudiants/enseignant est passé de 55 en 2007/2008 à 48 en 2008/2009.

S'agissant de la santé qui a absorbé 4,9% du budget de l'Etat en 2009 contre 3,5% en 2008, la dotation a servi à consolider des actions de prévention et de lutte contre la maladie. Au premier semestre 2009 et, s'agissant de la lutte contre le VIH/SIDA, le nombre de personnes testées s'est accru de 31,7% par rapport à 2008. Les malades éligibles au traitement représentent désormais 39% contre 32% en 2008. Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, l'opération de distribution des moustiquaires imprégnées a permis de couvrir l'ensemble du territoire.

Concernant l'emploi, selon les résultats de l'enquête ECAM 3 réalisée en 2007, le taux de chômage est estimé à 5,5% avec des pics de 16,2% à Yaoundé et Douala. Les interventions de l'Etat dans ce domaine ciblent les jeunes qui constituent la franche la plus vulnérable de la population. Les divers projets financés par le Gouvernement ont déjà permis d'insérer environ 12 000 chercheurs d'emploi.

1.2.6 Réformes et programmes

Après la conclusion satisfaisante en janvier 2009 du programme économique et financier triennal (juillet 2005 - juin 2008) et en dépit d'une conjoncture difficile, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles, notamment dans les domaines

des finances publiques, de la fonction publique, de l'environnement des affaires et de la lutte contre la corruption. Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, vient d'être adopté.

En matière de finances publiques, les efforts visent à optimiser les recettes non pétrolières afin de préserver l'économie d'une dépendance excessive à l'égard des prix volatils du pétrole. Les efforts se poursuivent aussi en termes d'amélioration de la dépense et de transparence budgétaire. Le but est d'obtenir le meilleur rapport entre les services et prestations fournis sur les dépenses engagées, pour réaliser des économies à affecter aux dépenses prioritaires. Aussi concernant la gestion des dépenses publiques et la transparence budgétaire, le Gouvernement a procédé à la révision de la mercuriale, publié trimestriellement les rapports d'exécution du budget et étendu l'application SIGIPES à 14 autres administrations.

Au sujet des recettes, l'accent est mis sur l'amélioration des performances des régies financières. Les mesures ont notamment porté sur : (i) la simplification des formalités fiscales de déclaration et de paiement des impôts à travers la réduction de moitié du nombre de formulaires de déclaration ; (ii) la mise en place des centres de gestion agréés pour les petites et moyennes entreprises ; (iii) l'opérationnalisation du GPS pour sécuriser le transit des marchandises et combattre la fraude. En outre, l'interconnexion se poursuit entre le ministère des Finances et le ministère des Forêts et de la Faune pour renforcer l'échange d'informations. Par ailleurs, 19 entreprises bénéficiant indûment des régimes dérogatoires ont été intégrées dans le droit commun, et un fichier de valeurs est en cours d'élaboration pour rapprocher la valeur transactionnelle des valeurs déclarées.

S'agissant de l'environnement des affaires et la lutte contre la corruption, des mesures sont prises pour simplifier les procédures de création d'entreprises. Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) a organisé en avril 2009, un atelier sur le financement des projets d'infrastructures dans le cadre du partenariat public-privé.

Quant au système bancaire et financier, le prélèvement des frais de tenue de compte sur les comptes créditeurs a été supprimé. Le nouveau système de télécompensation a réduit les délais de paiement des chèques. Outre l'institution du taux effectif global et du taux d'usure, un plan d'action pour le renforcement de l'intermédiation financière est en cours d'adoption. Il prévoit la vulgarisation des services et instruments financiers, l'allègement du cadre juridique, la diffusion de l'information utile notamment la publication des conditions de banque, l'établissement d'un marché régional de titres publics et le renforcement du contrôle du secteur de la micro finance.

En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, le processus d'opérationnalisation de CAMAIRC0 a été relancé. Les organes dirigeants ont été désignés en décembre 2008 ; un plan d'action et un calendrier pour le démarrage des activités de la compagnie ont été préparés, le recrutement des personnels et la recherche d'un partenaire stratégique sont en cours. L'appel d'offres pour la privatisation de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) a été déclaré infructueux ; un schéma fondé sur le partenariat public-privé est engagé pour accompagner aux plans financier et technique le développement de CAMTEL.

A la suite du document de stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement vient d'élaborer un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Selon sa plaquette de présentation, le DSCE est :

- **Un cadre intégré de développement**, où les politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales sont articulées pour approfondir la croissance, générer des emplois formels pour réduire la pauvreté monétaire et améliorer les autres dimensions de développement humain (éducation, santé, sécurité, culture, genre, etc.).

- **Un cadre de cohérence financière.**
- **Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs.** Les objectifs du DSCE seront atteints si les ressources publiques sont mobilisées et dirigées vers les axes stratégiques indiqués dans le document, et si les programmes concomitants sont exécutés efficacement. Le DSCE sert de boussole aux différentes interventions des partenaires au développement conformément à la Déclaration de Paris.
- **Un cadre de consultation et de concertation** avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Le DSCE est le fruit d'un processus participatif et consultatif intense que le Gouvernement entend institutionnaliser pour son suivi et sa révision périodique.
- **Un cadre d'orientation des travaux analytiques.** L'élaboration du DSCE a été sous-tendue par des travaux analytiques dont la révision des stratégies sectorielles, l'élaboration de la vision de développement économique à l'horizon 2035, les consultations participatives, les enquêtes et études statistiques sur la période 2001 à 2008.

Le DSCE a notamment pour objectifs de : porter la croissance à environ 5,5% l'an en moyenne sur la période 2010-2020 ; ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 ; réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La stratégie de croissance du DSCE table sur la réalisation des grands projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des routes entre autres. Le projet de budget d'investissement vise la mise en œuvre de ces grands projets. Etant donné le poids actuel des dépenses budgétaires récurrentes, la mise en œuvre du DSCE sera facilitée par une augmentation forte des ressources : ressources internes, emprunts, dons. L'emploi sera recherché dans les effets d'entraînement étant donné que ce sont les PME et non les grands projets qui créent le plus d'emplois.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2010

1.3.1 Perspectives macroéconomiques

De 2003 à 2008, la croissance moyenne du PIB du Cameroun a été de 3,2% par an, et celle du PIB non pétrolier de 3,8%. Celle de l'Afrique subsaharienne était de 6,2% l'an dont 6,6% hors pétrole. Du fait de la crise, on estime en 2009 la croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne à 1,1% dont 2% hors pétrole, et celle du Cameroun à 2% dont 2,9% hors pétrole. La crise internationale ayant davantage frappé les pays en croissance forte, c'est dans ces pays que la reprise de l'économie mondiale risque de relancer la croissance.

Au Cameroun, le choc externe a causé une détérioration des termes de l'échange qui s'étaient appréciés de 10% par an en moyenne, avant de se situer à -19,7% en 2009. Cette détérioration a entraîné une baisse des exportations en valeur de 34% en glissement annuel au premier semestre 2009. Les transferts de la diaspora sont passés de 75 milliards en 2007 à 57,9 milliards en 2008, soit un recul de 22,8% ; la récession mondiale ayant commencé au dernier trimestre 2008 et le chômage continuant à croître dans leurs pays d'accueil, on s'attend à une chute plus importante des transferts des migrants camerounais en année pleine 2009.

Le ralentissement de la croissance et la sous réalisation en recettes par rapport aux prévisions du budget de l'exercice 2009, sont causés à la fois par le choc externe, l'insuffisance de l'énergie, et les solutions apportées à la crise alimentaire. La reprise de l'économie mondiale apportera un début de solutions aux conséquences du choc externe.

Ainsi les projections des cours mondiaux par le FMI se traduisent à nouveau par une appréciation des termes de l'échange de 6,8% en 2010 qui impacterait positivement la balance des

paiements, le chiffre d'affaires à l'exportation et les recettes budgétaires. La contraction de la demande mondiale, entraîne une baisse des tensions inflationnistes qui devrait aussi se poursuivre, l'objectif étant de contenir le taux d'inflation à 2% en 2010.

Du fait notamment de la persistance des autres freins, il est projeté en termes réels une reprise timide de l'activité économique. La croissance passerait de 2% en 2009 à 3,9% en 2010. La production pétrolière baisserait de 5,3% tandis que le PIB non pétrolier croîtrait de 4,4%.

Par secteurs d'activité, le secteur primaire croîtrait de 3,8%. Le sous secteur de l'agriculture vivrière croîtrait de 4,4%, grâce à la vulgarisation des semences améliorées, à une meilleure commercialisation des intrants agricoles, aux programmes d'accroissement des rendements dont le programme national d'appui à la filière maïs et le programme national de développement des racines et tubercules.

Après la hausse liée au rebond du coton en 2009, la production des cultures de rente retrouverait son taux de croissance de 2008 à 1,8%. Dans le secteur forestier gravement affecté par la crise, la baisse serait moindre qu'en 2009 à -0,8%. Quant à l'élevage, la chasse et la pêche, la croissance table sur la professionnalisation, la formation, la structuration des producteurs, la gestion efficiente des pâturages et le renforcement de la protection sanitaire des animaux.

Dans le secteur secondaire, il est projeté une croissance de 2,5%, dont 11,9% dans bâtiments et travaux publics du fait du nouveau broyeur qui fait doubler la production de ciment. La fourniture en énergie s'améliore aussi avec la centrale de Yassa dont la mise en service a entraîné une révision à la hausse de la production d'électricité. Dans l'agroalimentaire et les autres industries manufacturières, on attend aussi des taux de croissance respectifs de 2,9% et 3,5%.

Le secteur tertiaire croîtrait de 4,7% en 2010, tiré par la branche « transports, entrepôts, communications » dont la croissance atteindrait 6,6% en glissement annuel, du fait de l'extension du réseau et de l'utilisation de la fibre optique dans les télécommunications. Les branches « commerce, restaurants et hôtels » (4,3% de croissance) et « banques et organismes financiers » (3,6%) participeraient également à la croissance du secteur. Les services non marchands des APU s'accroîtraient de 4,5% étant donné la contractualisation des temporaires et les recrutements annoncés. Mais la valeur ajoutée des APU n'est pas mesurée, mais assimilée à la dépense publique supposée évaluer la productivité des agents publics. La contribution des APU à la croissance sera réelle si par exemple la productivité des temporaires augmente autant que leur nouveau salaire de contractuel.

Tableau 2: Taux de croissance du PIB en termes réels par secteurs (en %)

	2005	2006	Estimations		Projections	
			2007	2008	2009	2010
Secteur primaire	2,7	3,0	5,9	5,3	1,7	3,8
Agriculture des produits vivriers	3,2	3,2	5,6	6,6	4,2	4,4
Agriculture industrielle et d'exportation	1,7	-3,3	-5,1	1,8	4,2	1,8
Elevage, chasse	4,4	1,9	4,9	2,7	3,0	4,5
Pêche	4,6	25,2	26,9	3,8	3,5	2,5
Sylviculture et exploitation forestière	-5,2	-8,3	2,0	2,7	-37,3	-0,8
Secteur secondaire	-0,9	1,8	-1,4	0,6	-2,6	2,5
Industries extractives	-9,4	7,6	-7,7	-1,8	-13,1	-5,3
Dont : Hydrocarbures	-9,5	7,7	-8,1	-1,8	-13,1	-5,3
Industries Agro-alimentaires	-0,8	-0,7	3,4	2,1	-2,0	2,9
Autres Industries manufacturières	3,6	-0,6	-1,0	2,8	-1,3	3,5
Electricité, gaz et eau	2,1	3,3	4,5	5,6	5,3	5,5
BTP	1,1	4,0	0,5	-8,2	13,4	11,9
Secteur tertiaire	3,0	3,5	5,0	2,6	4,7	4,7

Commerce, restaurants et hôtels	2,7	1,8	2,0	0,8	4,4	4,3
Transports, entrepôts, communications	8,9	11,9	9,2	8,6	6,1	6,6
Banques et organismes financiers	2,7	-3,9	6,6	7,2	4,0	3,6
Autres services marchands	1,2	1,5	5,8	-1,7	3,4	3,4
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	3,2	-3,8	-7,7	6,3	3,9	0,1
Services non marchands des APU*	0,6	2,9	6,0	4,2	5,4	4,5
Autres services non marchands	2,0	2,7	7,7	4,3	4,2	4,7
PIB aux coûts des facteurs	1,7	2,9	3,3	2,6	2,0	3,9
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	7,3	7,6	7,6	7,8	7,8	7,8
PM: impôts et taxes (% PIB CF)	7,9	8,2	8,2	8,5	8,5	8,5
PIB	2,3	3,2	3,3	2,9	2,0	3,9

Sources : MINFI / DAE ; INS ; * APU : Administrations publiques

En dépenses, la consommation reste la principale composante de la demande intérieure ; elle a une contribution à la croissance de 3% et un poids de 86,3% du PIB. L'investissement se renforce grâce aux programmes d'infrastructures ; sa croissance serait de 4,8% et sa part dans le PIB de 18,5%. Cette croissance est tirée par les investissements privés (5,3% de croissance et 16,3% du PIB) qui eux-mêmes sont tributaires de la réalisation des projets dans le domaine de l'énergie et des dépenses budgétaires en capital. Le poids de l'investissement reste cependant faible pour assurer le décollage de l'économie. La contribution nulle des exportations nettes à la croissance avant des investissements majeurs traduit aussi la fragilité de l'économie.

Tableau 3: Quelques indicateurs clés de l'économie camerounaise

	Historiques			Estimations		Projections	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	8334	8750	9387	9792	10696	10544	11683
PIB Pétrolier	541	734	955	942	1070	599	716
PIB non Pétrolier	7792	8016	8433	8850	9558	9945	10967
PIB à prix constant	7755	7933	8188	8455	8699	8872	9219
PIB Pétrolier	555	502	541	497	488	424	401
PIB non Pétrolier	7200	7431	7648	7958	8211	8448	8817
PIB à prix constant (taux de croissance)	3,7	2,3	3,2	3,3	2,9	2,0	3,9
PIB Pétrolier	-9,3	-9,5	7,7	-8,1	-1,8	-13,1	-5,3
PIB non Pétrolier	4,9	3,2	2,9	4,1	3,2	2,9	4,4
Prix							
Déflateur du PIB	1,6	2,7	4,1	1,1	6,3	-3,4	6,9
Déflateur du PIB pétrolier	22,8	49,8	20,7	7,4	15,7	-35,6	26,2
Déflateur du PIB non pétrolier	0,0	-0,3	2,2	0,8	4,7	1,1	5,7
Déflateur de la consommation	1,1	2,6	2,5	1,2	5,3	3,5	2,5
Prix à la consommation	0,3	2,0	5,1	1,1	5,3	3,5	2,0
Prix des exportations	-7,4	9,2	19,1	7,3	20,0	-16,7	9,4
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>21,6</i>	<i>33,9</i>	<i>27,4</i>	<i>2,3</i>	<i>29,6</i>	<i>-29,3</i>	<i>21,7</i>
Prix des importations	-6,6	11,5	2,3	3,8	1,4	3,1	2,6
Termes de l'échange	-0,8	-2,4	16,8	3,5	18,7	-19,7	6,8
En pourcentage du PIB							
Répartition sectorielle							
Secteur Primaire	19,0	19,0	19,3	21,1	21,2	21,2	20,2
Secteur Secondaire	28,4	29,6	30,6	27,5	28,2	25,5	25,2
<i>dont pétrole</i>	<i>6,5</i>	<i>8,4</i>	<i>10,2</i>	<i>9,6</i>	<i>10,1</i>	<i>5,7</i>	<i>6,1</i>
Secteur Tertiaire	45,5	43,8	42,1	43,6	42,9	45,7	47,1
Impôts et taxes moins subventions	7,1	7,6	7,9	7,9	7,6	7,6	7,6
Les composantes de la demande							
Consommation	81,5	81,9	81,1	83,5	84,5	87,6	86,3
Privée	71,4	72,0	71,5	73,3	74,0	75,5	74,8
Publique	10,2	10,0	9,6	10,1	10,5	12,0	11,4
FBCF	18,3	17,7	16,7	17,7	17,4	17,8	18,5

Privée	15,7	15,2	14,3	15,3	15,0	15,4	16,3
Publique	2,6	2,5	2,4	2,3	2,4	2,4	2,2
Exportations B&S	19,4	20,5	23,0	23,9	23,7	20,6	21,9
Importations B&S	19,8	21,5	21,0	25,0	26,2	26,0	26,7
Gouvernement							
Recettes hors Dons	15,7	17,1	18,6	18,4	19,2	18,0	16,4
<i>pétrolières</i>	4,1	5,0	6,8	6,4	7,6	4,8	3,6
<i>Non pétrolières</i>	11,7	12,1	11,8	11,9	11,6	13,2	12,7
<i>Non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	11,8	13,2	13,1	13,2	13,0	14,0	13,6
Dépenses	13,9	14,6	14,6	15,7	18,0	18,5	19,8
<i>courantes</i>	11,7	12,1	11,7	11,7	12,7	12,6	13,0
<i>en capital</i>	2,2	2,4	2,9	4,0	5,5	5,8	6,8
Solde budgétaire global	1,8	3,1	4,7	3,4	1,8	0,2	-2,9
Solde global, base caisse	-0,2	2,2	2,9	2,6	1,5	-0,8	-3,1
Secteur extérieur							
Balance commerciale	1,5	2,3	3,7	3,6	2,0	-2,9	-3,8
Solde compte courant	-2,7	-3,0	1,1	1,4	-1,8	-5,4	-6,8
Solde global	-1,9	-1,4	3,2	4,6	1,5	-1,3	0,2
Situation Monétaire							
Masse monétaire	17,1	17,2	17,5	19,3		21,6	20,9
Crédit à l'économie	10,9	11,2	10,6	11,1		12,9	12,6

Source : MINFI/DAE

1.3.2 Cadrage budgétaire 2010

Etant donné leur mode de calcul, on distingue dans les ressources d'origine interne de l'Etat, les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Dans les recettes pétrolières la redevance versée par la SNH est prévue à 317 milliards, sur la base d'une production de 25,3 millions de barils, d'un baril vendu à 70 dollars, et d'un taux de change du dollar à 446 FCFA. L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2009 des sociétés pétrolières est projeté à 90 milliards, sous réserve du taux de change car, la comptabilité de ces sociétés est en dollars. La redevance diminue avec la production, tandis que l'impôt sur les sociétés chute comme les cours du pétrole en 2009 après leurs niveaux record de 2008. Au total, les recettes pétrolières sont projetées à 407 milliards contre 519,4 milliards budgétisés en 2008, soit une baisse de 112,4 milliards en valeur absolue et de 21,6% en valeur relative.

Les recettes pétrolières représentent 37,1% des recettes internes en 2008. Leur baisse s'avère difficile à compenser par les recettes non pétrolières depuis deux exercices, à cause de la pause fiscale, des exonérations et des allègements fiscaux consentis par l'Etat pour lutter contre la vie chère ou pour soutenir des activités éprouvées par la crise.

Outre le manque à gagner du fait du maintien voire du renforcement des allègements fiscaux pour soutenir l'activité, les recettes non pétrolières en 2010 seront amputées de la part des centimes additionnels communaux (CAC) qui seront à nouveau reversés à hauteur du montant dû aux communes. Comme elles sont assises sur l'activité, les recettes non pétrolières pâtiront aussi de la faiblesse de la croissance réelle en 2010. En tout état de cause, il est prévu 1537 milliards de recettes non pétrolières pour l'exercice 2010.

A cause des prix relativement élevés à l'exportation, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 10,1% en 2010, et celle des recettes non pétrolières à 6,2% donc en retrait par rapport à la progression de l'activité. Cet écart résulte des allègements fiscaux, de l'absence d'impôts nouveaux et du transfert à dû montant des CAC. Mais, le renforcement de l'efficacité des régies, l'élargissement de

l'assiette, la lutte contre la contrebande et l'évasion fiscale seront poursuivis.

Les recettes non pétrolières sont réparties en 941 milliards d'impôts et taxes, 499 milliards de recettes douanières et 97 milliards de recettes non fiscales. La baisse des recettes pétrolières et les manques à gagner en recettes fiscales font envisager des mesures contra-cycliques. Ainsi, les autres ressources affichent 626 milliards contre 247 milliards en 2009. Elles comprennent 110 milliards de prêts et 111 milliards de dons. Il est aussi prévu un recours au système bancaire à hauteur de 205 milliards, et un emprunt obligataire de 200 milliards pour financer les projets structurants. Ces ressources s'obtiennent aujourd'hui moins chers que les avances statutaires de la BEAC en cours de suppression.

En 2010, les impératifs en dépenses budgétaires feront face plus que jamais à une baisse de la rente pétrolière. Comme impératifs, on peut citer les dépenses récurrentes comme les salaires, l'investissement à relancer et les projets structurants à réaliser. Devant un tel dilemme, le défi sera de rechercher une efficacité socio-économique maximale de la dépense.

Au terme d'arbitrages difficiles, les dépenses de personnel sont proposées à 685 milliards qui tiennent compte des recrutements et des implications de la contractualisation des agents temporaires. Les dépenses sur biens et services se situent à 554,6 milliards ; elles correspondent aux besoins de fonctionnement des administrations et aux impondérables auxquels elles sont confrontées. Les dépenses courantes totales sont donc évaluées à 1525,6 milliards dans le projet de budget 2010 contre 1359,8 milliards en 2009.

Les dépenses en capital sont budgétées à 676,8 milliards dont 496,8 milliards sur ressources internes, 160 milliards sur financements extérieurs et 20 milliards pour les dépenses de restructuration. Suivant les options indiquées dans le DSCE, cette allocation est la traduction de la volonté du Gouvernement d'accroître l'investissement public dans les secteurs sociaux (éducation, santé) et les secteurs productifs (infrastructures, agriculture, énergie) susceptibles de générer des emplois. Il s'agit entre autres de prévoir la contribution de l'Etat dans le financement des grands projets.

Il y a lieu de rappeler que les besoins sont énormes et que l'apport du privé et des partenaires au développement est indispensable pour le financement des projets d'investissement. Pour que la part de l'Etat joue son rôle catalyseur, tout doit être mis en œuvre pour préserver la confiance et renforcer la crédibilité de sa signature.

Quant au service de la dette publique, il passe de 328,8 milliards en 2009 à 367,5 milliards dans le projet de budget 2010 dont 87,4 milliards pour la dette extérieure et 280,1 milliards pour la dette intérieure. L'augmentation du service de la dette tient compte de l'exigence d'apurement de la dette intérieure, pour crédibiliser l'émission de l'emprunt obligataire.

En définitive, le projet de budget de l'exercice 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme 2570 milliards, en hausse de 15,2% par rapport aux perspectives d'exécution du budget de l'exercice 2009. Au-delà de cette augmentation appréciable dans un contexte encore difficile, le Gouvernement compte surtout sur l'effet multiplicateur du budget.

Tableau 4: Projections budgétaires pour l'exercice 2010 (En milliards de francs CFA)

RUBRIQUES	2009	2009	2010	Ecart
	L.F. (a)	Estimations (b)	Projections (c)	2010/2009 (d)=(c)-(a)
A- RECETTES TOTALES	2301,4	2231,8	2570,0	268,6
I- RECETTES INTERNES	2054,4	1951,8	1944,0	-110,4
1- Recettes pétrolières	519,4	504,4	407,0	-112,4
- Redevance SNH	389,4	314,4	317,0	-72,4
- Impôts s/sociétés pétrolières	130,0	190,0	90,0	-40,0
2- Recettes non pétrolières	1535,0	1447,4	1537,0	2,0
- Impôts et taxes	961,0	891,2	941,0	-20,0
- Recettes douanières	468,0	459,2	499,0	31,0
- Recettes non fiscales	106,0	97,0	97,0	-9,0
II- AUTRES RECETTES	247,0	280,0	626,0	379,0
- Prêts projets	139,0	104,0	110,0	-29,0
- Dons	108,0	108,0	111,0	3,0
dont : dons du C2D			61,5	
- <i>Prêts FMI</i>	<i>0,0</i>	<i>68,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
- <i>Système bancaire net</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>205,0</i>	<i>205,0</i>
- <i>Financement non bancaire</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>200,0</i>	<i>200,0</i>
B- DEPENSES TOTALES	2301,4	2231,8	2570,0	268,6
I- DEPENSES COURANTES	1360,0	1332,0	1525,6	165,6
1- Dépenses de personnel	624,0	624,0	685,0	61,0
2- Achats sur biens et services	491,0	491,0	554,6	63,6
dont : dépenses hors allègement	436,0	436,0	506,0	70,0
dépenses du C2D	28,0	28,0	21,6	-6,4
dépenses de IADM & PPTE	27,0	27,0	27,0	0,0
3- Transferts et subventions	245,0	217,0	286,0	41,0
dont: - Pensions	100,0	100,0	110,0	10,0
- Subventions SONARA	57,5	30,0	58,0	0,5
- Autres subventions	87,5	87,0	118,0	30,5
II- DEPENSES EN CAPITAL	597,0	571,0	676,8	79,8
* Dépenses sur FINEX	140,0	114,0	160,0	20,0
* Dépenses sur ressces intéri.	437,0	437,0	496,8	59,8
dont : dépenses hors allègement	278,0	278,0	382,0	104,0
: dépenses du C2D	72,0	72,0	27,8	-44,2
: dépenses de IADM & PPTE	87,0	87,0	87,0	0,0
* Dépenses de restructurat°	20,0	20,0	20,0	0,0
III- DETTE PUBLIQUE	344,4	328,8	367,5	23,1
* Dettes extérieures	97,4	97,0	87,4	-10,0
- Intérêts	27,0	27,0	30,6	3,6
- Principal	70,4	70,0	56,8	-13,6
dont : dette du C2D			61,5	
* Dettes intérieures	247,0	231,8	280,1	33,1
- Intérêts	10,0	10,0	7,2	-2,8
- Principal	152,6	137,8	71,8	-80,8
- Arriérés intérieurs	22,1	22,0	132,1	110,0
- Remboursements crédits TVA	62,3	62,0	69,0	6,7
C- BESOIN DE FINANCEMENT (B-A)	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINFI/DAE

CHAPITRE II : LA PRODUCTION

2.1 Secteur primaire

Avec un taux de croissance de 5,3% en 2008, le secteur primaire a contribué pour 1,1 point à la croissance réelle. En 2009, ce secteur pourrait représenter 22,9% du PIB croître de 1,9% et, contribuer pour 0,4 point à la croissance réelle.

Afin de lever les contraintes qui pèsent sur l'agriculture, le Gouvernement a élaboré la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui définit cinq objectifs de politique et sept objectifs stratégiques. Les objectifs de politique visent à : (i) assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des ménages et de la nation, (ii) contribuer à la croissance économique, notamment à travers l'accroissement des échanges extérieurs et l'emploi, (iii) accroître le revenu des producteurs agricoles, (iv) améliorer les conditions de vie des populations rurales et, (v) assurer une meilleure utilisation et une gestion durable du capital naturel.

Les objectifs stratégiques visent à : (i) développer durablement les productions et l'offre agricoles, (ii) gérer durablement les ressources naturelles, (iii) promouvoir le développement local et communautaire, (iv) développer les mécanismes de financement adaptés, (v) développer l'emploi et la formation professionnelle agricoles, (vi) gérer les risques d'insécurité alimentaire et, (vii) développer le cadre institutionnel.

2.1.1 Sous-secteur agricole

Le Gouvernement, face aux effets combinés des crises alimentaire et financière, a pris des mesures d'urgence pour booster la production des spéculations jugées prioritaires telles que le maïs, le riz, le manioc, la pomme de terre, le palmier à huile et la banane plantain. Pour les cultures vivrières, ces mesures visent à améliorer la commercialisation des produits à travers la construction de magasins de stockage et de conservation. En 2009, le sous-secteur agricole représenterait 75,6% du secteur primaire dont 68,8% pour l'agriculture vivrière et 6,8% pour les cultures d'exportation. Il croîtrait de 8,3% par rapport à 2008, contribuant ainsi de 0,7 point à la croissance réelle du secteur primaire.

2.1.1.1 Agriculture d'exportation

Cacao

Selon les résultats provisoires de l'enquête spécifique cacao - café réalisée en 2008 par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la production de cacao a atteint 229 203 tonnes au cours dudit exercice, enregistrant ainsi une hausse de 7,8% par rapport à 2007. Cette évolution s'est faite à la faveur de la montée en production de nouvelles plantations créées avec l'appui de la SODECAO qui met à disposition des plants sélectionnés de bonne qualité. Le bon comportement des cours mondiaux ces trois dernières années a contribué à une nette amélioration des prix d'achat aux planteurs, favorisant ainsi un meilleur entretien des exploitations. Ces cours se sont fixés à 1152,1 francs le kilogramme à la fin de l'année 2008, soit une hausse de 22,8% par rapport à 2007. Les exportations de cacao ont progressé de 35,9% pour s'établir à 178 235 tonnes. En 2009, il est prévu une production de 235 500 tonnes.

Cafés

D'après la même enquête, la production de café robusta a été de 39 870 tonnes en 2008, en augmentation de 7,7% par rapport à 2007. Celle de café arabica s'est maintenue à son niveau de 2007, soit 10 817 tonnes. Les cours mondiaux de ces produits ont progressé de 4,7% pour le café arabica et de 12,4% pour le café robusta, pour s'établir respectivement à 1 363,8 francs et 1 048,9 francs par

kilogramme. En 2009, la production de café arabica pourrait se stabiliser alors que celle de café robusta croîtrait de 7,7%.

Caoutchouc naturel

A la faveur des conditions de production propices (climat, outils de production et des cours mondiaux soutenus), la production de caoutchouc naturel a augmenté de 14,3% pour se situer à 53477 tonnes en 2008. En 2009, le marché international de ce produit fait face à la situation sinistrée de l'industrie automobile qui entraîne la baisse de la demande en pneumatiques. La hausse de la production serait par conséquent de moindre ampleur (8,1%).

Coton fibre

En 2008, la production de coton fibre a chuté de 37,5 % par rapport à 2007 pour se situer à 45 702 tonnes. Cette évolution est la conséquence de la mauvaise tenue des cours mondiaux et de la faiblesse du dollar américain, qui ont entraîné la baisse des prix d'achat du coton graine aux planteurs et une réduction des surfaces cultivées. En 2009, la production attendue est de 53 400 tonnes, soit une hausse de 16,8%. Au début de l'année, la SODECOTON a reçu de l'Etat un montant de 3,9 milliards dont 2,9 milliards au titre du remboursement de crédits TVA et 1 milliard pour le financement du fonds revolving engrais.

Tableau 5: Evolution des cultures de rente et des produits industriels d'origine agricole

PRODUITS	2004	2005	2006	2007	2008
Cacao					
Production (tonnes)	158 826	182 959	191 590	212 619	229 203
Exportation (tonnes)	158 037	163 701	154 000	131 127	178 235
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	816,1	856,9	831,7	938,5	1 152,1
Café arabica					
Production (tonnes)	6 401	11 943	12 252	10 772	10 817
Exportation (tonnes)	5 064	5 752	4 348	3 892	3 335
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	854	1 318	1 312,8	1 302,4	1 363,8
Café robusta					
Production (tonnes)	49 864	31 916	33 370	37 020	39 870
Exportation (tonnes)	45 624	37 633	40 514	46 341	30 219
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	445,4	660,7	810,3	933,3	1 048,9
Caoutchouc					
Production (tonnes)	54 523	58 689	61 736	46 807	53 477
Exportation (tonnes)	39 457	41 214	43 160	37 915	32 666
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	603,2	688,6	1 102,2	1 097,6	1 171,9
Coton graine					
Production (tonnes)	240 733	353 388	205 920	179 149	111 468
Coton fibre					
Production (tonnes)	96 293	141 355	82 368	73 082	45 702
Exportation (tonnes)	93 821	112 049	86 850	79 429	38 511
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	730,4	635,5	669,4	668,7	705,2
Banane d'exportation					
Production (tonnes)	277 815	248 365	259 441	233 054	271 676
Exportation (tonnes)	277 947	265 457	256 625	232 888	281 282
Cours mondiaux (en FCFA/Kg)	505,9	574,9	458,6	497,0	531,8
Huile de palme					
Production moderne (tonnes)	101 153	120 836	122 216	113 522	123 999

Source: MINADER, MINFI/DAE, WEO

Banane d'exportation

La production de la banane d'exportation a connu en 2008 une progression de 16,8% par rapport à 2007. Cette évolution s'explique par la récolte obtenue sur de nouvelles parcelles. Une hausse de 5,5% de la production est anticipée à fin décembre 2009.

Huile de palme

En 2008, la production industrielle d'huile de palme s'est établie à 123 999 tonnes, enregistrant une augmentation de 9,2 % par rapport à 2007. Cette hausse s'explique par des conditions climatiques favorables et l'accroissement de la production de nouvelles plantations. En 2009, la production devrait croître d'environ 4% pour s'établir à 127 000 tonnes. Cependant, les conditions climatiques enregistrées au cours du premier trimestre 2009 ont été moins favorables et pourraient influencer sur la production au terme de l'exercice. Cette production reste insuffisante face à la demande croissante des transformateurs locaux et des pays voisins.

2.1.1.2 Agriculture vivrière

En 2008, la croissance de l'agriculture vivrière a été de 6,6%. En 2009, elle croîtrait de 4,2%. Le marché continue à enregistrer des tensions sur les prix. Ainsi, l'indice des prix des produits vivriers a connu une hausse de 13,6% au premier semestre 2009 contre 6,3% à la même période de 2008. Cette hausse des prix traduit, les coûts élevés d'évacuation des vivres vers les villes, et un certain déficit de l'offre par rapport à la demande locale ou celle émanant des pays voisins.

Les céréales

En 2008, la production de maïs a augmenté de 11,3% pour s'établir à 1 508 386 tonnes grâce aux précipitations qui ont été stables dans les principales zones de production. Au premier semestre 2009, le *Programme National d'Appui à la Filière Maïs* a mis à la disposition des multiplicateurs 30 tonnes de semences de base et 60 tonnes d'engrais chimiques. L'offre de maïs demeure limitée au regard de la demande des brasseries et des provenderies qui doivent recourir aux importations. Pour développer cette filière, les mesures suivantes sont envisagées :

- la réorientation des activités du *Programme National d'Appui à la Filière Maïs* ciblées sur les petits producteurs, vers des appuis aux moyens et grands exploitants ;
- le soutien à la création prochaine de 5 000 hectares de maïs suite à la signature d'une convention de financement entre le Cameroun et l'Inde ;
- la création en partenariat avec le secteur privé de 3 000 hectares de maïs sur les terrains de l'ex-SODEBLE à Wassande dans l'Adamaoua.

La production de riz paddy a atteint 110 773 tonnes en 2008, en augmentation de 12,6% par rapport à 2007. Le Cameroun reste dépendant des importations de riz qui se sont établies à 427 288 tonnes contre 470 947 tonnes en 2007.

Pour relancer la production, le Gouvernement a initié en 2004 avec le concours de la FAO, le programme d'appui à la multiplication et à la diffusion des semences améliorées et saines de riz. En 2008, ce programme a contribué à la mise en place de plus de 100 hectares de champs de multiplication et a distribué environ 470 tonnes de semences certifiées dans les périmètres de SEMRY de Lagdo et, dans les localités hors périmètres de Garoua et de Rey Bouba.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec des promoteurs privés indiens et chinois en vue de la production du riz fluvial dans les localités de Tonga, Limbé et Santchou. La convention signée avec la République Indienne prévoit également la création de 5 000 hectares de riz. La Société SINOCAM est entrain de mettre en place 2 000 hectares de riz dans le site de Nanga-Eboko.

Tableau 6 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Cultures Vivrières	2004	2005	2006	2007	2008
Céréales					
Maïs	966 106	1 178 291	1 249 656	1 354 940	1 508 386
Riz	49 958	84 197	89 249	98 334	110 773
Mil/Sorgho	607 814	764 485	781 304	977 250	1 023 327
Racines et tubercules					
Manioc	2 092 763	2 776 787	2 837 876	2 939 313	3 294 602
Macabo/Taro	1 127 555	1 240 037	1 267 318	1 398 460	1 428 262
Igname	286 494	372 524	380 720	394 087	442 505
Pomme de terre	142 407	177 817	181 729	220 000	235 534
Patate douce	190 071	242 481	247 816	230 777	237 496
Féculents et autres					
Banane plantain	1 314 898	1 670 686	1 722 477	2 280 000	2 392 439
Banane douce	797 739	815 375	841 467	912 820	969 967
Oignon	73 718	111 838	114 552	104 211	109 475
Tomate	408 064	639 874	655 231	558 003	595 893
Haricot	199 868	264 795	273 798	258 340	266 599
Arachide	225 720	353 953	366 341	414 834	424 983
Ananas	48 424	100 139	102 843	112 741	116 991

Source : MINADER

Les tubercules

En 2008, les productions de tubercules ont progressé de 12,1% pour le manioc, 12,3% pour l'igname, 7,1% pour la pomme de terre, 2,9% pour la patate et 2,1% pour le macabo/taro. Ces réalisations sont liées aux activités menées par le *Programme National de Développement des Racines et Tubercules*.

Les bananes

Les productions de banane plantain et de banane douce ont augmenté respectivement de 4,9% et 6,3% en 2008. Au premier semestre 2009, le *Programme de Relance de la Filière Plantain* a distribué aux producteurs 450 909 plants correspondant à 376 hectares de plantations.

2.1.2 Elevage et pêche

Ce sous-secteur a affiché un taux de croissance de 2,7% en 2008. Malgré le potentiel existant, sa production demeure insuffisante, en raison de nombreuses contraintes parmi lesquelles les risques sanitaires élevés. Les actions du Gouvernement visent notamment le développement durable des productions animales et halieutiques.

2.1.2.1 Production animale et halieutique

Elevage

Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, estime le cheptel en 2008 à 7 millions de bovins et autant de petits ruminants, 1,5 million de porcins et 45 millions de volailles. La production des volailles a presque doublé ; elle a bénéficié de la subvention de 1,2 milliard octroyée par l'Etat à l'association des producteurs qui a permis de produire les parentaux, et du démarrage du Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise. Plusieurs programmes et projets sont en cours qui visent l'augmentation de la production et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le Programme de Développement de la Filière Porcine

Ce Programme financé sur ressources PPTE a pour objectif de relancer la filière et de promouvoir la sécurité alimentaire par le contrôle de la Peste Porcine Africaine et l'amélioration de l'appareil de production. En 2009, la production encadrée par ce programme est estimée à 315 000 têtes contre 218 080 têtes en 2008. La production cumulée réalisée depuis son démarrage serait de 657 000 têtes. Cette évolution se justifie par l'organisation de nombreuses campagnes de vaccination contre le rouget et la peste porcine qui ont permis de réduire leur mortalité. Ainsi, le taux de prévalence est passé de 12% au début du programme à 4% en 2007 et à 2% en 2008. Au cours du même exercice, le PDFP a encadré 29 665 éleveurs en diminution de 6,3% par rapport à 2008. Le nombre de femmes éleveurs est en augmentation et représente 43% du total.

Le Projet d'Appui aux Elevages non Conventionnels

Ce projet a été lancé en 2007 sur financement IADM dans les régions du Centre, Est, Ouest et Sud-Ouest pour pérenniser les acquis du *Projet d'Elevage des Aulacodes* (hérissons) en étendant ses activités aux élevages de cochon d'Inde, d'escargot, de grenouille, de rat et de caille. En 2009, le projet couvre huit régions. Il a réalisé les actions suivantes : i) la formation de 1500 leaders des organisations de producteurs et de 40 responsables des Organismes de Développement Régional chargés de l'encadrement de proximité des éleveurs ; ii) l'octroi aux éleveurs de subventions directes en capital et en nature d'un montant de 75 millions permettant d'obtenir une production supplémentaire de viande d'environ 1 000 tonnes.

S'agissant particulièrement du cheptel des aulacodes, il est passé à 13 206 têtes en 2009, soit une hausse de 27% par rapport à 2008. A ce jour, le projet a généré 500 emplois directs et près de 1500 emplois indirects en milieu rural et semi urbain.

D'autres projets ont démarré en 2009. Il s'agit notamment :

- **du Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants** dont l'objectif est d'accroître la production de viande issue de l'élevage de petits ruminants de 20 000 tonnes actuellement à 40 000 tonnes à l'horizon 2014, à travers l'organisation, la structuration et le renforcement des capacités des producteurs et leur appui en capital ;
- **du Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise** qui vise la protection du cheptel avicole traditionnel et l'amélioration des revenus des producteurs par l'augmentation de l'offre des poulets traditionnels. Le projet a permis de recenser plus 150 000 volailles villageoises à vacciner et d'acquérir 200 000 doses de vaccins au bénéfice des producteurs.

Pêche et aquaculture

La production annuelle de la pêche est estimée à 181 000 tonnes de poissons dont 93 000 tonnes pour la pêche artisanale maritime, 75 000 tonnes pour la pêche continentale, 8 000 tonnes pour la pêche industrielle et 5 000 tonnes pour l'aquaculture. Cette production nationale est cependant insuffisante pour satisfaire les besoins annuels estimés à 298 000 tonnes.

Projet d'Appui au Développement de la Pêche Maritime Artisanale

Financé sur ressources PPTE, la première phase du projet a pris fin au premier semestre 2009. Elle avait pour objectif d'accroître la production halieutique par la formation et l'équipement de jeunes nationaux en vue de pallier l'absence des camerounais dans le métier.

De 2005 à 2009, le projet a formé plus de 450 pêcheurs et 530 aides-pêcheurs dans les régions du Sud-Ouest, du Littoral et du Sud dans les deux centres de formations de Limbé et Douala Il a structuré et organisé 66 groupements d'initiatives communautaires de pêcheurs dont 16 dans le Sud-Ouest, 20 dans le Littoral et 30 dans le Sud. Ces groupements ont reçu une subvention de 141,2 millions pour s'équiper en matériel de pêche (pirogues, matériels et équipements de pêche et de sécurité) et

bénéficié de crédits de 106,5 millions pour l'acquisition de moteurs hors-bord.

Afin de mieux protéger les ressources halieutiques menacées de surexploitation, le Gouvernement a depuis 2008 installé 75 balises grâce au Système de Suivi Satellitaire des Navires de pêche qui permettent leur meilleur suivi et une protection des zones de frayère et de reproduction du poisson.

La première phase du projet d'ouverture de l'Institut des Arts et Métiers Nautiques qui permettra de former une main d'œuvre qualifiée dans les métiers de la pêche (marins, capitaines de pêche, chefs ingénieurs ou mécaniciens) s'achève en 2009. Elle a consisté en la construction des bâtiments pour la formation, l'acquisition des équipements et de deux bateaux-écoles et, la formation des formateurs.

2.1.2.2 Santé animale

En 2009, les activités de contrôle et de traitement des épizooties et infections ont porté sur :

- le contrôle des mouvements du bétail des éleveurs réfugiés en provenance de la République Centrafricaine afin de minimiser les risques sanitaires ;
- la vaccination des bovins contre les maladies les plus redoutables avec un taux de couverture supérieur à 75 % ;
- la réalisation des campagnes de vaccination ciblées, contre la rage, dans certaines régions (Centre, Ouest, Sud, Nord) pour des espèces sensibles telles que les chiens, chats et singes ;
- l'acquisition des équipements et matériels pour le laboratoire national (LANAVET) et régional (Mvog-Betsi dans le Centre).

2.1.3 Sylviculture et environnement

2.1.3.1 Sylviculture

Le secteur forestier a été très affecté par la crise économique internationale qui a provoqué la chute des prix des essences précieuses (Sapelli, Doussié, etc.), la baisse des exportations des bois et ouvrages en bois, l'abandon ou le transfert des concessions forestières, la mise en chômage technique de près de 1 600 cadres, et le licenciement de plus de 2 400 ouvriers d'après le Ministère des Forêts et de la Faune. Cette situation a davantage réduit les performances de ce sous-secteur dont la tendance affichait déjà un ralentissement depuis l'année 2007.

Selon les statistiques d'abattage, le volume de bois coupé a été de 2 046 000 m³ en 2008 contre 2 289 416 m³ en 2007, soit une baisse de 10,6 %. Les exportations, après l'embellie de 2007, ont reculé de 17,5% pour les contre-plaqués, 7,6% pour les placages et 5,8% pour le bois scié. En glissement annuel au premier semestre 2009, la production de grumes est en baisse de 23,2% et le chiffre d'affaires de 13,2%, du fait de la diminution des commandes de bois de l'ordre de 35%, de l'abandon de 4 unités forestières d'aménagement par leurs concessionnaires respectifs et d'une réduction des superficies exploitées. En effet sur 69 277 ha mise en exploitation en 2009, seuls 2 977 ha ont été effectivement exploités. Les projections pour l'année 2009 tablent sur un volume de bois coupé de 1 805 000 m³ en baisse de 11,8% par rapport à 2008.

Face à cette conjoncture défavorable, les efforts du Gouvernement dans ce secteur ont notamment porté sur : (i) la signature d'un arrêté modifiant la liste des essences de promotion à exporter sous forme de grumes ; (ii) l'allègement de la fiscalité (suppression de la caution bancaire et réduction de 50% du montant de la redevance forestière annuelle) ; (iii) l'identification de nouveaux partenaires étrangers notamment l'Afrique du Sud, les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ; et (iv) l'allègement des procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires.

Tableau 7 : Exportations des produits forestiers (en milliers de m³)

LIBELLES	2005	2006	2007	2008	Variation 07/06	Variation 08/07
----------	------	------	------	------	-----------------	-----------------

Grumes	146	316	266,4	257,6	-15,7	-3,3
Sciages	660	601	613,1	577,7	2,0	-5,8
Contre-plaqués	23	18	21,7	17,9	20,6	-17,5
Placages	63	57	64,3	59,4	12,8	-7,6

Source : MINFOF

En ce qui concerne le reboisement, 14 conventions de collaboration ont été signées entre l'Etat, les Communautés Urbaines et les Communes. Avec l'appui de l'ANAFOR, 2 332 706 arbres ont été plantés sur une superficie de 7 776 hectares.

2.1.3.2 Environnement

Pour améliorer le cadre de vie des populations en milieu urbain et lutter contre la désertification, 11 000 arbres ont été plantés au premier semestre 2009 dans les établissements scolaires, le long des axes routiers et dans plusieurs villes. Une pépinière d'une capacité de 10 000 plants a été créée à Ntui. Des abattoirs et décharges municipaux respectant les normes ont été aménagés. Des missions de contrôle sanitaire et de sensibilisation sur la gestion écologique des déchets ont été effectuées dans plusieurs établissements publics et privés pour lutter contre les pollutions et les nuisances. A l'issue de ces inspections, plusieurs dossiers de contentieux ont été ouverts auprès des tribunaux.

2.2 Secteur secondaire

La valeur ajoutée de ce secteur a augmenté de 0,6% et a contribué de +0,2 point à la croissance économique en 2008. Cette évolution a reposé sur les sous-secteurs des industries manufacturières (+2,5%) qui ont bénéficié entre autres du renouvellement de l'outil de production, et celui de l'eau, de l'électricité et du gaz (+4,6%). A contrario, les sous secteurs des BTP et de l'industrie extractive ont reculé respectivement de 8,2% et 1,6%. En 2009, la production industrielle reculerait de 2,6% suite aux baisses d'activité dans les industries extractives et manufacturières, malgré une bonne tenue des activités des BTP et de production de l'électricité et de l'eau.

2.2.1 Industries manufacturières

En 2008, l'indice de la production manufacturière a baissé de 9,9%, pour se situer à 133,7. Cette évolution est liée au recul de 11,4% de l'indice dans l'agroalimentaire et de 9,1% de celui des autres industries manufacturières. En glissement annuel au premier semestre 2009, l'indice de la production industrielle est en baisse de 4,1%.

Malgré le recul de l'indice, l'activité des industries manufacturières a progressé de 2,5% en 2008. Cette amélioration résulte de la hausse de 2,1% de la production des industries agroalimentaires et de 2,8% de celle des autres industries manufacturières sur la période considérée.

La hausse de la production agroalimentaire reflète notamment la production de l'huile de palme raffinée en hausse de 20,8%, du fait de la montée de la production des nouvelles palmeraies, la mise en service des nouvelles unités de raffinage et l'accroissement de la demande sous-régionale. La production de sucre augmente de 13,6%, celle des bières et boissons gazeuses de 7,2%. Ces évolutions contrastent avec celle de la production de la masse de cacao qui baisse de près de 76%.

En ce qui concerne les autres industries manufacturières, la production est soutenue notamment par les hausses de 6,1% de la production d'aluminium et de 13% de celle du textile. La demande sous-régionale en hausse et l'amélioration de la fourniture en énergie électrique contribuent à cette évolution. La baisse de 10,2% de la production de ciment a freiné la croissance du sous-secteur.

En 2009, la production dans les industries manufacturières baisserait de 1,4% ; soit une perte de 3,9 points par rapport à 2008. Ce recul résulterait notamment de la baisse de la production

d'aluminium suite au rationnement en énergie. La production du textile croîtrait de 14,9% malgré le vieillissement de l'outil de production et la concurrence des produits importés. Celle du ciment croîtrait de 18,5%, imputable à la montée en production du nouveau broyeur de la CIMENCAM qui a permis de porter la capacité de production nationale de 0,9 million de tonnes à 1,5 million de tonnes par an.

2.2.2 Industries extractives

2.2.2.1 Mines et recherches minières

Le Cameroun dispose d'un important potentiel minier. L'exploitation reste encore limitée aux hydrocarbures. En 2009, la production de l'industrie extractive serait en baisse de 13,1%.

Dans le cadre de l'exploitation de la petite mine, le projet Appui et Organisation de l'Artisanat Minier a mis en place en 2008 un site minier supplémentaire de 40 Gicamines, lesquels ont créé 2 000 emplois. En 2009, il est prévu l'ouverture de 4 sites miniers de 60 Gicamines qui généreraient 3 000 emplois. Par ailleurs, ce projet pourrait canaliser 300 kg d'or, 30 kg de saphir brut, 200 tonnes de rutile, 1 000 tonnes de disthène et 600 m³ de quartzite de Pouma.

S'agissant des grands projets miniers, les travaux de certification du fer de Mbalam se poursuivent et le début d'exploitation est prévu en 2012. Quant au cobalt/nickel de Lomié, la construction de la mine devrait démarrer en juin 2010. Pour ce qui est de la recherche, le Gouvernement a délivré 12 permis de recherche en mine solide et 4 permis de recherche en hydrocarbures au premier semestre 2009.

En 2008, la production de pétrole brut a baissé de 1,6%. Cette tendance s'est accentuée en 2009 et le taux de croissance est prévu à -13%.

Tableau 8 : Production de pétrole (en millions de barils)

Exercices	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Production	37,4	35,6	32,7	30,1	31,8	31,2	30,7	26,7
Variations (%)	-6,7	-4,8	-8,1	-8,0	5,6	-1,9	-1,6	-13,0

Source : SNH, * estimations

2.2.2.2 Produits pétroliers avals

Au cours du premier semestre 2009, les mises à la consommation sur le marché intérieur des produits pétroliers ont, en glissement annuel, enregistré des hausses de 10,8% pour le fuel et 13,7% pour le butane. Par contre celles du super, kérosène et gazole sont en baisse.

Tableau 9: Mises à la consommation des produits pétroliers (en tonnes)

Exercices	2004	2005	2006	2007	2008	1er sem 2008	1er sem 2009	Variations (%)
						(a)	(b)	(b/a)
Super	383 688	383 870	369 211	380 062	408 780	197 351	196 523	-0,4
Kérosène	161 662	102 201	210 912	201 433	207 256	100 284	96 866	-3,4
Gazole	475 474	255 327	491 530	500 157	526 008	261 008	255 085	-2,3
Fuel	66 458	61 401	59 422	54 273	62 995	30 011	33 259	10,8
Butane	41 925	41 990	33 593	49 065	51 894	24 150	27 467	13,7

Source : SCDP

La baisse des cours internationaux du pétrole a été répercutée sur les prix à la pompe des carburants qui ont été revus à la baisse au mois de janvier 2009. Depuis cette date, les prix sont stables.

2.2.3 Eau et Electricité

2.2.3.1 Eau

En 2008, la production s'est élevée à 107,6 millions de m³, en baisse de 1,1% par rapport à 2007. Avec la mise à niveau de l'outil de production dans les grandes agglomérations et l'exploitation des nouvelles unités de production de Batcham, Soa, Pouma, Ngambé et Dizangué, la production d'eau potable pourrait par rapport à 2008 croître de 1,9% en 2009.

Tableau 10: Production d'eau potable (en milliers de m3)

Exercices	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Production	90 464	92 964	102 580	104 258	108 743	107 601	109 633
Variations (en %)		2,8	9,3	1,6	4,1	-1,1	1,9

Source : CDE, * estimations

L'accroissement de l'accès à l'eau potable demeure une priorité du Gouvernement. En 2009, le milieu rural a bénéficié de 425 forages équipés et 57 Adductions d'Eau Potable (AEP) financés sur BIP, fonds PPTE et IADM. Il est attendu des réalisations d'adductions d'eau dans 230 localités sur financement BIP et dans 157 sur fonds PPTE.

Dans le cadre de la coopération internationale, les travaux de construction à Douala d'une usine de production de 50 000 m³ d'eau par jour sur financement chinois sont presque achevés ; l'exécution de 40 000 branchements sociaux en zone urbaine et périurbaine financés par la Banque Mondiale est en cours, et la quatrième phase du projet japonais pour la construction de 184 forages dont 55 dans le Centre, 40 dans l'Adamaoua, 38 dans le Littoral et 51 dans le Sud est en cours d'exécution.

2.2.3.2 Electricité

La production de l'énergie électrique a été de 4 503 milliers de KWH en 2008, en progression de 5,8% par rapport à 2007. Cette performance est imputable à la mise en place depuis 2005 par AES SONEL d'un programme d'investissement en vue de la réhabilitation des réseaux de production et de distribution de l'énergie. Dans ce cadre, 33 milliards ont été investis au premier semestre 2009. En fin d'année, cette production serait de 4 720 milliers de KWH, en augmentation de 4,8% par rapport à 2008. Elle reste insuffisante face à une demande en augmentation de 6% par an.

Tableau 11: Production d'électricité (en milliers de KW)

Exercices	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Production	3 684	3 919	4 003	4 108	4 256	4 503	4 720
Variations (en %)		8	6,4	2,1	2,6	3,6	5,8

Source : AES SONEL, * estimations

Les efforts se poursuivent en vue du renforcement durable de l'offre d'énergie électrique. C'est ainsi que le premier bloc de 43 MW de la centrale thermique de Yassa-Dibamba a été mis en service en août 2009 et le deuxième bloc d'une puissance de 45 MW devrait être opérationnel en fin d'année.

Les études préliminaires sont achevées pour d'autres projets de production et de distribution d'énergie électrique. Il s'agit de : la construction de la centrale à gaz de Kribi (330 MW), la construction du barrage réservoir de Lom-Pangar (24 à 30 MW), la centrale hydroélectrique de Nachtigal (230 à 250 MW), la centrale hydroélectrique de Memvé'élé sur le Ntem (210 MW). On cite également les aménagements hydroélectriques de Warak sur la Bini (75 MW) et de Song Mbengue (900 MW) dont les études préliminaires sont en cours ; la construction de la centrale de Bazoumbé (Colomines) sur la Kadey (6 à 12 MW) dont les études préparatoires et les négociations des accords de vente se poursuivent.

En matière d'électrification rurale, 203 localités ont été électrifiées en 2008 sur financement BIP, fonds PPTE et IADM et 165 en 2009. Dans le cadre de la coopération internationale, les travaux d'électrification sont en cours d'exécution dans 54 localités dans la région de l'Extrême-Nord et dans

33 localités le long de la frontière Cameroun Nigeria sur financement du Royaume d'Espagne et de la Banque Islamique de Développement (BID).

2.2.4 Bâtiments et Travaux Publics

La croissance des BTP serait de 13,4% en 2009. Dans ce sous-secteur, le Gouvernement a poursuivi les travaux d'amélioration du réseau routier national, d'augmentation de son linéaire et de contrôle des normes techniques de construction des bâtiments et édifices publics.

2.2.4.1 Infrastructures routières

Les travaux d'entretien du réseau routier national réalisés en 2009 portent sur 25 000 kilomètres de routes environ pour un coût total de 47,4 milliards sur financement du Fonds Routier. Ils concernent le cantonnement, l'entretien mécanisé des routes bitumées et des routes en terre, des ponts et radiers.

Les travaux de désenclavement des zones rurales, financés par diverses ressources (BIP, PPTE et C2D) ont été réalisés à plus de 60% au premier semestre 2009. Les études sont en cours pour la construction des routes et ponts, le bitumage de certaines routes et l'aménagement des entrées dans les deux métropoles.

S'agissant des réhabilitations et constructions, on peut citer : la route Ayos-Bonnis dont le tronçon Ayos - Abong - Mbang est réalisé à 91% et Abong - Mbang - Bonnis à 65% ; la route Garoua-Figuil qui a été inaugurée en octobre 2009 ; la route Yaoundé - Kribi (tronçon n°1: Yaoundé - pont d'Olama réalisé à 96%); la route Muea - Kumba dont l'inauguration officielle a eu lieu en septembre 2009.

2.2.4.2 Constructions civiles

En 2009, les activités de contrôle des normes techniques de construction des bâtiments et édifices publics se sont poursuivies sur plus d'un millier de chantiers parmi lesquels les infrastructures sanitaires, scolaires, universitaires et sportives notamment le palais des sports polyvalent de Yaoundé inauguré en juillet 2009.

Une évaluation des performances des entreprises et bureaux d'études du secteur des BTP a été réalisée par le Gouvernement en vue d'assurer la qualité des travaux. Celle-ci a permis de les classer en quatre catégories qui seront prises en compte dans l'attribution des marchés.

2.2.5 PME, économie sociale et artisanat

En 2009, une plate forme de collaboration et de mise à niveau des PME a été élaborée avec la Tunisie. Le Gouvernement a favorisé un partenariat entre les investisseurs locaux, et la Deutsch Bank et Carosel International, pour la mise en place d'un fonds de garantie de 65 milliards de francs en faveur des PME dénommé FONDECAM/PME.

Les actions de promotion, d'appui et d'encadrement des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat ont porté notamment sur : l'organisation des salons régionaux de l'artisanat (160 millions) ; le démarrage de la construction des villages artisanaux à Douala, Garoua et Bamenda (480 millions) ; l'équipement des centres de transformation agro-alimentaire de Ndom, Maroua et Yaoundé (30 millions) ; la 2ème phase de la construction du Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (400 millions) ; un appui financier pour le renforcement des capacités et l'équipement en matériels aux PME (200 millions) et l'exécution sur financement PPTE/IADM (estimé à 1,5 milliard) du programme d'appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse.

2.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire qui représentait 45% du PIB en 2008, a contribué de 1,2% à la croissance réelle. En 2009, il représenterait 46,2% du PIB et participerait à 2,2% à la croissance réelle. Cette tendance résulte du bon comportement du sous-secteur des télécommunications.

2.3.1 Commerce

Les trois priorités de la politique commerciale au cours de l'exercice 2009 ont été : la stabilisation des prix, le renforcement de la lutte contre la spéculation et le soutien à la consommation. Il a ainsi été organisé des réunions de concertation avec des opérateurs économiques au terme desquelles des protocoles d'accord portant révision à la baisse des prix de certains produits et prestations de consommation de masse ont été signés. Des caravanes mobiles de vente promotionnelle des denrées alimentaires et de manuels scolaires ont sillonné le pays et les contrôles des prix dans les marchés ont été renforcés. La reconduction des ordonnances relatives aux exonérations douanières sur les produits de première nécessité a permis de contenir la hausse des prix.

2.3.2 Transports

2.3.2.1 Transport terrestre

Les actions menées dans ce secteur en 2009 ont pour objectif de réduire le nombre d'accidents de circulation. Ils ont porté notamment sur :

- la systématisation de la plaque d'immatriculation CEMAC dans le cadre de l'assainissement et de la sécurisation du parc automobile qui compte actuellement environ 350 000 véhicules ;
- le renforcement des campagnes de sensibilisation des usagers de la route et du suivi des agences de voyage sur l'ensemble du territoire national afin d'éviter les surcharges de passagers et de marchandises, la multiplication des voyages journaliers par un conducteur et l'utilisation de véhicules en mauvais état technique ;
- le contrôle régulier du taux d'alcoolémie chez les conducteurs par l'utilisation d'alcootests ;
- l'intensification du contrôle de vitesse par l'utilisation des radars sur le réseau Yaoundé - Douala - Bafoussam où les accidents ont été plus fréquents ;
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention routière ;
- la confection des permis de conduire informatisés et sécurisés ;
- la poursuite de la surveillance du réseau routier en vue d'identifier et de résorber les points noirs source d'accidents de circulation.

En 2008, le nombre d'accidents de circulation est passé à 3 422 contre 6 730 en 2007, soit une baisse de 49,2%. Au 30 juin 2009, plus de 75% des véhicules sont dotés des plaques d'immatriculation réflectorisantes et le nombre d'alcootests acquis est passé de 100 000 en 2008 à 125 000 en 2009. Il a été constaté que plus de 50% de véhicules contrôlés sont au dessus des limites réglementaires de vitesse. Des sanctions telles que le retrait des permis ont été appliquées aux contrevenants.

2.3.2.2 Transport aérien

Le transport aérien a connu en 2008 une quasi stabilité du nombre de passagers et une progression de 4,3% du fret. Au premier semestre de l'exercice 2009, le transport des passagers a diminué de 1,1%, alors que le fret a progressé de 4% par rapport à la même période de 2008.

Pour améliorer la compétitivité du transport aérien et la sécurité dans les aéroports, il s'est agit entre autres : de la poursuite de la mise aux normes ASECNA de l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen par le renforcement des équipements, des travaux de réhabilitation de l'aéroport de Maroua Salack avec le balisage lumineux, et des travaux de réhabilitation des infrastructures aéroportuaires de Douala. Par ailleurs, le plan d'investissement triennal 2009-2012, pour la réhabilitation des

infrastructures des aéroports concédés à la société Aéroports du Cameroun (ADC), a été élaboré.

Tableau 12: Evolution du trafic aérien global

LIBELLES	1 ^{er} Sem.		1 ^{er} Sem.		Estimations	Variations (%)		
	2007 (a)	2008 (b)	2008 (c)	2009 (d)	2009 (e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Passagers (*)	697 183	336 249	700 238	332 451	710 721	0,4	-1,1	1,5
- Arrivée	326 611	158 251	339 643	157 029	341 889	4,0	-0,8	0,7
- Départ	370 572	177 998	360 595	175 422	368 832	-2,7	-1,4	2,3
Bagages et Fret (**)	18 664	9 684	19 467	10 072	19 724	4,3	4,0	1,3
- Arrivée	6 288	3 719	8 025	3 222	8 154	27,6	-13,4	1,6
- Départ	12 376	5 965	11 442	6 850	11 570	-7,5	14,8	1,1

Source: ADC, *nombre, ** tonnes

2.3.2.3 Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire a connu en 2008 une hausse de 1,5% du trafic voyageurs et une baisse de 7,2% du trafic marchandises. Au premier semestre 2009, les trafics voyageurs et marchandises ont augmenté respectivement de 18,3% et 5,6%, entraînant une hausse de 8,8% du chiffre d'affaires.

Les projections pour l'année 2009 indiquent des augmentations respectives de 11,1% et 10,9% pour les trafics voyageurs et marchandises, soit une hausse de 12,7% du chiffre d'affaires. L'évolution du trafic ferait suite à l'absence des vols vers le Grand Nord et l'ouverture de l'Université de Maroua. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité le long de la voie ferrée à la suite des récents déraillements.

Tableau 13: Evolution du trafic ferroviaire

LIBELLES	1 ^{er} Sem		1 ^{er} Sem		Estimations	Variations (%)		
	2007 (a)	2008 (b)	2008 (c)	2009 (d)	2009 (e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic voyageur (*)	369,9	175,5	375,5	207,7	417,1	1,5	18,3	11,1
Trafic marchandises (**)	1 055	474	978	500	1085	-7,2	5,6	10,9
Chiffre d'affaires (***)	49 784	24 336	50 434	26 467	56 821	1,3	8,8	12,7

Source : CAMRAIL, * Voyage/Km, ** Tonne/Km, *** en millions

2.3.2.4 Transport maritime

En 2008, le trafic maritime a connu une progression de 3,6% des marchandises transportées par rapport à l'année 2007 du fait de la hausse de 7,4% du tonnage des marchandises à l'importation en dépit de la baisse de 3,9% de celles à l'exportation. La croissance du trafic maritime s'explique en partie par les investissements réalisés qui ont entre autres permis le maintien du chenal d'accès à une profondeur de 7,5 mètres pour favoriser l'entrée de gros porteurs au Port Autonome de Douala.

Au premier semestre 2009, le trafic maritime a connu une hausse de 4,6% de ses activités en raison surtout de la hausse de 14% du tonnage des marchandises à l'importation. A l'exportation par contre, le trafic a baissé de 15,3% par rapport au premier semestre 2008 du fait du repli des exportations de bois notamment. Au terme de l'exercice 2009, le tonnage global des marchandises pourrait augmenter de 1,2%. Cette évolution serait liée à la hausse du volume des importations.

Quant au chiffre d'affaires, il a connu une hausse de 4,7% en 2008. Par contre, il pourrait baisser de

3,5% au premier semestre 2009 et de 4% au terme de cet exercice en raison de la diminution de frais de location du domaine portuaire.

Tableau 14: Evolution du trafic maritime

LIBELLES	2007	1 ^{er} Sem 2008	2008	1 ^{er} Sem 2009	2009*	Variations (%)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Trafic (**)	6 864 458	3 453 402	7 110 134	3 611 690	7 197 144	3,6	4,6	1,2
Importations	4 544 352	2 347 827	4 879 493	2 675 629	5 275 307	7,4	14,0	8,1
Exportations	2 320 106	1 105 576	2 230 641	936 061	1 921 837	-3,9	-15,3	-13,8
Chiffre d'affaires (***)	32 526	18 088	34 040	17 458	32 676	4,7	-3,5	-4,0

Source : PAD, * Estimations, ** en tonnes, *** en millions

2.3.3 Télécommunications

Les télécommunications ont enregistré une hausse de 37,1% du nombre total d'abonnés. Cette hausse est consécutive à la progression de 36,6% des abonnés du téléphone mobile et de 50,9% de ceux du téléphone fixe en 2008. Ces évolutions ont contribué à la hausse de 4,7% du chiffre d'affaires.

Au premier semestre 2009, les télécommunications affichent des augmentations respectives de 31,9% et de 10,7% du nombre d'abonnés et du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2008. En termes de projections pour l'exercice 2009, ces variables croîtraient respectivement de 19% et de 8,1% grâce aux investissements réalisés pour l'exploitation de la fibre optique, à l'amélioration de la qualité de service, la mise en service de nouveaux produits et la poursuite de l'extension du réseau.

S'agissant de la téléphonie rurale, 24 Télécentres Communautaires Polyvalents ont été construits sur financement PPTE en 2008. Il est envisagé d'associer le secteur privé à la construction et l'équipement de 300 autres. Ceux-ci permettront aux populations rurales d'avoir accès à moindre coût aux services offerts par les technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, une opération de sécurisation à travers l'identification des abonnés du téléphone a été lancée.

Tableau 15 : Evolution du sous-secteur des télécommunications

LIBELLES	2007	1 ^{er} Sem 2008	2008	1 ^{er} Sem 2009	2009*	Variations (%)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(a)	(d)/(b)	(e)/(c)
Nombre d'abonnés	4 706 222	5 440 194	6 452 706	7 173 235	7 677 066	37,1	31,9	19,0
Fixe	169 222	204 194	255 306	304 892	364 898	50,9	49,3	42,9
Mobile	4 537 000	5 236 000	6 197 400	6 868 343	7 312 168	36,6	31,2	18,0
Chiffre d'affaires (**)	350 824	177 659	367 315	196 593	396 933	4,7	10,7	8,1
Fixe	54 632	27823	57609	29 287	60 387	5,4	5,3	4,8
Mobile	296 192	149 836	309 706	167 306	336 546	4,6	11,7	8,7

Source : CAMTEL, ORANGE, MTN, * prévision, ** en millions

2.3.4 Tourisme

En 2008 on comptait : 1 hôtel de 5 étoiles, 4 de 4 étoiles, 61 de 3 étoiles, 110 de 2 étoiles, 202 de 1 étoile et 1 495 non classés. Ces hôtels comptaient 25672 chambres dotées de 27097 lits.

Selon l'enquête de conjoncture réalisée par le MINFI, le nombre de nuitées enregistre une augmentation de 4,4% au premier semestre 2009 par rapport à la même période de 2008.

En 2009, la Commission de classement et de reclassement des établissements de tourisme a poursuivi ses opérations en vue d'améliorer et de diversifier les infrastructures touristiques. C'est ainsi que sur

33 hôtels inspectés, deux ont été classés 4 étoiles, un classé 3 étoiles, deux classés 2 étoiles, huit classés 1 étoile, quatre non classés, neuf mis en demeure et sept ont subi le retrait d'agrément.

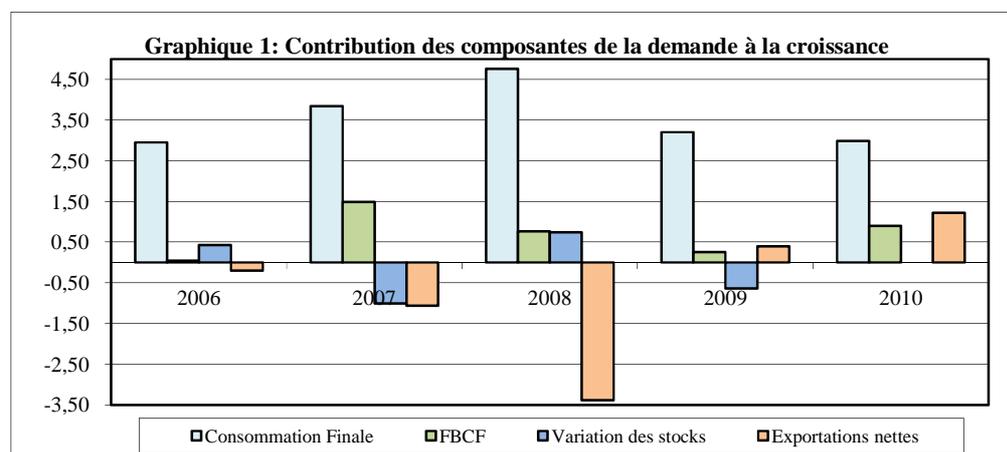
La Commission Technique Nationale des Etablissements de Tourisme a examiné 145 dossiers et accordé 74 autorisations dont 33 pour la construction d'hôtels et 41 pour l'ouverture de 13 hôtels, 10 restaurants, 10 établissements de loisirs et 8 agences de tourisme. Elle a en outre octroyé 29 agréments de guide de tourisme et retiré 2 autorisations d'hébergement.

Dans le cadre de la promotion de sa destination touristique, le Cameroun a participé à plusieurs salons et foires internationaux. Des actions ont été également initiées pour l'inscription des chutes de la Lobé au patrimoine culturel mondial et la construction d'une cité touristique à Mouanko.

La mise en valeur des sites touristiques s'est poursuivie avec les travaux de construction d'une salle polyvalente au lac Tizon, d'une structure d'accueil aux chutes de Tello, d'une voie d'accès au site d'Olobo et la finalisation de la sécurisation du lac Awing.

CHAPITRE III : LA DEMANDE

Depuis le quatrième trimestre 2008, le Cameroun a été éprouvé par la récession mondiale. La chute des cours mondiaux des matières premières et de la demande de certains produits exportés ont induit une détérioration des termes de l'échange et un ralentissement de l'activité économique. De 3,3% en 2007, le taux de croissance réelle est passé à 2,9% en 2008 et est estimée à 2,0% en 2009.



En 2008, la demande intérieure reste le moteur de la croissance avec une contribution estimée à 6,3% contre 4,3% en 2007. Cette contribution est projetée à 2,8% en 2009. A l'inverse, les exportations nettes de biens et services continuent de grever la croissance ; leur contribution est passée de -1,1% en 2007 à -3,4% en 2008. En 2009, leur apport serait négatif de 0,8% consécutivement à la baisse des exportations et la hausse des importations.

Tableau 16: La part dans le PIB des composantes de la demande

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Demande intérieure	99,6	97,8	101,1	101,9	105,4	104,8
Consommation	81,9	81,1	83,5	84,5	87,6	86,3
Ménages	72,0	71,5	73,3	74,0	75,5	74,83
Administration publique	10,0	9,6	10,1	10,5	12,0	11,43
Formation brute de capital fixe	17,7	16,7	17,7	17,4	17,8	18,5
Privée	15,2	14,3	15,3	15,0	15,4	16,3
Publique	2,5	2,4	2,3	2,4	2,4	2,2
Variation des stocks	1,4	0,1	-0,1	0,6	0,0	0,0
Investissement	19,1	16,8	17,6	18,0	17,8	18,5
Demande extérieure	-1,0	2,1	-1,1	-2,5	-5,4	-4,8
Exportation de biens et services	20,5	23,0	23,9	23,7	20,6	21,9
Exportations pétrole brut	7,6	9,9	9,3	10,4	6,5	7,0
Exportations hors pétrole brut	9,7	10,0	11,7	10,8	11,6	12,5
Importation de biens et services	21,5	21,0	25,0	26,2	26,0	26,7
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MINFI/DAE

3.1 Demande intérieure

La demande intérieure s'est accrue de 6,2% en 2008 consécutivement à la hausse de ses deux principales composantes. La consommation, qui représente 84,5% du PIB s'accroît de 5,8% alors que l'investissement, 17,4% du PIB, augmente de 4,1%. En 2009 et 2010, la demande intérieure

demeurerait le moteur de la croissance avec des contributions respectives de 2,8% et 3,9%.

3.1.1 Consommation finale

En 2008, la consommation finale a contribué à la croissance à hauteur de 4,8%. Cette contribution est estimée à 3,2% en 2009 et est prévue à 3% en 2010. En 2008, la consommation a représenté 84,5% du PIB ; elle est projetée en moyenne autour de 87% en 2009 et 2010.

Ses deux composantes affichent des évolutions contrastées. Si la consommation privée s'accélère, passant d'une croissance de 4,2% en 2007 à 5,7% en 2008, la composante publique décélère, avec une croissance de 6,3% contre 9,1% en 2007. Ces évolutions pourraient s'inverser en 2009 ; la consommation publique progresserait de 12,8% tandis que la consommation privée n'augmenterait que de 2,6%.

Les prix des matières premières agricoles et des denrées alimentaires de base (riz, maïs, blé, ...) se sont envolés au cours des six premiers mois de 2008 à cause de la forte demande des pays émergents, d'une offre insuffisante du fait des mauvaises récoltes dans les pays producteurs et de la fabrication des biocarburants. Cette hausse s'est répercutée sur le marché local et a entraîné le renchérissement du coût de la vie. La revalorisation des salaires et la prise en charge par l'Etat d'une partie de la hausse des prix ont entraîné un accroissement de la consommation des ménages en 2008. La consommation publique a aussi augmenté, sous l'effet de l'accroissement de la masse salariale.

3.1.1.1 Consommation des ménages

En 2008, la consommation privée a participé positivement à la croissance à hauteur de 4,1% contre 3% en 2007. Cette évolution est attribuable à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages induite par les mesures gouvernementales de revalorisation des salaires, de suspension des droits de douane et taxes à l'importation des produits de première nécessité et de renforcement du dispositif de contrôle des prix.

Tableau 17: Structure de la consommation des ménages (en %)

	2005	2006	2007	2008
Alimentation et boissons non alcoolisées	44,8	46,7	46,8	46,1
Boissons alcoolisées et tabac	2,6	2,5	2,4	2,3
Articles d'habillement, chaussures, cuir et confection	11,0	9,7	9,6	9,1
Logement et énergie	8,7	8,5	7,9	8,2
Equipeement du logement	10,1	9,7	10,1	10,3
Santé et action sociale	1,3	1,3	1,3	1,3
Transport	7,3	7,5	7,7	8,1
Télécommunications	1,3	1,3	1,3	1,5
Loisirs et culture	1,5	1,4	1,4	1,6
Education	1,3	0,8	1,0	1,0
Hôtel, café, restaurant	7,8	7,7	7,5	7,3
Autres biens et services	2,4	2,2	2,2	2,2
Achats nets à l'étranger	0,0	0,6	0,7	0,9
Total des dépenses de consommation des ménages	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS

La structure des dépenses des ménages ne change pas d'une année à l'autre. L'« alimentation et les boissons non alcoolisées » (46,1%) reste le principal poste de consommation des ménages. Les autres dépenses de consommation portent essentiellement sur l'équipement du logement (10,3%), les articles

d'habillement (9,1%), le logement et énergie (8,2%) et le transport (8,1%). La part des dépenses d'éducation et de santé est de 2,3%.

En 2009, la diminution de la contribution à la croissance de la consommation privée (1,9%) s'expliquerait par le fait que les effets de la revalorisation des salaires s'estompent. Par ailleurs, les difficultés des filières comme le bois affectent négativement les revenus des ménages en milieu rural et en conséquence leurs dépenses de consommation.

3.1.1.2 Consommation publique

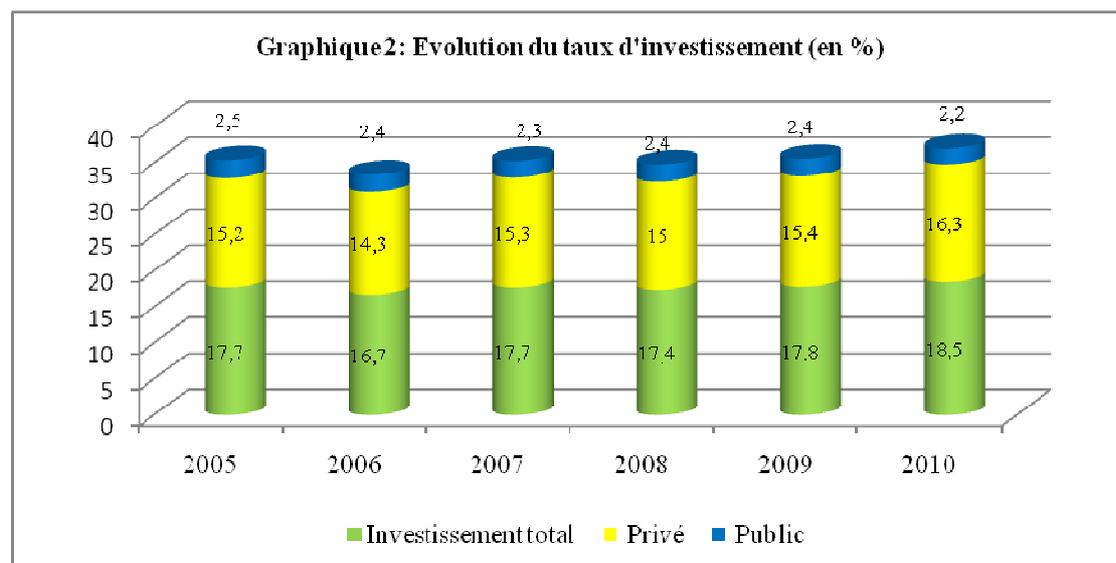
En 2008, la consommation publique a contribué pour 0,6% à la croissance en relation avec la revalorisation des salaires des agents publics et les dépenses du secteur de l'éducation dont le volume augmente de près de 13,1% avec la contractualisation des instituteurs vacataires et du recrutement des enseignants du supérieur. En 2009, le concours de la consommation publique serait de 1,3% suite à la contractualisation des ex-temporaires dans l'Administration et de nouveaux recrutements dans la Fonction Publique. De 561 milliards en 2008, la masse salariale atteindrait 624 milliards en 2009, soit une hausse de 11,3%. Par contre, les achats de biens et services diminuent de 4,1% traduisant les efforts du Gouvernement pour améliorer la qualité de la dépense.

3.1.2 Investissement

La croissance de l'investissement, forte en 2007, décélère en 2008 du fait de sa faiblesse dans le secteur privé. En effet, le taux de croissance de l'investissement est estimé à 4,1% en 2008 contre 8,4% en 2007 ; sa contribution à la croissance est de 0,8%. En 2009, l'investissement ralentirait à 1,3% et sa contribution serait de 0,3%. Cette évolution s'observerait aussi bien dans la composante privée (+1,4%) que publique (+0,7%).

L'investissement devrait reprendre à partir de 2010 grâce aux projets structurants et aux programmes de construction des édifices et infrastructures publics. Son taux de croissance atteindrait 4,8% et sa part dans le PIB serait de 18,5%.

Sous l'effet de la crise qui a eu pour conséquence l'annulation des commandes de bois et ouvrages en bois, un stockage accentué a été observé. Au total, les variations de stocks se chiffrent à environ 60 milliards en 2008 contre un déstockage de 7,5 milliards en 2007.



Le taux d'investissement est de 17,4% en 2008. Il est estimé à 17,8% en 2009 et projeté à 18,5% en

2010. Il demeure en dessous du niveau empiriquement établi pour qu'une économie décolle (25%).

3.1.2.1 Investissement privé

La reprise de l'investissement privé amorcée en 2007 s'est poursuivie en 2008. De 1,5% en 2007, son apport à la croissance est estimé à 0,6% en 2008. Le contexte économique mondial a poussé des entreprises à revoir à la baisse, voire à reporter leurs nouveaux programmes d'investissement. La contribution à la croissance de l'investissement privé tournerait ainsi autour de 0,2% en 2009.

Néanmoins, des investissements pour la maintenance et l'extension de l'outil de production sont effectués dans le secteur non pétrolier notamment la téléphonie mobile, les cimenteries et les agro-industries. Des investissements sont aussi en cours dans le secteur énergétique pour combler le déficit. Dans le secteur pétrolier, les investissements se poursuivent également et sont liés à la poursuite des travaux d'appréciation sur les puits en déplétion et à l'exploration dans la zone de Bakassi. De 15% en 2008, le taux d'investissement du secteur privé atteindrait respectivement 15,4% et 16,3% en 2009 et 2010.

Tableau 18: Les Investissements de quelques entreprises en 2008 et 2009 (en millions de francs)

NOM DES ENTREPRISES	2008	2009
ORANGE CAMEROUN	36 200	34 184
AES SONEL	101 573	71 462
CIMENCAM	19 000	5 361
BRASSERIES DU CAMEROUN	18 448	21 572
SOSUCAM	7 261	5 424
SOCAPALM	4 289	6 551
AEROPORTS DU CAMEROUN	4 100	
SONARA	6 055	
HEVECAM	2 363	584
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON	1 452	1 955
SOCAVER	2 010	524
CAMOA	93	169
CAMRAIL	2 200	16 191
SPC	600	800

Source : MINFI/DAE

3.1.2.2 Investissement public

L'investissement public s'est accroît de 6,2% en 2008 puis de 0,7% en 2009 et de 1,9% en 2010. Les dépenses concernent la construction et la réhabilitation des infrastructures et édifices publics ainsi que les dépenses engagées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (électrification rurale, adductions d'eau potable, forages). Des décaissements plus importants sont enregistrés dans les fonds PPTE et C2D. Au 30 juin 2009, les décaissements sur ressources propres effectués se situent à 125,7 milliards soit un taux de d'exécution de 34,4%. Les dépenses PPTE réalisées sont de 23,5 milliards, soit un taux d'exécution de 34,1%. Des mesures ont été prises pour améliorer la consommation des crédits d'investissements, notamment la simplification des procédures, le raccourcissement des délais de paiement et la mise en œuvre du nouveau dispositif du suivi participatif.

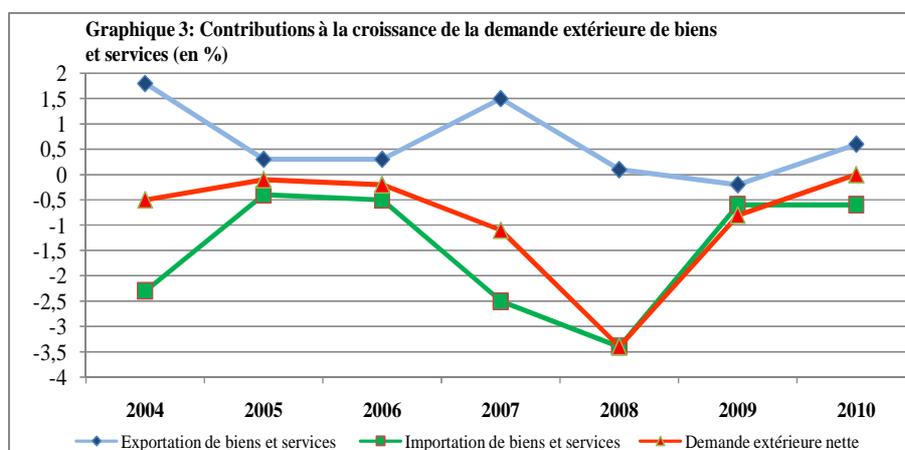
Les secteurs sociaux restent l'une des priorités du Gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté. En 2009, un montant de 178,4 milliards a été alloué à ces secteurs au titre du budget d'investissement dont 95,4 milliards pour l'enseignement, la formation et la recherche ; 74,9 milliards pour la santé et 8 milliards pour les affaires sociales. La part de l'investissement public dans le PIB se situerait respectivement à 2,4% et 2,2% en 2009 et 2010.

Tableau 19: Répartition du BIP 2009 dans quelques secteurs (en milliards de francs)

Rubriques	Loi de Finances 2009	Engagements au 30/6/2009	Taux d'exécution
Enseignement, formation et recherche	95,4	12,3	12,9
Santé	74,9	11,3	15,1
Affaires sociales	8	0,47	5,9
Infrastructures	193,5	22,1	11,4
Production et commerce	71,9	8,7	12,1
TOTAL	443,8	54,9	12,4

Source : MINFI/DGB

3.2 Demande extérieure nette des biens et services



En 2008, la demande extérieure nette a continué de plomber la croissance sous les effets conjugués des exonérations douanières sur les importations des produits de première nécessité, de la baisse des cours mondiaux des matières premières et de la crise internationale. Sa contribution à la croissance a été de -3,4% en 2008 contre -1,1% en 2007, du fait de la hausse en volume et en valeur des importations et d'une quasi-stabilité des exportations. Elle devrait se situer à -0,8% en 2009, en raison notamment de l'atténuation de l'effet des exonérations douanières et du recul des exportations lié à la détérioration des termes de l'échange.

3.2.1 Demande extérieure nette des biens

Le Cameroun exporte un nombre réduit de produits primaires et importe principalement des produits manufacturiers et alimentaires. Etant donné son offre modeste sur le marché mondial, le pays arrive à écouler toute sa production. L'économie subit de plein fouet les chocs sur l'offre et la demande extérieure à travers les cours mondiaux des matières premières. Dès le quatrième trimestre 2008, la chute des cours a détérioré les termes de l'échange et a fait reculer les recettes d'exportation.

Entre 2005 et 2008, la demande extérieure nette de biens a contribué négativement à la croissance de -1,1% en moyenne malgré une évolution favorable des termes de l'échange de 9,1%.

3.2.1.1 Exportations des biens

Les exportations restent peu diversifiées, ce qui rend l'économie vulnérable et donc sensible aux

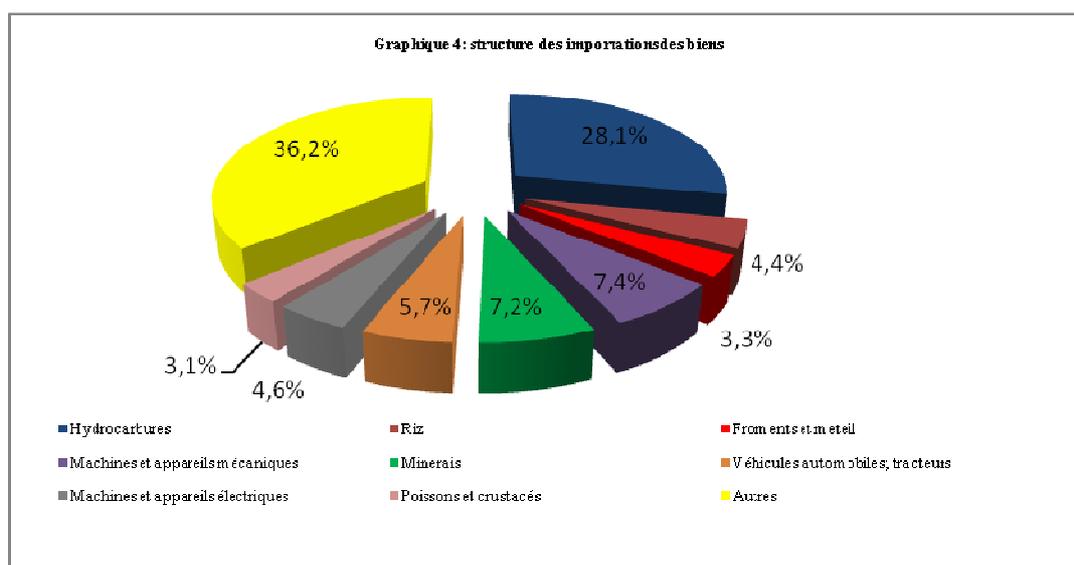
aléas de la conjoncture et aux fluctuations des cours. Le recul marqué des prix du pétrole en fin d'année 2008 a induit une forte baisse des prix à l'exportation. Combinés au repli des cours des autres produits exportés (café, coton, aluminium, caoutchouc,...), les termes de l'échange, favorables depuis 2006, se sont détériorés et pourraient atteindre -19,7% en 2009. L'appréciation du taux de change effectif réel traduit aussi une perte des positions concurrentielles.

La contraction de la demande mondiale a fait chuter les exportations en valeur de plusieurs produits. Les données à fin août 2009 confirment un net recul des ventes de certains produits d'exportation. Il s'agit notamment des carburants et lubrifiants (-74%), des huiles brutes de pétrole (-68,3%), du ciment (-61,6%), de l'aluminium brut (-57,0%), du bois et ouvrages en bois (-44,3%), des huiles de palme brutes (-40,5%), du caoutchouc (-24,2%) et du café (-15,6%).

Avec la reprise annoncée dans la plupart des pays partenaires commerciaux du Cameroun, les exportations de biens hors pétrole sont projetées à la hausse en 2010.

3.2.1.2 Importations des biens

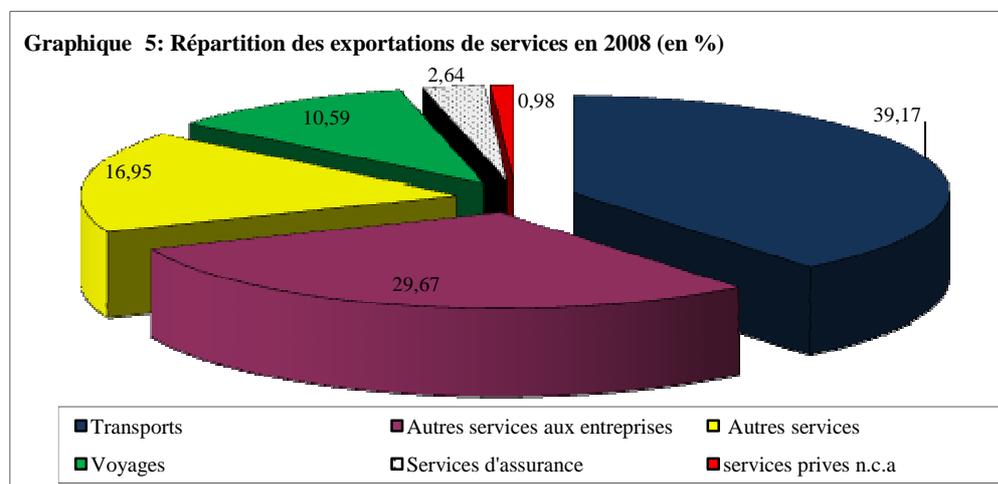
En 2008, les importations des biens ont cru de 19,7% contre 13,3% en 2007. Cette évolution est attribuable en grande partie à la hausse de 35,1% des importations des produits alimentaires. Ces produits qui représentent 18,2% du total des biens importés ont bénéficié des mesures d'exonérations de droits de douane et taxes sur les biens de première nécessité (riz, poissons congelés, ...). La hausse des importations a eu un impact négatif sur la croissance; la contribution à la croissance des importations de biens est estimée à -2,4% en 2007 et à -3,4% en 2008.



3.2.2 Demande extérieure nette des services

En 2008, la demande extérieure nette des services est déficitaire de 570,9 milliards, soit une détérioration de 202,1% par rapport à l'année précédente. En 2009, ce déficit s'amenuiserait pour se situer à 368,2 milliards du fait des améliorations enregistrées dans les « autres services aux entreprises » (+272,8 milliards) et les services de communication, les services financiers et les bâtiments et travaux publics (+77,7 milliards). Les services nets d'assurances par contre régresseraient de 138,2 milliards. En définitive, la contribution à la croissance de la demande extérieure nette des services est structurellement négative.

Les principaux services exportés sont les transports et activités connexes, les voyages, les autres services aux entreprises et les services fournis aux administrations étrangères. En 2008, les ventes des services aux non résidents s'élèvent à 629,7 milliards et restent quasi stables par rapport à 2007. Par rubriques, les transports qui représentent 39,6% des exportations de services en 2008 ont baissé de 13,7% pour se situer à 255,9 milliards.



Les importations des services s'élèvent à 1 217,9 milliards en 2008, en hausse de 44,0% par rapport à 2007. Les services représentent 33,4% des dépenses d'importation des biens et services. Les principaux services importés sont les autres services aux entreprises avec 43,8% des importations, les transports (29,3%) et les voyages (13,3%).

Tableau 20: Contribution à la croissance du PIB des composantes de la demande (en %)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Demande intérieure	4,2	2,4	3,4	4,3	6,3	2,8	3,9
Consommation	2,6	2,3	3,0	3,8	4,8	3,2	3,0
Secteur privé	2,3	2,2	2,7	3,0	4,1	1,9	3,0
Administration centrale	0,4	0,1	0,3	0,8	0,6	1,3	0,0
Formation brute de capital fixe	1,9	0,1	0,0	1,5	0,8	0,3	0,9
Secteur privé	0,3	6,7	0,0	1,5	0,6	0,2	0,9
Administration centrale	1,6	-6,6	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1
Demande extérieure nette	-0,5	-0,1	-0,2	-1,1	-3,4	-0,8	0,0
Exportation de biens et services	1,8	0,3	0,3	1,5	0,1	-0,2	0,6
Importation de biens et services	-2,3	-0,4	-0,5	-2,5	-3,4	-0,6	-0,6

Source : MINFI/DAE

CHAPITRE IV : LES PRIX ET LA COMPETITIVITE

4.1 Prix à la consommation finale des ménages

4.1.1 Indice général

En 2008, le taux d'inflation a été de 5,3% contre 1,1% en 2007. Cette évolution est attribuable à l'envolée des prix des produits alimentaires sur le marché international et qui a contribué à la hausse des prix du riz (67,1%), du maïs (27,3%) et du sucre (18,7%) sur le marché local.

Tableau 21 : Evolution de l'inflation (%)

POSTES DE DEPENSES	National			Yaoundé			Douala		
	2007	2008	1 ^{er} sem. 2009	2007	2008	1 ^{er} sem. 2009	2007	2008	1 ^{er} sem. 2009
Alimentation, Boissons et Tabacs	1,4	8,6	7,1	2,1	8,2	8,0	1,4	6,7	4,8
<i>Produits Alimentaires</i>	1,6	9,1	8,3	2,3	7,7	8,9	1,5	7,5	6,1
<i>Boissons Et Tabacs</i>	0,8	5,5	0,4	0,3	11,4	1,6	0,9	3,9	0,0
Habillement et Chaussures	-0,6	0,6	1,3	1,2	2,9	1,5	-2,6	-0,1	3,0
Dépenses de maison	0,9	3,4	0,3	1,3	1,1	-1,3	0,5	2,7	0,3
Santé et Soins personnels	0,9	0,5	0,9	2,8	0,8	0,7	-1,5	2,0	1,6
Transports et Communications	2,3	0,4	-0,4	1,0	0,9	-0,1	3,4	-0,1	-0,3
Education et Loisirs	-0,6	-0,2	1,6	-4,7	0,8	2,1	1,8	-1,6	2,3
Indice Général	1,1	5,3	4,4	1,4	4,9	4,3	1,1	4,0	3,0
<i>Groupe de Produits</i>									
Articles de marché	2,1	9,9	10,2	2,5	8,3	11,2	3,0	8,4	8,1
Articles de magasins	0,4	3,7	0,6	1,3	4,1	0,9	-0,7	3,9	1,2
Services et autres	1,1	1,3	0,8	0,1	1,5	0,6	1,9	-0,2	0,4
Biens échangeables	1,1	6,4	5,6	1,8	5,9	5,4	0,7	5,5	4,7
Biens non échangeables	1,0	2,7	0,7	0,1	1,5	0,6	1,8	1,2	-0,1
Biens locaux	2,2	5,5	4,6	3,0	4,2	3,6	-2,5	4,6	3,0
Biens importés	-1,7	4,7	3,2	-2,5	6,7	6,1	2,4	3,8	3,1
Biens du secteur formel	0,9	4,7	0,3	1,7	3,9	-0,3	0,0	4,9	1,1
Biens du secteur informel	1,3	11,8	4,2	3,5	6,0	5,7	0,4	13,8	3,0
Produits vivriers	1,7	8,3	13,6	1,6	8,9	13,6	2,8	5,4	11,4
Services et autres	1,1	1,3	0,8	0,1	1,5	0,6	1,9	-0,2	0,4
Biens contrôlés	1,8	0,4	0,6	1,8	-0,3	0,3	3,1	-1,2	0,1
Biens non contrôlés	1,0	5,8	4,6	1,4	5,4	4,7	0,9	4,5	3,3
Produits pétroliers	0,5	1,7	-3,9	1,4	2,9	-4,2	-0,6	1,8	-3,2
Autres biens et services	1,0	4,4	1,2	1,3	3,3	0,9	0,8	3,8	1,3

Source : INS

L'accroissement de 8,3% des prix des produits alimentaires est lié à la hausse de 13,6% des prix des produits vivriers notamment des céréales et produits céréaliers, des légumes, légumineuses et grains et, à l'augmentation des prix de la viande et de la volaille. Ces hausses sont consécutives à la faiblesse de l'offre de certains produits locaux, aux marges commerciales hors normes, etc.

Au terme de 2009, l'inflation est estimée à 3,5%. Cette prévision repose sur l'application des mesures gouvernementales et l'intensification des contrôles de prix.

4.1.2 Indice des prix à Yaoundé

Au cours de l'année 2008, l'indice des prix à la consommation finale des ménages s'est accru de 4,9% à Yaoundé. Cette inflation résulte de l'accroissement des prix dans tous les postes de

consommation. Les prix du poste « Alimentation, boissons et tabacs » ont crû de 8,2% dont 7,7% pour les produits alimentaires et 11,4% pour les boissons et tabacs. Ceux des postes « Habillement et chaussures » et « Dépenses de maison » ont progressé respectivement de 2,9% et 1,1%.

Au premier semestre 2009, les prix ont augmenté de 4,3% en glissement annuel suite aux hausses observées au niveau des postes « Alimentation, boissons et tabacs » (8%) et « Education et loisirs » (2,1%). L'augmentation de 8,9% des prix des produits alimentaires est imputable entre autres au relèvement des prix des produits vivriers (13,6%), du poisson fumé (12,1%), du maquereau congelé (17,5%) et de la viande de bœuf (11,8%).

4.1.3 Indice des prix à Douala

A Douala, l'inflation en 2008 a été de 4% contre 1,1% en 2007. L'évolution des prix des postes « Alimentation, boissons et tabacs » (+6,7%), « Dépenses de maison » (+2,7%) et « Santé et soins personnels » (+2%), a contribué à alimenter cette inflation. Les baisses enregistrées sur les prix des postes « Education et loisirs » (-1,6%) et « Transports et communications » (-0,1%) ont modéré l'accroissement du niveau général des prix.

Au premier semestre 2009, l'inflation a été de 3% à Douala. Cette augmentation des prix est consécutive à l'accroissement de 6,1% des prix des produits alimentaires dont 11,4% pour les prix des produits vivriers, et de 2,3% de ceux du poste « Education et Loisirs ».

4.1.4 Indice des prix dans les autres villes

En 2008, l'indice des prix a crû de 8,9% à Garoua du fait principalement de la hausse des prix des produits alimentaires (14,3%). A Bamenda, il a été en hausse de 7,7% en raison notamment de l'augmentation respective de 12,3% des dépenses de maison et des prix des produits alimentaires. A Bafoussam, le taux d'inflation s'est situé à 4,8% principalement en raison de l'augmentation de 9% des dépenses de maison et de 8,8% des prix des produits alimentaires.

Au premier semestre 2009, l'inflation a été de 1,5% à Bafoussam, 3,5% à Bamenda et 9,1% à Garoua. La hausse des prix à Garoua est liée à l'augmentation de 15,6% des prix des produits alimentaires dont 24% pour les légumes, légumineuses et grains ; 22,9% pour poissons et crustacés ; 22,0% pour les féculents et amidon et 16,5% pour les céréales et produits céréaliers.

4.2 Compétitivité

La compétitivité s'analyse à travers les évolutions du taux de change effectif réel (TCER), des termes de l'échange, de l'environnement des affaires et la performance des entreprises de l'industrie manufacturière. En 2008, le Cameroun a légèrement amélioré son attractivité.

4.2.1 Taux de change effectif réel (TCER) et termes de l'échange

Le taux de change d'une monnaie étant le prix de celle-ci par rapport à une autre, le TCER est une somme pondérée des taux de change et des indices de prix des principaux partenaires commerciaux d'un pays. Une variation négative (ou dépréciation) du TCER traduit un gain de compétitivité pour l'économie alors qu'une variation positive (appréciation) exprime une perte de compétitivité. La perte de compétitivité de l'économie camerounaise observée depuis 2006, se poursuivrait en 2009 ; le TCER varierait ainsi de 3,8% par rapport à 2008.

L'indice des termes de l'échange entre 2005 et 2008 est demeuré supérieur à 100 (en passant de 119,7 à 175,6 sur la période), traduisant que les prix à l'exportation ont été meilleurs qu'à l'importation. C'est la même tendance que l'on observerait en 2009, mais dans une proportion moindre qu'en 2008.

Tableau 22: Evolution du taux de change effectif réel et indice des termes de l'échange

	2005	2006	2007	2008	2009 *
Variation du TCER (en %)	-0,8	3,2	1,2	3,8	3,8
Indice des termes de l'échange (**)	119,7	134,4	161,9	175,6	103

Source : FMI, * estimations, ** base 100 = 2000

4.2.2 Environnement des affaires

Le Cameroun vient d'être classé 18^{ème} en Afrique et 111^{ème} dans le monde sur un total de 133 pays selon le rapport du Forum Economique Mondial sur la compétitivité globale en 2009. Il gagne ainsi 3 places par rapport à son précédent classement. Le Cameroun fait mieux que le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Zambie et le Venezuela qui étaient mieux classés que lui en 2008. Il occupe un rang honorable relativement à certains critères : la stabilité macroéconomique (34^{ème}), le recrutement et le licenciement (40^{ème}), la flexibilité des salaires (61^{ème}) et la transparence du Gouvernement dans la conduite de la politique économique (76^{ème}). Toutefois, des efforts doivent encore être fournis en ce qui concerne l'amélioration des « Institutions » (112^{ème}) ; l'« efficacité bureaucratique du Gouvernement » (102^{ème}) ; l'« accès au financement » (125^{ème}) et la qualité des infrastructures (121^{ème}) qui pèsent sur l'investissement.

L'amélioration du classement est le résultat des réformes structurelles engagées pour moderniser l'économie, réunir les conditions idoines pour intégrer le Cameroun dans l'économie de marché et renforcer l'environnement des affaires. Le rapport Doing Business 2010, qui mesure la perception des investisseurs étrangers et des entrepreneurs locaux du climat des affaires, de la transparence et de l'indépendance de la justice et, de la facilitation de l'acte d'investir, cite le Cameroun parmi les cinq pays africains réformateurs (Rwanda, Ile Maurice, Afrique du Sud, Angola).

4.2.3 La compétitivité de l'industrie manufacturière

En 2008, le Ministère des Finances a mené une étude sur la compétitivité des industries manufacturières auprès de 95 entreprises regroupées en 13 branches. Après une baisse de 12% en 2006, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches a progressé de 22% en 2007. Exportatrices nettes en 2005 et 2006, les entreprises ont plus acheté à l'extérieur qu'elles n'ont vendu en 2007 témoignant ainsi de leur faible compétitivité à l'échelle internationale.

Il ressort de cette étude que la productivité apparente du travail augmente de l'année 2005 à 2007 tandis que celle du capital a une évolution mitigée. A contrario, les coûts unitaires des entreprises demeurent assez élevés. Les intrants constituent la principale composante de l'ensemble des coûts des industries manufacturières (77,2%), suivi du coût du capital (10,1%), du coût du travail (9,2%) et des impôts et taxes (3,5%).

Toutefois, quelques branches sont compétitives au regard de l'évolution des principaux critères de compétitivité (coût unitaire, productivité apparente et exportations nettes). Il s'agit des « Industries manufacturières diverses », des « Industries métallurgiques de base », des « Industries chimiques et de fabrication des produits chimiques », des « Industries de transformation des produits d'origine agricole » et de la branche « Industries du caoutchouc et de plastique ». Par contre, les branches les moins compétitives sont : « Fabrication d'appareils mécaniques et électriques », « Industries de fabrication de papiers et articles en papiers » et « Fabrication de boissons et de tabacs ».

La branche « Industrie du bois et fabrication des meubles », à forte intensité de main-d'œuvre et exportatrice nette, enregistre une croissance régulière de la valeur ajoutée.

CHAPITRE V : LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Dans un contexte international morose, le premier semestre 2009 a connu un accroissement des crédits à l'économie à partir d'un niveau bas, et a enregistré une position extérieure satisfaisante. Pour amener les banques à se recentrer sur l'intermédiation financière, l'interdiction du prélèvement des frais de tenue de compte sur les comptes créditeurs a été appliquée.

Les délais de paiements de chèques ont été réduits grâce au nouveau système de télécompensation des paiements. Le taux de liquidité de l'économie, rapport de la masse monétaire sur le PIB demeure satisfaisant. Il est passé de 19,2% en 2007 à 20,5% en 2008 et est estimé à 20,1% en 2009.

5.1 Politique monétaire

Dans un contexte de crise financière mondiale, la politique monétaire conduite par la BEAC est axée sur la stabilité monétaire et la gestion de la liquidité des banques. La BEAC utilise des instruments indirects pour son intervention, notamment la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) et l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale) pour discipliner les banques.

S'agissant des réformes du système des paiements et de règlement, l'Office et la Société Monétaire de l'Afrique Centrale sont opérationnels depuis mai 2009. Les délais de transferts et d'encaissement des valeurs circulant dans la sous-région se sont considérablement réduits. Une carte sous-régionale est disponible et les banques sont invitées à l'utiliser et à la vulgariser. Le projet de création d'une Centrale des incidents de paiement, suspendu en 2006, a été réactivé en juillet 2009.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'évaluation des sauvegardes de la BEAC, du fait de la crise financière internationale, le rapport sur l'audit de la BEAC et celui du FMI sur la politique de gestion des avoirs extérieurs de la BEAC ont formulé des recommandations pour renforcer l'efficacité de la politique monétaire.

5.1.1 Marché Monétaire

En juillet 2009, le Comité Ministériel de l'UMAC a approuvé les listes des établissements de crédit admis au statut de Spécialistes de Valeurs de Trésor pour chacun des Etat membres. Lors de la session extraordinaire du Comité de Politique Monétaire tenue en fin août 2009, il a été examiné les dernières modalités de mise en œuvre du projet d'émission des titres publics à souscription libre. Le lancement des premières émissions est fixé au quatrième trimestre 2009.

5.1.2 Objectifs monétaires et plafond de refinancement

Le Comité de Politique Monétaire a révisé à la hausse en juillet 2009 le plafond de refinancement du Cameroun qui est passé de 6 milliards en 2008 à 10 milliards en 2009. Par ailleurs, les objectifs monétaires et de crédit sont fixés respectivement à 10,3% et 16,2% pour les crédits à l'économie et la masse monétaire et, le taux de couverture de la monnaie serait compris entre 93% et 95%. Au premier semestre 2009, l'encours des avances de la BEAC aux établissements de crédit a atteint le pic de 9,9 milliards en mai 2009, contre un maximum de 4 milliards en 2008, traduisant un recours accru des banques au refinancement de la Banque Centrale.

5.1.3 Opérations de base

En 2008, sept transactions portant sur un montant de 77 milliards ont été réalisées sur le marché interbancaire par les banques camerounaises. Les taux d'intérêt ont varié entre 2% et 4% suivant que la durée du prêt est courte (7 à 30 jours) ou longue (90 jours). Au premier semestre 2009, six transactions y ont été enregistrées, pour un montant de 21 milliards à des taux allant de 2% à 4,5%.

Bien que le taux d'intérêt de placement des établissements de crédit à la BEAC ait été revu deux fois à la baisse pendant le semestre afin d'amener les banques à recycler leur surplus de liquidités dans l'économie réelle, l'encours moyen de ces placements a augmenté de 62% pour s'établir à 282 milliards en juin 2009, contre 174 milliards en décembre 2008.

5.1.4 Situation des réserves obligatoires

Les réserves obligatoires sont des dépôts exigés par les banques créatrices de monnaie auprès de la BEAC. Le coefficient des réserves obligatoires permet de réguler la création de monnaie. Dans ce cadre, les pays de la zone ont été répartis en trois groupes : (i) groupe 1, les pays à situation de liquidité abondante ; (ii) groupe 2, les pays à situation de liquidité satisfaisante ; (iii) groupe 3, les pays à situation de liquidité fragile. Le Cameroun fait partie du 2^{ème} groupe ; le coefficient des réserves obligatoires a été révisé à la hausse le 20 mars 2008 pour ce groupe. Il est passé de 10,25% à 11,75% pour les dépôts à vue (DAV), et de 8,25% à 9,25% pour ceux à terme (DAT).

Le taux de rémunération des réserves obligatoires a été révisé deux fois à la baisse depuis fin décembre 2008. Il passe de 0,15% à 0,10% à fin mars 2009 et à 0,05% en fin juin 2009. Au 30 juin 2009, l'encours des réserves obligatoires des banques s'est établi à 203 milliards, contre 207 milliards au 31 décembre 2008. Il représente 41% des réserves libres, constituées des placements en appels d'offres négatifs et des soldes des comptes courants.

5.1.5 Situation des crédits consolidés sur l'Etat

L'encours des crédits a été réduit de moitié en douze mois et s'élève à 364 millions à fin juin 2009, traduisant la volonté du Gouvernement de se désendetter vis-à-vis de l'Institut d'Emission.

5.1.5.1 Concours de la BEAC aux Trésors nationaux

Initialement fixé à 373 milliards, le plafond des avances statutaires au titre de l'exercice 2009 a été revu à 418 milliards en juin 2009. Depuis 2008, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit. Cette situation se justifie par l'option prise par le Gouvernement de limiter le recours aux avances statutaires au profit de l'émission des titres publics à souscription libre.

5.1.5.2 Evolution des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt dans la zone BEAC vise une meilleure utilisation des ressources financières des Etats membres par l'adaptation des taux d'intervention de la BEAC aux conditions des marchés intérieurs.

Depuis juin 2008 à juillet 2009, la BEAC a révisé à cinq reprises ses taux d'interventions. Ainsi, le taux des avances aux Trésors, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO), les Taux d'Intérêt sur les Placements Publics (TISP) et les taux d'appels d'offres négatifs ont connu quatre baisses. Le taux des avances aux Trésors et le TIAO sont passés de 5,5% à 4,25% entre juillet 2008 et juillet 2009. Le taux des prises en pension est passé de 7,25% à 6% au cours de la même période.

Les taux d'intérêt sur les placements publics (TISP) à la BEAC ont perdu chacun 2,4 points pour se situer au 2 juillet 2009 à : (i) 1,25% pour les Fonds de réserve des générations futures ; (ii) 1,05% au titre des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires et, (iii) 0,85% lorsque l'Etat concerné ne recourt pas aux avances de la BEAC. Depuis juillet 2008, il n'est plus prévu aucune rémunération sur les placements publics lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC.

Les taux de rémunération des placements des banques à la BEAC ont également perdu 1,35 point et se situent à fin juin 2009 à 0,85% pour les placements à 7 jours, 0,91% pour les placements à 28 jours et 0,975% pour les placements à 84 jours.

S'agissant des conditions de banques, le taux débiteur maximum a été supprimé tandis que le taux créditeur minimum est demeuré inchangé à 3,25%. Quant au taux de pénalité aux banques, il a été ramené de 12,0 à 10,0 %.

Tableau 23: Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque (en %)

	14/6/07	03/7/08	23/10/08	18/12/08	26/3/09	02/7/09
I- LES OPERATIONS DES TRESORS						
Taux des avances aux Trésors	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25
Taux de pénalité aux Trésors	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Taux d'intérêt sur placements Publics au titre du Fonds de réserves sur les Générations futures	3,45	3,65	3,35	2,20	1,90	1,25
Taux d'intérêt sur placements Publics au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires	3,25	3,45	3,15	2,00	1,70	1,05
Taux d'intérêt sur placements Publics lorsque l'Etat concerné ne recourt pas aux avances de la BEAC	2,95	3,15	2,65	1,40	1,10	0,85
Taux d'intérêt sur placements Publics lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC	0,65	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé
II- MARCHÉ MONÉTAIRE						
Taux des appels d'offres (TIAO)	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25
Taux d'intérêt des prises en pension (T.I.P.P)	7,00	7,25	7,25	6,50	6,25	6,00
Taux de pénalité aux banques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	10,0
Taux d'intérêt sur placement à 7 jours	1,95	2,2	2,20	1,30	1,0	0,850
Taux d'intérêt sur placement à 28 jours	2,01	2,2625	2,2625	1,3625	1,0625	0,9125
Taux d'intérêt sur placement à 84 jours	2,07	2,325	2,325	1,425	1,125	0,975
III- CONDITIONS DE BANQUE						
Taux débiteur maximum (T. D. M)	15,00	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé	supprimé
Taux créditeur minimum (T.C.M)	4,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25

Source : BEAC

5.2 Situation monétaire

Par rapport au 31 décembre 2007, la situation monétaire à fin décembre 2008 se caractérise par une consolidation des avoirs extérieurs nets (+15,4%) et un regain de 3,9% du crédit intérieur en relation avec la forte augmentation des crédits à l'économie. A fin juin 2009 et par rapport à la même période de 2008, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 3,7% et le crédit intérieur de 31,6%. La masse monétaire a augmenté de 10,4% pour se situer à 2 065,9 milliards au 30 juin 2009. La situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 2 358,3 milliards.

5.2.1 Contreparties de la masse monétaire

5.2.1.1 Avoirs extérieurs nets

Par rapport à fin décembre 2007, les avoirs extérieurs nets ont progressé de 15,4% pour s'établir à 1 747,2 milliards à fin décembre 2008. Ils ont ensuite enregistré une baisse de 2,3% et se situent à 1706,9 milliards à fin juin 2009. La position créditrice du Cameroun dans le Compte d'Opérations auprès du Trésor français s'est raffermie à fin juin 2009 pour se hisser à 1 569,3 milliards, contre 1 398,2 milliards un an plus tôt au détriment des avoirs en devises correspondant à nos placements sur les marchés de capitaux internationaux. Ces placements, jugés risqués, ont été ramenés de 436 milliards au 30 juin 2008 à 160 milliards à fin juin 2009. Sur cette base, les avoirs extérieurs nets en Compte d'Opérations sont passés de 56% à 83% sur la même période.

5.2.1.2 Crédit intérieur

En un an, le crédit intérieur a augmenté de 3,9% pour s'établir à 683,8 milliards à fin décembre 2008. Au 30 juin 2009, l'encours du crédit intérieur s'élève à 651,4 milliards, soit une hausse de 31,6% en glissement annuel. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'accroissement de 15,6% des crédits à l'économie. La bonne tenue de la trésorerie publique malgré un environnement international moins favorable explique cette position créditrice. La Position Nette du Gouvernement est passée de -599,0 milliards à fin décembre 2008 à -661,4 milliards au 30 juin 2009.

L'encours des créances sur l'économie s'élève à fin 2008 à 1 282,7 milliards, en hausse de 18,4% par rapport à décembre 2007. Au 30 juin 2009 et par rapport à la même période de 2008, le crédit à l'économie augmente de 15,6% avec un encours de 1 312,8 milliards en relation avec le financement des activités du secteur privé. La structure des crédits à l'économie demeure inchangée : 90,4% des crédits sont destinés au secteur privé non financier ; 8,3% aux entreprises publiques non financières et 1,3% aux institutions financières non bancaires. Il en est de même de la répartition des créances selon la durée : 61,1% des crédits sont à court terme, 34,7% à moyen terme et 4,2% à long terme.

5.2.2 Masse monétaire

Au 30 juin 2009, la masse monétaire a atteint 2 065,9 milliards contre 1 871,2 milliards au 30 juin 2008. La part de la circulation fiduciaire est de 17,3%, celle de la monnaie scripturale de 42,2% et celle de la quasi-monnaie s'établit à 40,3%.

Tableau 24: Evolution de la situation monétaire (en milliards de FCFA)

	déc-07 (a)	juin-08 (a)	déc-08 (b)	juin-09 (c)
I- CONTREPARTIES DES RESSOURCES (1+2)	2 173,0	2 141,7	2 431,0	2 358,3
1- AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 514,6	1 646,8	1 747,2	1 706,9
Solde du compte d'opérations auprès du Trésor français	1 290,1	1 398,2	1 444,9	1 569,3
2- CREDIT INTERIEUR (a+b)	658,3	495,0	683,8	651,4
Créances nettes sur l'Etat (a)	-424,7	-640,3	-599,0	-661,4
Position Nette du Gouvernement	-296,2	-505,0	-476,2	-569,3
Créances sur l'économie (b)	1 083,1	1 135,3	1 282,7	1 312,8
crédit au secteur privé non financier	950,9	1 022,4	1 129,5	1 186,6
II- RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE	2 173,0	2 141,7	2 431,0	2 358,3
1- MASSE MONETAIRE (i+ii)	1 887,9	1 871,2	2 149,8	2 065,9
i- Circulation fiduciaire	355,2	291,9	430,6	357,6
ii- Dépôts bancaires (a+b)	1 532,7	1 579,3	1 719,3	1 708,3
a- Monnaie scripturale	773,1	778,4	888,6	872,7
b- Quasi-monnaie	759,6	800,9	830,7	835,7
2- FONDS PROPRES ET AUTRES POSTES NETS	285,0	270,5	281,1	292,4

Source : BEAC

5.2.3 Taux de couverture de la monnaie

Le taux de couverture est un indicateur de suivi de la défense de la parité du franc CFA. Il se mesure en rapportant les avoirs officiels bruts en devises de la BEAC nationale sur l'ensemble de ses engagements à vue. Le minimum statutaire exigé est de 20%. Au premier semestre 2009, il s'est établi autour de 93,9%. Au niveau sous régional, il est de 100,6%.

5.3 Secteur bancaire et financier

5.3.1 Secteur bancaire

Au premier semestre 2009, l'activité bancaire se caractérise par une augmentation des dépôts de la clientèle, une hausse des concours accordés à l'économie et une position extérieure créditrice.

Le bilan consolidé des banques créatrices de monnaie s'équilibre à 3 144 milliards contre 2 476 à fin décembre 2008. Le produit net bancaire est en augmentation. Le ratio de liquidité s'établit en moyenne à 250%, pour un minimum requis de 100%, traduisant une surliquidité du secteur bancaire.

Au niveau des ressources, l'encours des dépôts s'élève à 1 955,1 milliards, contre 1 993 milliards à fin décembre 2008, soit une baisse de 1,7%. Par type de clients, 81,2% des dépôts émanent du secteur privé dont 46,5% des particuliers et 19,5% des entreprises privées.

Tableau 25: Répartition des dépôts par type de clientèle au 30 juin 2009

	Montant (*)	Poids (en %)
Administration Publique Centrale	134,4	6,9
Administration Publique Locale	9,7	0,5
Organismes publics	97,3	4,9
Administrations privées	89,6	4,6
Entreprises publiques	140,7	7,2
Entreprises privées	381,0	19,5
Sociétés d'assurance et de capital	58,1	2,9
Entreprises individuelles	38,7	1,9
Particuliers	909,6	46,5
Divers	96,0	4,9
Total	1955,1	

Source : BEAC, * en milliards

Quant aux emplois, les crédits distribués au secteur privé non financier ont progressé de 17,1% au cours du premier semestre 2009 pour s'élever à 1 295,2 milliards. Six banques contribuent à hauteur de 86,6% des crédits à savoir : BICEC (21,0%), SGBC (20,6%), Afriland first bank (15,8%) ; CA SCB (12,9%), CBC (10,0%), Ecobank (6,4%). Par type de client, 74% des crédits sont accordés aux entreprises privées et 11,8% aux particuliers.

Les créances du système bancaire sur l'Etat se sont stabilisées à 108 milliards à fin juin 2009, contre 115 milliards en juin 2008. Parallèlement, l'encours des dépôts de l'Etat a baissé de 7,4% pour se situer à 244 milliards à fin juin 2009.

Le taux de couverture des crédits par les dépôts demeure élevé à 150% à fin 2008 puis 145% à fin juin 2009, traduisant la surliquidité des banques et la faiblesse de l'activité d'intermédiation bancaire.

Tableau 26: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards FCFA)

	30 juin 2008	30 juin 2009
Entreprises privées	815,5	959,5
Sociétés d'assurance et capital	5,5	4,9
Entreprises individuelles	58,8	70,9
Particuliers	126,0	153,9
Autres	100	106
Total	1105,8	1295,2

Source : BEAC

Les fonds propres nets des banques ont reculé pour se situer autour de 110 milliards à fin juin 2009 contre 116 milliards au 31 décembre 2008. Le taux des créances en souffrance demeure élevé (14,8%) du fait notamment de l'inexistence d'une centrale des incidences de paiements, de l'absence d'informations fiables sur la qualité de l'emprunteur et de la crise financière qui frappe certains secteurs de l'économie. Sur l'encours des crédits, un tiers environ constitue des créances douteuses, en souffrance ou des impayés, ce qui explique le montant élevé des provisions effectuées par les banques.

Tableau 27: Evolution du bilan consolidé des banques (en milliards de FCFA)

	déc-07	juin-08	déc-08	juin-09
RESERVES	662	638	644	732
AVOIRS EXTERIEURS	344	338	406	287
CREANCES SUR L'ETAT (1 + 2)	125	115	108	108
1. Crédits au Gouvernement	108	98	94	93
2. Crédits aux organismes publics	17	17	14	15
CREANCES SUR L'ECONOMIE	1 020	1 064	1 220	1 250
dont créances sur les entreprises publiques non financières	86	85	114	88
créances sur le secteur privé non financier	910	961	1 088	1 146
A. Crédits à court terme	564	572	671	701
B. Crédits à moyen terme	328	367	387	417
C. Crédits à long terme	17	23	30	28
AUTRES POSTES DE L'ACTIF	102	142	99	768
TOTAL ACTIF	2 253	2 298	2 477	3 144
DEPOTS A VUE	772	776	902	882
DEPOTS A TERME ET D'EPARGNE	757	798	828	833
DEPOTS DE L'ETAT (1 + 2)	252	255	264	244
1. DEPOTS DU GOUVERNEMENT	104	117	121	133
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	69	82	81	92
2. DEPOTS DES ORGANISMES PUBLICS	148	138	143	112
ENGAGEMENTS EXTERIEURS A COURT TERME	121	84	99	134
AUTRES POSTES DU PASSIF	348	382	382	1 030
TOTAL PASSIF	2 253	2 298	2 477	3 144

Source : BEAC

Au plan des normes de gestion, les banques restent en général liquides et suffisamment capitalisées par rapport à l'évolution de leurs risques, exceptées deux qui affichent des fonds propres négatifs et ne peuvent plus assurer leur solvabilité.

En termes d'innovation, les téléservices, les services de la bancassurance et ceux de la monétique ont fait leur apparition sur le marché.

5.3.2 La microfinance

En fin décembre 2008, le nombre d'établissements de microfinance (EMF) agréés, en activité, s'établit autour de 500. L'évolution récente des principaux indicateurs confirme leur importance dans l'économie. A ce jour, plus d'un million de personnes bénéficient de leurs services. L'encours des crédits distribués s'élève à environ 150 milliards pour un volume de dépôts évalué à plus de 200 milliards. Ces crédits soutiennent principalement le secteur agricole, le petit commerce et les PME.

L'assainissement du secteur se poursuit à travers la finalisation d'un plan comptable harmonisé, et des concertations en cours avec la COBAC aux fins de renforcer leur contrôle.

5.3.3 Secteur des assurances

En 2008, 28 compagnies ont opéré sur le marché camerounais des assurances, dont 19 couvrant la branche « Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport » (I.A.R.D.T) et 9 sociétés spécialisées dans l'assurance-vie.

Le chiffre d'affaires qui s'est établi à fin décembre 2007 à 102,4 milliards est en hausse de 5,9% par rapport à l'année précédente. La part de la branche IARDT demeure prépondérante. L'entrée en activité de la Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance (NSIA) témoigne du dynamisme du marché camerounais.

5.3.4 Marché financier

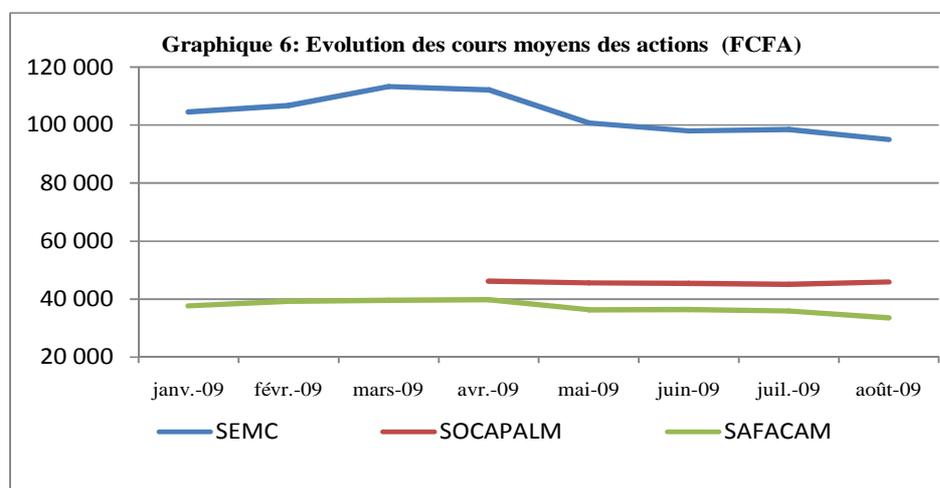
La Douala Stock Exchange (DSX), avec trois entreprises cotées, a atteint une capitalisation boursière de l'ordre de 70 milliards à fin août 2009. Le nombre de prestataires de services d'investissement est passé de huit en août 2008 à onze en août 2009. Les trois (3) sociétés qui animent le marché sont : la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), la Société Africaine Forestière Agricole du Cameroun (SAFACAM) et la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM).

5.3.4.1 Marché des actions

Le cours le plus élevé de l'action de la SEMC a atteint 113 239 francs en mars 2009 soit 103,4% par rapport au prix d'émission (54 000 francs). La capitalisation boursière au 26 août 2009 est de 4,2 milliards. La valeur totale des transactions de l'action sur les huit premiers mois de 2009 s'élève à 22,5 millions. Les dividendes distribués sont à la hausse et passent de 5 544 francs l'action le 05 mai 2008 à 7 650 francs le 25 mai 2009.

Le cours de l'action SAFACAM a atteint 41 531 francs au 07 janvier 2009 en hausse de 10,6% par rapport au prix d'émission (35 000 francs). Au 26 août 2009, la capitalisation boursière est de l'ordre de 13,9 milliards. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, les dividendes distribués le 10 août 2009 s'élèvent à 4 272 francs par action.

L'opération d'augmentation du capital de la SOCAPALM par appel public à l'épargne s'est achevée au premier trimestre 2009. Le montant total de l'émission était de 15 milliards dont 3,3 milliards pour l'augmentation du capital et 11,7 milliards de prime d'émission. Le prix d'émission des actions nouvelles est de 45 000 francs.



5.3.4.2 Marché des titres publics

Après la publication du recueil de textes sur les Obligations du Trésor à coupon Zéro (OTZ) mis à la disposition de tous les acteurs du marché financier, la DSX a lancé les premières opérations de placement d'"O.T.Z" hors cote.

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a approuvé en février 2009 cinq projets de textes portant réglementation, organisation et fonctionnement du mécanisme des titres publics à souscription libre.

5.4 Stratégie de financement

En dépit d'une liquidité satisfaisante, le système bancaire ne finance pas suffisamment le secteur productif. D'après le Conseil National du Crédit, les PME représentent seulement 26,2% du portefeuille des banques et établissements financiers, dont 11% des comptes prêt. Les banques expliquent cette situation par les difficultés d'exécution des contrats et de réalisation des garanties et hypothèques.

Pour améliorer les performances du secteur bancaire et financier et renforcer le financement de l'économie, le Plan d'Actions de Renforcement de l'Intermédiation Financière (PARIF) est en cours d'adoption.

CHAPITRE VI : LE SECTEUR EXTERIEUR

Après les excédents enregistrés en 2006 et 2007, le solde du compte courant est à nouveau déficitaire en 2008. Le solde global demeure excédentaire malgré l'accroissement moindre des avoirs extérieurs à hauteur de 159 milliards, contre 440,4 milliards en 2007 et une augmentation des engagements extérieurs de la Banque Centrale à concurrence de 4,5 milliards.

6.1 Compte des transactions courantes

Le compte des transactions courantes accuse en 2008 un déficit de 187,7 milliards, soit 1,8% du PIB. Cette dégradation résulte principalement de : i) l'aggravation du déficit du commerce extérieur qui est passé de 70 milliards en 2007, à 268,2 milliards en 2008 ; ii) l'alourdissement du déficit de la balance des services dont le solde se situe à 570,9 milliards, contre 189 milliards en 2007.

6.1.1 Balance des biens

Les échanges de biens dans la balance de paiements intègrent outre le commerce extérieur valorisé FOB-FOB, le commerce informel intra-CEMAC et l'estimation du commerce frontalier avec le Nigeria. La balance des biens en 2008 affiche un solde excédentaire de 209,9 milliards, en recul de 40,4% par rapport au solde de 2007. En effet, le volume des billets BEAC des autres pays de la zone CEMAC retrouvés au Cameroun, connaît depuis trois ans, un accroissement qui traduit en partie l'intensification du commerce des biens et notamment, celui des produits vivriers. Le volume des billets rapatriés a été de 320,2 milliards contre 263,8 milliards en 2007. La part liée au commerce des biens passe de 184,7 milliards en 2007 à 236 milliards en 2008.

S'agissant des échanges informels avec les pays hors CEMAC dont le Nigeria, leur estimation conduit à un déficit de 24,9 milliards en 2008, contre un excédent de 6,8 milliards en 2007. Les exportations vers ces pays sont passées de 107,4 milliards en 2007 à 113 milliards en 2008 ; tandis que les importations ont augmenté de 37,2% pour s'établir à 138 milliards en 2008.

Par rapport à 2007, les exportations de biens ont augmenté de 10,9% en 2008 pour se situer à 2 635,2 milliards. Les importations se sont chiffrées à 2 425,3 milliards contre 2 023,1 milliards en 2007.

6.1.2 Balance des services

Avec la couverture statistique en régularisation sur la période 2004-2007, l'apport des recettes au titre des services de transport par pipeline a permis d'atténuer le déficit de la balance des services. Ce déficit est passé de 255,4 milliards en 2005 à 189 milliards en 2007. Il s'est aggravé pour atteindre 570,9 milliards en 2008.

Le transport aérien des passagers s'est effondré avec l'arrêt des activités de la CAMAIR. Les recettes s'élèvent à 4,8 milliards en 2008, contre 13,3 milliards en 2007 ; tandis que les dépenses sont passées de 47 milliards en 2007, à 67,8 milliards en 2008, soit une hausse de 44,2%. Les activités au sol dans les aéroports et ports ont vu leurs recettes passer de 48,3 milliards en 2007, à 36,9 milliards en 2008.

En 2008, le solde des voyages demeure déficitaire de 92,9 milliards, contre un niveau de 68 milliards en 2007. Les voyages officiels (missions et voyages d'affaires) se sont soldés par un déficit de 67,7 milliards. Les voyages personnels (soins médicaux, études et stages de formation, déplacements touristiques) dégagent un déficit de 25,2 milliards, contre un excédent de 0,4 milliard en 2007.

En sus des assurances dont l'extraversion au niveau des marchandises et de la réassurance est structurelle, les « autres services aux entreprises » ont vu leur déficit se creuser de 149,1% pour atteindre 339 milliards. La plupart des dépenses y afférentes relèvent du secteur pétrolier et sont estimées à 459,7 milliards dont 177 milliards déclarés par l'opérateur national.

6.1.3 Balance des revenus

En 2008, le déficit de la balance des revenus se réduit et se situe à 83,1 milliards contre 239,2 milliards en 2007. Les bénéfices et dividendes distribués à l'étranger s'élèvent à 110 milliards dont 92 milliards par les industries extractives. Le stock des bénéfices réinvestis et/ou en attente d'affectation enregistre une baisse de 33,2 milliards, contre une augmentation de 83 milliards en 2007. En effet, les entreprises de la branche « *Commerce de gros et de détail* » et celles des « *Industries manufacturières* » ont procédé respectivement à des prélèvements de 40,6 et 5,7 milliards sur leurs stocks de « *Bénéfices réinvestis ou en attente d'affectation* ». S'agissant des revenus sur les investissements de portefeuille, ils se caractérisent par des recettes déclarées de 34,6 milliards par le secteur pétrolier. Au niveau de la dette extérieure, le paiement des intérêts par l'Etat s'est stabilisé à 32,2 milliards ; les secteurs privé et bancaire ont payé 15 milliards.

6.1.4 Transferts courants

En 2008, les transferts courants enregistrent un accroissement de 20,3% de leur solde excédentaire qui est de 256,4 milliards, contre 213 milliards en 2007. La taxe sur les revenus payés aux non résidents a été collectée à hauteur de 37,3 milliards et les dons reçus par l'Etat se chiffrent à 26,2 milliards, ce qui conduit à un excédent de 63,3 milliards pour les transferts publics. Dans les transferts privés, les envois de fonds des travailleurs enregistrent des flux d'entrée de 58 milliards contre des sorties de 4 milliards. Les autres mouvements de fonds se soldent par des entrées de capitaux de 166 milliards provenant de la diaspora contre des sorties de 32 milliards.

6.2 Compte de capital et d'opérations financières

Malgré la baisse de 30,3% du volume des transferts de capital reçus, le compte de capital et d'opérations financières affiche en 2008, un solde positif de 268,4 milliards, contre 223 milliards en 2007, soit un accroissement de 20,3% résultant de l'augmentation de 57,5% du solde excédentaire des opérations financières.

6.2.1 Compte de capital

Les transferts induits par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE et les accords subséquents sont en baisse et s'établissent à 66 milliards en 2008, contre 75 milliards en 2007. Les transferts de capital au profit des secteurs autres que les administrations publiques ont connu une chute, passant de 20,1 milliards en 2007 à 0,2 milliard en 2008.

6.2.2 Compte d'opérations financières

En 2008, le compte financier présente un solde positif de 202,5 milliards, contre 128,5 milliards en 2007, soit un accroissement de 57,6%. Les investissements directs sont marqués par le volume élevé des engagements des entreprises d'investissements directs résidentes répartis comme suit : 33,2 milliards de bénéfices réinvestis, 24,4 milliards de crédits commerciaux et -20,4 milliards pour les autres opérations financières.

Dans les investissements de portefeuille, et en ce qui concerne les avoirs des banques, les titres de participation ont baissé de 2,6 milliards alors que les titres de créances ont augmenté de 3 milliards.

Les autres investissements se caractérisent par un accroissement des avoirs à hauteur de 100,4 milliards et une hausse des engagements de 314 milliards. En effet, les prêts à plus d'un an des banques aux non résidents ont cru de 35 milliards de même que leurs dépôts à l'étranger à hauteur de 24,5 milliards. Les opérations des secteurs non bancaires se sont soldées par des sorties nettes de capitaux de 61,8 milliards. Les flux nets de crédits commerciaux accordés par les autres secteurs résidents s'élèvent à 30 milliards et traduisent la baisse de leur stock.

En ce qui concerne les engagements, les crédits commerciaux reçus par les autres secteurs résidents enregistrent un flux net de 250 milliards en 2008. Les dépôts des non résidents auprès

des banques locales ont diminué de 24,8 milliards en 2008. La longue série des sorties nettes de capitaux observée au niveau des mouvements de capitaux au titre de la dette publique extérieure s'est estompée avec un solde positif de 6,5 milliards. Par contre, le secteur non bancaire enregistre des sorties nettes de 41,8 milliards.

Le Gouvernement a racheté à 8,5 milliards, une partie de la dette commerciale d'un montant de 42,9 milliards, accumulée auprès du Club de Londres ; ce qui a fait passer le stock d'arriérés de 43,5 milliards à fin 2007 à 602 millions en fin 2008.

6.3 Solde global de la balance des paiements

Le traitement en 2008 de la dette publique commerciale auprès du Club de Londres a généré des financements exceptionnels nets négatifs de 8,5 milliards, conduisant à un solde global de la balance des paiements excédentaires de 163 milliards, contre 445,8 milliards en 2007.

L'accumulation des réserves a été moindre en 2008, avec une variation nette des réserves officielles de 154,4 milliards contre 442,2 milliards en 2007. En effet, avec un solde courant déficitaire de 187,7 milliards, le financement des transactions autonomes a été assuré au niveau du secteur public par l'apport des dons induits par les initiatives PPTE, IADM et C2D d'une part, et les entrées nettes de capitaux relevant des prêts projets d'autre part. Au niveau des autres investissements, le secteur privé a bénéficié d'un accroissement de 314 milliards de ses engagements extérieurs, annihilant les effets du solde négatif des avoirs. Il en découle une accumulation de 159 milliards des réserves officielles de la Banque Centrale, contre une hausse des engagements de 4,5 milliards. Le volume des réserves de change passe ainsi de 1 295,2 milliards en 2007 à 1 454,2 milliards à fin 2008.

L'évolution des avoirs de réserves justifie pleinement la prudence du Gouvernement traduite par le recours à la facilité contre les chocs exogènes du FMI pour un montant de 68 milliards. Au 30 juin 2009, le stock des réserves officielles se situait à 1 585,6 milliards et représentait environ 7,6 mois d'importations.

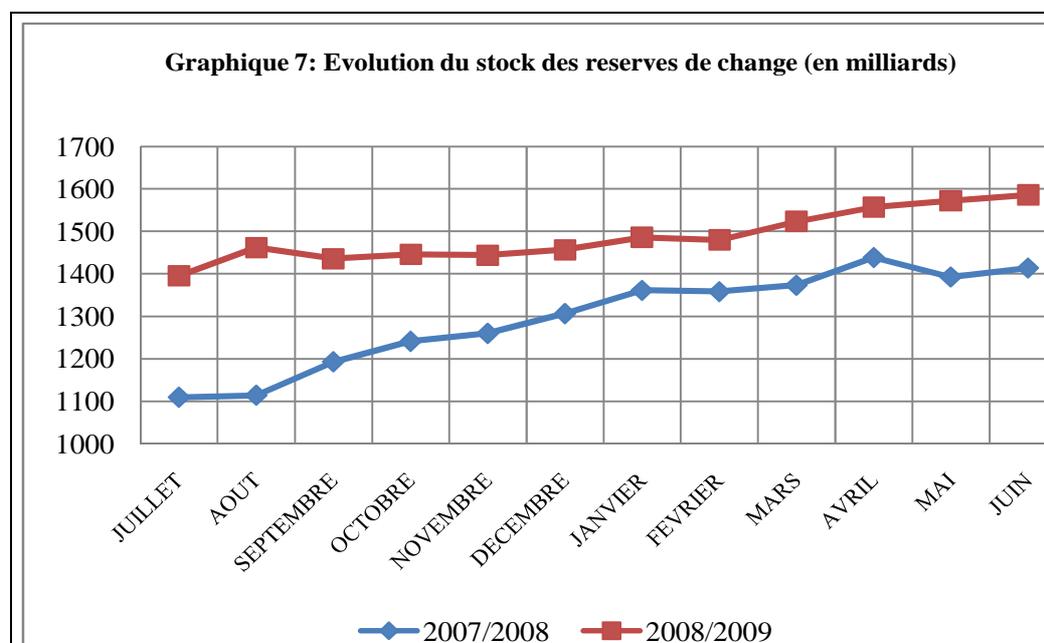


Tableau 28 : Balance des paiements résumée

	2004	2005	2006	2007	2008*
I- SOLDE COURANT	- 221,6	- 261,3	101,1	137	- 187,7
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	- 189,8	- 237,4	41,4	73,6	- 251,0
1- Balance des Biens	124,0	198,0	350,4	352,1	209,9
Exportations des Biens FOB	1430,8	1722,3	2012,4	2 375,3	2 635,2
Dont Exportations Douanières FOB	1256,8	1509,2	1868,5	2 052,3	2 271,3
hors pétrole	766,8	848,1	940,4	1 143,3	1 156,2
Importations des Biens FOB	- 1 306,8	- 1 524,3	-1662,1	- 2 023,1	- 2 425,3
Avec Importations Douanières CAF	-1365,0	- 1524,5	-1648,1	- 2 122,3	- 2 532,7
hors pétrole	1169,7	- 1 099,5	-1165,8	- 1 435,5	- 1 862,1
2- Balance des Services	- 204,1	- 255,4	-239,7	- 189,0	- 570,9
Transports	- 25,5	- 23,4	26,0	-18,5	- 101,3
Dont Passagers	- 9,4	- 37,5	-30,8	- 33,7	- 63,0
Fret	- 39,2	- 5,3	32,6	- 19,7	- 70,8
Assurances	- 27,3	- 28,7	-34,6	- 26,7	- 50,0
Voyages	- 87,4	- 95,0	-121,0	- 68,0	- 92,9
Autres services	- 63,9	- 108,3	-110,1	- 75,8	- 326,7
3- Balance des Revenus	- 234,3	- 327,2	-173,2	- 239,2	- 83,1
Dont Rémunération des Salariés	- 7,7	- 13,8	- 16,4	- 15,6	- 7,5
Investissements Directs	- 57,2	- 146,9	4,1	- 170,5	- 72,3
Autres Investissements	- 164,0	-166,6	-159,9	- 53,4	- 35,8
Intérêts sur la dette Publique Extérieure	- 138,2	-110,5	-88,9	- 33,0	- 32,2
4- Solde des Transferts Courants	92,9	124,7	163,6	213,0	256,4
Privés	61,0	102,1	103,9	149,7	193,0
Publics	31,8	22,6	59,7	63,3	63,3
II- COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	38,9	162,4	100,0	223,0	268,4
1- Compte de Capital	22,4	107,7	829,0	94,5	65,9
Administrations publiques	20,	92,1	804,1	74,6	66,0
Dont Dons (PPTE, C2D, IADM)	20,0	53,6	150,7	74,6	66,0
<i>Remises échéances non encore exigibles</i>			653,4		
Autres secteurs	2,6	15,4	25,2	20,1	0,2
2- Compte Financier	170,4	54,8	-729,0	128,5	202,5
Investissements Directs	40,4	135,7	33,7	94,4	7,1
Solde à Financer (PM)	- 158,8	- 16,6	963,8	325,9	- 114,7
Investissements de Portefeuille	16,2	-6,8	-2,4	- 8,6	- 18,2
Avoirs	20,5	-5,2	-0,4	- 1,6	- 17,6
Engagements	- 4,3	-1,6	-2,0	- 6,9	- 0,6
Autres Investissements	- 55,0	74,0	-760,3	42,1	213,6
Avoirs	38,1	35,3	- 167,0	- 1,0	- 100,4
Engagements	- 93,0	- 109,4	-593,2	43,2	314,0
Dont Administrations publiques	- 185,8	-190,4	-841,1	- 20,7	6,5
- Tirages	102,4	94,9	65,0	46,8	77,9
- Amortissements	- 295,5	-285,3	-906,1	- 67,6	- 71,4
III- ERREURS ET OMISSIONS	36,0	- 24,5	95,7	86,4	82,3
IV- SOLDE GLOBAL	-161,5	-123,5	296,8	445,8	162,9
V- FINANCEMENT	161,5	123,5	-296,8	- 445,8	- 162,9
1- Variations des Réserves Officielles (baisse +)	-88,5	-135,5	-476,7	- 442,2	- 154,4
FMI (net)	-20,1	-9,0	-147,3	3,5	4,0
Compte d'Opérations (net)	-66,9	-128,3	-325,0	- 440,0	- 138,5
2- Financements Exceptionnels	250,0	259,0	179,9	- 3,6	- 8,5
Remises de dettes	196,2	231,9	221,9	34,0	34,3
Autres Financements Exceptionnels	53,8	27,1	-42,1	- 37,6	- 42,9
Variations des arriérés extérieurs (baisse -)	12,7	-12,7	-42,1		
Autres Variations	41,1	39,8	0,0		- 34,3
Pour mémoire :					
Exportations (XBSNF)	2 017,4	2 235,5	2 543,9	3 031,8	3.282,2
Importations (MBSNF)	- 2 097,6	- 2 292,9	- 2 433,4	- 2 868,7	- 3 643,1
Services non facteurs, Crédit	586,7	513,2	531,5	656,6	647,0
Services non facteurs, Débit	- 790,8	- 768,7	- 771,2	- 845,6	- 1 217,9

Source : MINFI / DAE, * Données provisoires

6.4 Commerce extérieur

Le commerce mondial a augmenté de 2% en 2008, niveau inférieur à celui de 6% enregistré en 2007 en raison de son essoufflement au cours des six derniers mois de l'année. Cette conjoncture s'est poursuivie en début d'année 2009 et s'explique principalement par la contraction de la demande mondiale qui, contrairement aux années antérieures, s'est généralisée à toutes les régions, conséquence de la crise financière et économique internationale. Sur le plan national, malgré la détérioration du solde commercial, les échanges avec l'extérieur se sont intensifiés en 2008 avec un accroissement des importations et des exportations. Au cours du premier semestre 2009, cette tendance se trouve inversée du fait du recul des exportations.

6.4.1 Balance commerciale

Selon les statistiques douanières le solde commercial a affiché en 2007 un déficit de 70 milliards après l'excédent de 220,3 milliards enregistré en 2006. Ce déficit s'est aggravé de 240,7 milliards en 2008, pour s'élever à 268,2 milliards. Cette évolution s'explique par une forte augmentation des importations de produits alimentaires (+35,1%), de produits minéraux (+21,8%) et des machines et appareils mécaniques ou électriques (+13,2%). Hors pétrole, le déficit a continué à se creuser et est passé de 291,7 milliards en 2007 à 712,7 milliards en 2008.

Au premier semestre 2009, le solde commercial s'est établi à -572,4 milliards contre -166,1 milliards sur la même période en 2008, enregistrant une diminution de 406,3 milliards. Il en résulte une détérioration du taux de couverture des importations par les exportations, qui passe de 86,1% au premier semestre 2008 à 54,2%. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 140,6 milliards pour s'établir à 655,1 milliards. Par conséquent, le taux de couverture hors pétrole entre les deux périodes enregistre une diminution de 14,1 points.

Tableau 29: Résultats provisoires du Commerce Extérieur (en milliards)

	2006	2007	2008	Jan - Juin 08	Jan - Juin 09	Variation
				(a)	(b)	(b)/(a)
Exportations	1 868,5	2 052,3	2 271,3	1 026,6	678,7	-33,9%
pétrole	928	909	1 115,1	510,2	309,8	-39,3%
hors pétrole	940,5	1 143,3	1 156,2	516,4	368,9	-28,6%
Importations	1 648,2	2 122,3	2 539,5	1 192,7	1 251,1	4,9%
pétrole	482,3	687,3	670,6	161,8	227,1	40,4%
hors pétrole	1 165,9	1 435,0	1 868,9	1 030,9	1 024,0	-0,7%
Balance commerciale	220,3	-70,0	-268,2	-166,1	-572,4	-406,3
<i>Balance hors pétrole</i>	<i>-225,4</i>	<i>-291,7</i>	<i>-712,7</i>	<i>-514,5</i>	<i>-655,1</i>	-140,6
Taux de couverture (%)	113,4	96,7	89,4	86,1	54,2	
Taux de couverture hors pétrole (%)	80,7	79,7	61,9	50,1	36,0	

Source : MINFI/DGD, DAE

6.4.1.1 Exportations

En 2008, les exportations se sont chiffrées à 2 271,3 milliards contre 2 052,3 milliards en 2007, enregistrant un accroissement de 10,7%. Hors pétrole, les exportations ont augmenté de 1,1% pour se situer à 1 156,2 milliards. Cette évolution est attribuable au bon comportement des cours mondiaux du cacao brut en fèves, de la banane fraîche et des huiles brutes de pétrole.

La morosité de l'économie mondiale au quatrième trimestre 2008 a eu un impact négatif sur les ventes annuelles de plusieurs produits exportés. Par rapport à l'année 2007, les baisses enregistrées concernent : le coton brut (-44,2%) ; le café (-18,4%), l'huile de palme brute (-18,2%), les bois

sciés (-6,4%), l'aluminium brut (-5,6%), les feuilles de placage en bois (-2,5%). Quelques produits restent dynamiques dont la banane fraîche (+20,8% en quantité et +25,1% en valeur), le cacao brut en fèves (+35,9% et +36,8%), le beurre de cacao (+134,9% et +167,8%) et les grumes (+4,6% et +3,5%).

Au premier semestre 2009, les exportations a reculé de 33,9% par rapport à la même période de 2008 et se situe à 678,7 milliards. De même, les exportations hors pétrole ont diminué de 28,6% pour s'établir à 368,9 milliards. Ces évolutions sont imputables à la mauvaise conjoncture dans les secteurs de l'aluminium, du bois et du pétrole. Les ventes de ces produits reculent en quantité et en valeur : aluminium brut (-11,6% et -46,3%), bois et ouvrages en bois (-45,7% et -43,8%), carburants et lubrifiants (-75,9% et -65,8%), pétrole brut (-34,6% et -39,3%). Les exportations des principaux produits industriels (bières, ciments, huiles de palme, tôles en aluminium, feuilles de placage en bois, et les autres matériaux de constructions) baissent également au cours de cette période.

Tableau 30 : Principales exportations du Cameroun (Q quantité en milliers de tonnes, V valeur en milliards)

Libellés	2007		2008		jan - juin 08		Jan - juin 09		Variation	
	Q	V	Q	V	(a)		(b)		(b/a)	
					Q	V	Q	V	Q	V
Bananes fraîches	232,9	29,3	281,3	36,6	143,3	18,6	127,1	16,8	-11,3	-10,1
Café	50,4	37,6	33,7	30,7	19,3	17,8	19,0	14,6	-1,4	-18,2
dont café arabica	3,9	4,6	3,3	4,1	2,3	2,9	2,4	2,8	1,9	-2,9
Et café robusta	46,3	32,8	30,2	26,4	16,9	14,8	16,6	11,7	-1,7	-21,1
Huile de palme brute ou raffinée	18,8	10,2	9,5	8,3	4,3	3,8	3,2	2,7	-26,3	-29,9
Cacao brut en fèves	131,1	88,0	178,2	120,4	65,0	43,6	66,4	44,6	2,2	2,2
Pâte de cacao	15,1	16,7	6,5	8,1	3,8	4,3	5,6	8,3	47,3	91,9
Huiles brutes de pétrole	4 191,1	909,0	3 931,4	1 115,1	1 898,8	510,2	1 241,7	309,8	-34,6	-39,3
Carburants et lubrifiants	1 028,6	301,2	868,0	295,8	362,5	115,1	87,5	39,4	-75,9	-65,8
Savons de ménage en morceaux	18,9	7,9	20,3	11,7	8,3	4,8	12,9	7,2	55,9	50,4
Caoutchouc brut	37,9	28,5	32,7	29,5	15,2	12,8	14,5	10,1	-4,4	-21,0
Bois et ouvrages en bois	1 300,7	335,1	1 362,9	318,3	580,6	161,6	315,3	90,7	-45,7	-43,8
Bois brut (grumes)*	0,5	60,5	0,6	62,7	0,3	34,2	0,2	11,4	-44,4	-66,7
Bois sciés*	0,8	234,1	1,0	219,0	0,4	107,3	0,5	69,2	31,1	-35,5
Feuilles de placage en bois	27,6	30,7	27,3	30,0	15,0	16,5	7,3	8,4	-51,2	-49,0
Coton brut	132,1	68,9	69,6	38,5	33,0	20,8	42,2	27,6	28,1	32,9
Aluminium brut	62,9	78,7	66,4	74,3	24,0	27,5	21,2	14,8	-11,6	-46,3
Tôles en aluminium	4,6	8,7	3,9	7,1	1,8	3,1	1,7	2,5	-1,8	-19,3
Exportations hors pétrole		1 143,3		1 156,2		516,4		368,9		-28,6
Total général des exportations		2 052,3		2 271,3		1 026,6		678,7		-33,9

Source : MINFI/DGD, DAE ; *Q en milliers de m³

6.4.1.2 Importations

En 2008, les dépenses d'importations se sont élevées à 2 539,5 milliards, en augmentation de 19,7% par rapport à 2007. Cette évolution s'observe notamment sur les produits alimentaires destinés à la consommation des ménages, les produits minéraux, les machines et appareils mécaniques ou électriques, les pièces détachées et matériel de transport, les chaussures, matières textiles et leurs ouvrages ainsi que les matériaux de constructions, métaux communs et leurs ouvrages.

Avec 37,5% de la valeur totale des importations en 2008, les achats de produits minéraux, constitués essentiellement du pétrole (70,4%), ont progressé de 21,8% par rapport à 2007 ; malgré

le fléchissement des importations des huiles brutes de pétrole (-2,4%). Cette évolution est attribuable à l'achat ponctuel de certains minerais qui a entraîné la hausse du poste « Produits minéraux » d'environ 184 milliards.

En 2008, les importations de produits alimentaires destinés à la consommation des ménages (18,2% des importations) ont augmenté de 35,1% par rapport à 2007 pour s'établir à 463,4 milliards. Cette évolution résulte de la hausse des achats des produits de première nécessité notamment les poissons de mer congelés (+31,3%), le lait en poudre ou concentré (+22,2%), le riz (+28,5%), les huiles de palme raffinées (+38,8%) et les préparations alimentaires à base de céréales (+36,8%).

Les machines et appareils mécaniques ou électriques (12% des importations) ont enregistré une hausse de 13,2% par rapport à 2007, en relation avec les importations des appareils pour la téléphonie, des appareils d'émission radiophonique, des antennes et appareils de réception de radio et télévision, des ordinateurs et accessoires ainsi que des fils, bobinages et câbles.

Les matériaux de construction, métaux communs et leurs ouvrages (6,1% des importations) enregistrent un accroissement de 5,9%, sous l'impulsion des achats des produits de fonte, fer et acier (+65%).

En se situant à 216,7 milliards en 2008, les importations de pièces détachées et de matériel de transport ont doublé par rapport à 2007. Il s'agit précisément des achats de voitures de tourisme et de transport de marchandises, des motocycles et des appareils de navigation fluviale ou maritime.

Les chaussures, matières textiles et leurs ouvrages (3% des importations) ont progressé de 12,5% en liaison avec les achats des articles textiles confectionnés (friperie notamment) et des fibres synthétiques ou artificielles.

Au premier semestre 2009, les importations de biens enregistrent un accroissement de 4,9% par rapport à la même période de l'année précédente pour se situer à 1 251,1 milliards. Cette hausse est également observée sur un grand nombre de principaux produits importés. Les importations hors pétrole reculent de 0,7% et se chiffrent à 1 024,1 milliards.

Par rapport au premier semestre 2008, en dehors des produits minéraux qui présentent une baisse (-24,8%), les autres groupes de produits enregistrent des hausses. Il s'agit notamment des « pièces détachées et matériel de transport » (+79,8%) ; des « matières plastiques, caoutchouc et produits des industries chimiques » (+12,8%) ; des « machines et appareils mécaniques ou électriques » (+12,5%) ; des « matériaux de constructions, métaux communs et leurs ouvrages » (+10,2%) ; des « produits alimentaires destinés à la consommation finale des ménages » (+8,3% en valeur) et des « chaussures, matières textiles et leurs ouvrages » (+3%).

Tableau 31: Evolution des importations par principaux groupes de produits

Libellés	2007		2008		jan - juin 08		Jan - juin 09		Variation	
	Q	V	Q	V	(a)		(b)		(b/a)	
					Q	V	Q	V	Q	V
Poissons de mer congelés	138,5	59,6	149,5	78,2	68,0	32,5	100,1	56,4	47,1	73,3
Animaux et produits du règne animal	153,2	80,2	163,0	99,4	75,0	43,8	107,9	66,1	43,8	51,0
Céréales	694,3	124,0	838,2	199,1	516,9	120,3	424,2	85,5	-17,9	-28,9
Produits du règne végétal	797,5	165,6	937,4	247,5	561,2	142,4	490,6	114,6	-12,6	-19,6
Huiles brutes ou raffinées	30,8	11,1	37,9	15,3	19,5	7,4	29,0	14,8	48,7	101,3
Graisses et huiles animales ou végétales	36,6	14,1	45,2	19,4	22,4	8,9	32,3	16,6	43,9	85,3
Sucres raffinés de canne ou de betterave	73,8	21,1	52,9	21,8	15,6	6,9	19,1	8,4	22,1	22,1
Produits alimentaires industriels	164,4	83,1	154,7	97,1	63,6	39,7	87,5	57,1	37,7	43,9
Clinkers	663,8	29,7	513,7	30,5	218,8	12,8	389,8	22,8	78,1	79,0
Hydrocarbures	1 592,7	733,5	2 032,4	713,8	589,3	183,6	1 154,8	257,6	96,0	40,3
Huiles brutes de pétrole	1 421,6	687,3	1 913,6	670,6	524,6	161,8	1 027,2	227,1	95,8	40,3
Carburants et lubrifiants	114,0	31,8	39,8	19,7	18,8	8,7	90,4	20,1	381,0	129,8
Produits minéraux	2 581,3	782,2	3 592,0	953,0	1 675,7	393,4	1 739,2	295,8	3,8	27,8
Produits chimiques inorganiques	102,2	22,5	103,9	23,8	60,2	13,0	41,9	10,6	-30,5	-18,7
Produits pharmaceutiques	6,6	62,1	5,6	54,0	2,6	25,1	4,3	34,0	63,9	35,7
Engrais	111,4	20,1	86,6	23,5	60,9	14,4	47,6	11,6	-21,8	-19,0
Produits des industries chimiques	272,0	191,2	248,8	185,6	150,1	92,0	125,8	104,5	-16,2	13,6
Matières plastiques et caoutchouc	73,0	82,2	74,4	86,0	36,3	42,4	42,8	47,0	17,6	10,9
Friperie	34,0	26,6	35,7	29,1	15,9	13,2	19,8	15,2	24,5	15,0
Matières textiles et leurs ouvrages	53,7	54,0	115,8	62,8	83,1	28,4	31,8	30,4	-61,8	7,0
Chaussures, coiffures, parapluies...	9,1	13,6	8,7	13,3	3,2	7,0	5,6	6,0	74,3	-13,4
Produits céramiques	67,5	13,2	75,1	13,5	39,9	6,8	44,3	9,5	11,2	39,6
Ouvrages en pierre, ciment et verre	95,2	23,1	107,3	23,6	51,7	10,4	62,3	14,7	20,4	41,8
Fonte, fer et acier	105,8	34,5	158,4	56,9	80,7	24,9	50,0	17,8	-38,1	-28,8
Ouvrages en fonte, fer et acier	43,3	61,8	38,9	48,6	19,4	23,5	20,4	30,8	5,3	30,8
Métaux communs et leurs ouvrages...	162,2	124,3	211,1	132,6	106,6	61,1	79,0	64,0	-25,9	4,8
Machines et appareils mécaniques	118,9	172,5	142,7	187,0	119,2	101,5	21,4	94,2	-82,0	-7,2
Machines et appareils électriques	27,1	96,0	30,7	116,9	14,0	56,5	17,3	83,5	23,7	47,9
Machines et appareils Mécaniques ou électriques	146,0	268,4	173,4	303,8	133,2	158,0	38,8	177,7	-70,9	12,5
Véhicules automobiles; tracteurs	60,5	126,1	68,9	143,6	32,8	70,1	37,1	98,0	13,0	39,7
Matériel de transport	65,3	144,5	126,3	216,7	54,1	117,9	58,5	211,9	8,1	79,8
Total des importations hors pétrole		1 435,0		1 868,8		1 030,9		1 024,1		-0,7
Total général des importations		2 122,3		2 539,5		1 192,7		1 251,1		4,9

Source: MINFI/DGD, DAE

CHAPITRE VII : LES SECTEURS SOCIAUX

La politique sociale du Cameroun est axée sur la promotion de l'éducation universelle, l'amélioration de l'état de santé des populations, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la protection sociale de la petite enfance et des personnes marginales, la promotion de la jeunesse, de l'emploi, et de l'habitat social. En 2009, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 537,9 milliards contre 459,4 milliards en 2008, soit une hausse de 17,1%.

7.1 Education

En matière d'éducation, les objectifs poursuivis ont porté sur : (i) l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif par l'élargissement de l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités ; (ii) le développement d'un partenariat efficace entre les différents acteurs et, (iii) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif. En 2009, les ressources allouées à ce secteur représentent 17,3% du budget de l'Etat, soit une enveloppe de 397 milliards, en augmentation de 12,5%.

7.1.1 Enseignements maternel et primaire

En 2009, l'éducation de base a bénéficié d'une enveloppe de 153,1 milliards, en hausse de 3,9% par rapport à l'exercice précédent. Les ressources provenant des fonds PPTE et C2D se chiffrent à 34,1 milliards contre 15,1 milliards en 2008. La subvention accordée aux enseignements privés maternel et primaire se maintient à 3,1 milliards.

Les actions menées ont porté essentiellement sur :

- la construction de 21 écoles maternelles, 7 ENIEG, 2 écoles primaires dans la zone frontalière du Lac Tchad, 2 écoles primaires dans la zone de Bakassi et, 1 523 salles de classe dans le primaire (dont 856 sur fonds PPTE et C2D) ;
- l'aménagement de 400 salles de classe sur fonds C2D, 8 écoles maternelles, 49 écoles publiques, 3 ENIEG et 9 édifices publics abritant les inspections d'arrondissement, délégations régionales et départementales ;
- l'acquisition de 64 600 tables-bancs dans le primaire (dont 47 290 sur fonds PPTE et C2D) et de 1043 bureaux de maîtres sur fonds PPTE ;
- le renforcement de la supervision pédagogique et des contrôles réguliers et inopinés sur le terrain ;
- la poursuite de la contractualisation des enseignants avec le recrutement en septembre 2009 de 6490 instituteurs dont 2 000 maîtres des parents, 115 instituteurs handicapés, 100 instituteurs pour les écoles des casernements militaires et 4 275 instituteurs titulaires du CAPIEMP ;
- l'application des nouveaux programmes qui visent à doter les élèves d'un minimum requis de compétences ;
- le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.

Pour améliorer l'environnement éducatif, 172 blocs latrines et 52 blocs administratifs (bureaux de directeur) ont été construits sur fonds PPTE et C2D. Les travaux de construction de 9 inspections d'arrondissement, 4 délégations régionales et 7 délégations départementales ont démarré. Cinq clôtures et 58 points d'eau dont 50 sur C2D ont été construits et 14 écoles primaires raccordées aux réseaux AES SONEL et CAMWATER.

En 2009, dans le domaine de la coopération bilatérale, la Chine a achevé les constructions et l'équipement de 2 écoles publiques à Nanga Eboko et à Guider. Pour ce qui est du projet « don

japonais », les deux actions entreprises en 2008 se sont poursuivies à savoir : le financement des programmes de formation pour le renforcement des capacités du personnel enseignant et l'envoi de volontaires japonais dans certaines écoles en vue d'encadrer le personnel enseignant. Les travaux de construction et d'équipement de la 4^e phase du projet devraient débuter en novembre 2009, il s'agit de 10 écoles primaires publiques dont 5 à Ngaoundéré, 4 à Bertoua et 1 à Bélabo. La fin de ces travaux est prévue en décembre 2010.

Dans les enseignements maternel et primaire publics, le nombre de salles de classe est passé de 45 927 en 2008 à 46 192 en 2009 et les effectifs d'enseignants de 53 852 à 54 050. La quasi stagnation des effectifs des enseignants s'explique par les départs à la retraite et l'exode des instituteurs vers d'autres administrations. Il convient toutefois de signaler que la grande partie des enseignants contractualisés faisaient déjà partie des effectifs des enseignants et ont tout simplement changé de statut.

Tableau 32 : Evolution du nombre de salles de classe, des élèves et des enseignants dans l'enseignement primaire et maternel

		2007/2008			2008/2009		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Maternel	Public	2 484	5 263	99 874	2 499	5 134	101 023
	Privé	5 286	7 329	163 981	5 949	7 583	186 702
	Total	7 770	12 592	263 855	8 448	12 717	287 725
Primaire	Public	43 443	48 589	2 509 249	43 693	48 916	2 581 729
	Privé	19 809	20 948	692 228	25 988	23 197	765 387
	Total	63 252	69 537	3 201 477	69 681	72 113	3 347 116

Source : MINEDUB

Dans l'enseignement primaire, le ratio élèves/maître est resté stable et se situe à 46 en 2009. Celui élèves/salle de classe s'est amélioré de 3 points et est de 48. Pour atteindre l'objectif du millénaire dans l'éducation de base, à savoir 40 élèves par maître et par salle de classe, le déficit est de 11 565 enseignants et 13 997 salles de classe. Par rapport à 2008, ce déficit se réduit de 2 577 enseignants et 5291 salles de classe.

Tableau 33 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe

		2007/2008		2008/2009	
Enseignement		Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe	Elèves/enseignant	Elèves/salle de classe
Maternel	Public	19	40	20	40
	Privé	22	31	25	31
	Ensemble	21	34	23	34
Primaire	Public	52	58	53	59
	Privé	33	35	33	29
	Ensemble	46	51	46	48

Source : MINEDUB

Entre 2008 et 2009, les taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement primaire ont régressé. Ils sont passés de 79,5% à 76,9% pour le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), de 82,5% à 78,6% pour le First School Leaving Certificate (FSLC) et de 99,8% à 99,6% pour le CAPIEMP.

7.1.2 Enseignement secondaire

Les ressources budgétaires allouées en 2009 aux enseignements secondaires se sont élevées à 204,5 milliards, en hausse de 21,1% par rapport à 2008. Une subvention de 1,5 milliard a été accordée à l'enseignement secondaire privé.

Au cours de l'année scolaire 2008/2009, ce niveau d'enseignement s'est enrichi de 186 créations d'établissements et de 136 autorisations d'ouverture. Parallèlement, 42 CES et CETIC ont été transformés en lycées. L'enseignement secondaire a accueilli 1 263 503 élèves encadrés par 59 958 enseignants. Le ratio élèves/salle de classe s'est amélioré et est passé de 52 en 2007/2008 à 46 en 2008/2009. Il demeure cependant élevé dans le public, soit 54 élèves par salle de classe. Le ratio élève/enseignant demeure quasi stable.

Tableau 34: Evolution des effectifs des élèves et des enseignants dans l'enseignement secondaire

		2007/2008		2008/2009*	
		Enseignants	Elèves	Enseignants	Elèves
Secondaire Général (ESG)	Public	19 783	535 319	22 552	719 438
	Privé	14 608	286 543	17 383	328 384
	Total	34 391	821 862	39 935	1 047 822
Secondaire Technique (EST)	Public	7880	109 347	11 233	130 521
	Privé	7 711	71 643	8 790	85 160
	Total	15 591	180 990	20 023	215 681

Source : MINESEC, * chiffres provisoires

En 2009, dans le cadre de l'amélioration des infrastructures scolaires, 230 salles de classe, 20 blocs administratifs, 40 ateliers et 10 salles informatiques ont été construits. Les travaux de construction des 6 délégations régionales et des bâtiments de l'OBC et du GCE BOARD se poursuivent. Les fonds PPTE ont permis de construire et d'équiper 675 salles de classe, 80 blocs sanitaires et 1 CETIC dans la zone rétrocédée de Bakassi et, 12 centres de ressources multimédia ont été aménagés et équipés.

Tableau 35 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe en 2007/2008 et 2008/2009

Enseignement	2007-2008		2008-2009	
	Elèves/ enseignant	Elèves/ salle de classe	Elèves/ enseignant	Elèves/salle de classe
Public	23	60	25	54
Privé	16	43	16	36
Ensemble	20	52	21	46

Source : MINESEC

En 2009, les taux de réussite aux examens officiels dans l'enseignement secondaire général francophone ont régressé par rapport à la session de 2008. Le taux de réussite au BEPC a diminué de 13,9 points et celui du Probatoire de 7,2 points. Dans l'enseignement secondaire technique francophone, les taux sont globalement en baisse, hormis ceux du CAP commercial, du Probatoire technique commercial et du Baccalauréat technique. Dans l'enseignement secondaire anglophone, ils sont en augmentation exceptés ceux des GCE Technical Level et du Probatoire de brevet de technicien.

Tableau 36: Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2008	Session 2009	Examens	Session 2008	Session 2009
BEPC	51,1	37,2	Brevets Professionnels Industriels	52,6	42,2
CAP Commerciaux	27,5	36,2	Brevets Professionnels Commerciaux	21,0	17,7
CAP Industriels	42,9	39,8	Brevets d'Etudes Professionnels Industriels	50,0	41,2
BACC-ESG	50,4	50,4	GCE-General Ordinary Level	40,3	53,9
BACC-EST (commerciaux)	37,1	56,9	GCE-General Advanced Level	57,8	70,1
BACC-EST (industriels)	38,1	47,2	GCE-Technical Ordinary Level	39,4	35,1
PROB-ESG	39,5	32,3	GCE-Technical Advanced Level	60,5	33,4
PROB-EST (commerciaux)	27,2	32,6	Probatoire Technique in English	23,0	40,0
PROB-EST (industriels)	28,9	22,4	PROB de brevet de technicien in English	55,5	39,2
PROB brevet technicien	35,7	26,4	Baccalauréat Technique in English	55,0	58,4
Brevets de Techniciens	44,0	27,0	Brevets de Techniciens in English	43,0	54,3

Source : MINESEC

7.1.3 Enseignement supérieur

Le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 39,4 milliards en 2009 contre 36,6 milliards en 2008, soit une augmentation de 7,6%. Une subvention d'un montant de 13,3 milliards a été mise à la disposition des Universités d'Etat en vue de l'amélioration des infrastructures.

Les activités de l'exercice 2009 concernent :

- la poursuite de la mise en place du système Licence-Master-Doctorat et de la mise en œuvre du projet d'appui à la gestion des initiatives rentables et à la professionnalisation, la création et l'opérationnalisation de la zone franche universitaire, l'élaboration de la stratégie de développement de la formation technologique et professionnelle en zone CEMAC ;
- la construction de : 2 blocs pédagogiques à l'Université de Yaoundé I, 1 bloc pédagogique à l'ENS annexe de Bambili, 2 blocs pédagogiques à l'Université de Buéa, 1 amphithéâtre et 2 salles de TD à l'Université de Dschang, 2 centres médico-social et des TIC à l'Université de Ngaoundéré, 1 bloc pédagogique, la maison de l'enseignant et 2 amphithéâtres à l'Université de Yaoundé II, 1 bloc pédagogique et 2 amphithéâtres à l'Université de Douala et, du rectorat de l'ENS de Maroua ;
- la poursuite des travaux de construction de l'institut des Beaux Arts de Foumban ;
- le démarrage des travaux de construction de 2 blocs de logement et d'un restaurant universitaire à l'Ecole Normale Supérieure de Maroua ;
- les ouvertures effectives de la Faculté des Beaux Arts de Foumban et du second cycle à l'ENS annexe de Bambili ;
- la réhabilitation de l'ENSET de Douala, de l'ENS - Annexe de Bambili, l'IUT de Bandjoun, l'IUT de Ngaoundéré et de l'ESSTIC de l'Université de Yaoundé II.

Tableau 37: Répartition des étudiants et des enseignants

	2006/ 2007		2007/2008		2008/2009*	
	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants
Université de Buéa	237	11 866	275	10 775	307	11 667
Université de Douala	449	23 687	605	31 716	641	36 994
Université de Dschang	329	11 581	403	13 692	427	15 375
Université de Ngaoundéré	181	11 543	264	12 552	298	13 651
Université de Yaoundé I	713	31 974	935	33 507	952	35 407
Université de Yaoundé II	270	25 059	266	28 630	426	31 069
Université de Maroua					113	6 571
Instituts privés	nd	16 391	nd	20 060	nd	23 373
TOTAL	2 179**	132 101	2 748**	150 932	3 164**	174 107

Source : MINESUP, * estimation, ** Total hors IPES, nd = non disponible

Au cours de l'année académique 2008/2009, le nombre d'étudiants est estimé à 174 107 contre 150 932 en 2007/2008, soit une hausse de 15,3%. Dans les Universités d'Etat, 150 734 étudiants sont encadrés par 3 164 enseignants. Le ratio étudiants/enseignant est de 48 contre 55 en 2007/2008.

Tableau 38: Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant)

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Université de Buéa	50	39	38
Université de Douala	53	52	58
Université de Dschang	35	34	36
Université de Ngaoundéré	64	48	46
Université de Yaoundé I	45	36	37
Université de Yaoundé II	93	108	73
Université de Maroua			58
Ensemble	61	55	48

Source : MINESUP

7.2 Santé

Le budget du Ministère de la Santé est passé de 83,7 milliards en 2008 à 113,3 milliards en 2009, soit 4,9% du budget de l'Etat. Ce secteur bénéficie par ailleurs du soutien de nombreux financements extérieurs pour divers programmes dans les principaux domaines d'intervention que sont la lutte contre la maladie, le programme élargi de vaccination et l'amélioration de l'offre de soin de santé.

7.2.1 Lutte contre la maladie

7.2.1.1 Sida

Dans le domaine de la prévention, 597 352 personnes y compris les femmes enceintes ont été testées au VIH/SIDA en 2008 et 11% d'entre elles étaient séropositives. En ce qui concerne la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, sur les 18 975 femmes enceintes testées séropositives, 5,7% d'enfants nés ont été testés séropositifs à la Polymerase Chain Reaction (PCR). S'agissant de la prévention de la contamination lors des rapports sexuels, 33 629 358 préservatifs dont 143 593 préservatifs féminins ont été distribués.

Pour ce qui est du traitement, la file active des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV est passée de 45 605 en décembre 2007 à 59 960 à fin 2008. En 2009, le nombre de PVVIH éligible au traitement à ARV est estimé à 75 000.

7.2.1.2 Paludisme

La mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme (2007-2010) a permis en 2008 d'améliorer la prise en charge et la prévention.

En matière de prise en charge, l'objectif est d'étendre la couverture des populations en Artemisinin Combined Therapy (ACT) à travers toutes les structures sanitaires. Ainsi, en 2008, 1 655 430 doses d'ACT ont été distribuées par le Système National d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels (SYNAME) en complément des 802 515 doses restées en stock l'année précédente. La prise en charge à domicile du paludisme s'est poursuivie avec la fourniture d'un stock de démarrage de 314 180 doses d'ACT aux 15 491 relais communautaires déjà formés pour cette activité. La lutte antivectorielle s'est poursuivie par la distribution de 756 615 moustiquaires imprégnées aux ménages avec enfants de moins de 5 ans dans quatre régions.

Au premier semestre 2009, 466 250 moustiquaires imprégnées ont été gratuitement distribuées aux femmes enceintes.

7.2.1.3 Tuberculose

En 2008, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) a organisé des campagnes qui ont permis de dépister 24 729 personnes dont 8 059 personnes ont été déclarées malades et mises sous traitement. Le taux de guérison a été de 76%. En outre, 338 personnels de santé, 934 chefs de Centre de Santé Intégré (CSI) et 931 membres communautaires ont été formés aux mesures préventives de prise en charge des malades à domicile.

Au premier semestre 2009, 12 724 personnes ont été dépistées positives, dont 7 413 nouveaux cas.

7.2.1.4 Onchocercose

En 2008, avec l'appui de 21 305 distributeurs communautaires, le Programme National de Lutte Contre l'Onchocercose a atteint une couverture thérapeutique de 73% ; la couverture géographique est estimée à 95,3%.

7.2.1.5 Ulcère de Buruli

En 2008, 250 nouveaux cas ont été détectés et pris en charge dans les centres de santé d'Ayos, Bankim, Mbonge et Ngoantet. Une équipe médicale suisse a procédé gratuitement à la chirurgie réparatrice couplée d'une rééducation appropriée sur 60 anciens malades.

7.2.1.6 Diabète et hypertension artérielle (HTA)

Le taux de prévalence du diabète est de 6,7% en 2008. Grâce aux conventions signées entre le MINSANTE et certains partenaires (LIFESCAN, NOVO NORDISK) le glucomètre et l'insuline coûtent quatre fois moins cher dans les centres diabétiques. Une vaste campagne de dépistage de l'hypertension artérielle/diabète a été menée sur l'ensemble du territoire en collaboration avec la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC).

Une campagne de dépistage, en collaboration avec la Cameroon Heart Foundation, a permis de tester 5 000 personnes pour les affections cardiovasculaires dans toutes les régions. La relance de la chirurgie cardiaque à l'Hôpital Général de Yaoundé sur financement belgo-camerounais, a conduit à des opérations à cœur ouvert sur 11 patients en octobre 2008 avec un taux de succès de 100%.

7.2.1.7 Epilepsie

En 2008, cette affection représente 15,8% des consultations neurologiques chez les adultes et 1,9% des consultations pédiatriques.

7.2.1.8 Cancer

Afin de réduire la morbidité et la mortalité liées à cette affection, le Comité National de Lutte contre le Cancer mène des campagnes de prévention, de détection précoce et la prise en charge des cas.

Au premier semestre 2009, les actions gratuites ci-après ont été menées : la mise à disposition dans les hôpitaux de référence du matériel de chirurgie; les opérations chirurgicales de 6 malades cancéreux indigents ; le dépistage de 1665 femmes et 457 hommes. Sur fonds PPTE, l'acquisition et la distribution des antimitotiques et antalgiques a permis de réduire de 75% leurs prix.

7.2.1.9 Choléra

Cette maladie a fait sa réapparition dans le Grand Nord au mois de septembre 2009 et, 204 cas sont déjà enregistrés dont 31 décès. Des campagnes de sensibilisation sont organisées et la prise en charge des malades est gratuite.

7.2.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Ce programme vise à accroître le taux de couverture vaccinale de la population et contribue à réduire la morbidité et la mortalité.

En fin d'année 2008, les taux de couverture vaccinale sont de : 84,0% (objectif national 86%) en DTC-HepB3, 79,9% pour la rougeole et 76,3% pour l'antitétanique pour femmes enceintes (VAT2+). Le taux de couverture vaccinale cible (au moins 80%) pour tous les antigènes a été atteint dans 73 districts de santé sur 113 attendus. Au premier semestre 2009, le taux de couverture vaccinale de la population pour les antigènes est supérieur à 60%.

Tableau 39: Evolution de la couverture vaccinale au Cameroun (en %)

Antigènes	2005	2006	2007	2008	1 ^{er} semestre 2009
BCG	86,9	85,0	81,4	86,2	75,5
DTC3*	79,3	80,6	82,5	84,0	72,8
POLIO 3	79,3	78,2	81,3	81,9	70,8
VAR	68,3	72,5	73,8	79,9	67,9
VAT2+	60,2	62,2	67,0	76,3	60,4
VAA	68,3	72,2	73,5	77,3	66,2

Source : MINSANTE

N.B. : VAR = rougeole ; VAT2+ = antitétanique pour femmes enceintes ; DTC3* = DTC+ HepB- antigène de référence
VAA = fièvre jaune

7.2.3 Amélioration de l'offre de soins et services de santé

En 2008, la carte sanitaire a été élargie par la création de 4 Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA), 64 Centres de Santé Intégré (CSI), 148 cabinets de soins, 2 hôpitaux privés, 15 Centres de Santé Ambulatoires (CSA), 2 cabinets médicaux sanitaires et 20 centres de santé confessionnels.

En 2009, des hôpitaux régionaux ont été dotés de centres d'hémodialyse (Bamenda, Garoua) et d'imagerie médicale (Bertoua, Ebolowa). Par ailleurs, 19 jeunes cadres de santé, formés sur l'hémodialyse, ont été affectés à Bamenda et Garoua. S'agissant de l'imagerie médicale, 13 personnels de santé (techniciens de maintenance et médecins) ont été formés sur site dans les deux villes.

En 2010, il est prévu de doter les hôpitaux régionaux de Maroua et Buéa de centres d'hémodialyse et ceux de Ngaoundéré et Bafoussam de centres d'imagerie médicale.

En ce qui concerne les ressources humaines, 900 personnels de santé ont pris leur retraite et, 2 355 personnels de santé tous grades confondus ont été recrutés. .

7.3 Emploi

Selon les résultats de la troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 3) réalisée en 2007, le taux de chômage élargi est estimé à 5,5%, avec un pic de 16,2% dans les villes de Douala et de Yaoundé. Ces deux métropoles concentrent les trois quart de chômeurs. Le chômage est plus accentué en milieu urbain (12,8%) qu'en milieu rural (1,5%). L'exode rural et les difficultés d'insertion professionnelle en seraient les principales causes.

En 2009, le Gouvernement poursuit sa croisade contre le chômage des jeunes. A cet effet, 23 000 jeunes ont été accueillis et sensibilisés lors de la Semaine Emplois Jeunes organisée par le Fond National de l'Emploi à l'occasion de la fête de la jeunesse. Cet organisme a en outre accueilli et orienté 12 350 chercheurs d'emploi, placé en emplois salariés 9 879 chômeurs, formé 2 543 individus, financé 1 231 projets et inséré en emplois indépendants 1 877 promoteurs, soit un total de 11 756 chercheurs d'emploi insérés.

Le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) a organisé dix séminaires régionaux de formation de 456 maîtres-artisans. Sur le plan opérationnel, ses activités ont porté sur l'information et la sensibilisation des acteurs du secteur informel sur la collecte des dossiers et l'appui au financement des microprojets. Sur près de 3 000 dossiers reçus dans les Secrétariats Techniques Régionaux, 1 353 projets ont été retenus pour une enveloppe de 800 millions, soit 80 millions par région.

Deux autres projets sont en cours d'exécution : le Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication de Matériel Sportif (PIFMAS) et, le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U). Ces projets ont permis de générer environ 4 500 emplois directs et près de 9 000 emplois indirects. S'agissant du PAJER-U, 53 jeunes formés ont été placés en emplois salariés, tandis que 87 autres sont en attente de placement. Sur les 1 295 jeunes formés et ayant élaborés des plans d'affaires, 908 micro-activités et 35 juniors entreprises ont été financés et accompagnés.

Par rapport à l'amélioration de l'offre de formation professionnelle, 219 instituteurs vacataires en service dans les SAR/SM ont été contractualisés. Les activités concernant le placement de la main d'œuvre ont été menées, avec l'agrément de 9 entreprises de travail temporaire.

En ce qui concerne l'emploi formel dans le secteur privé, les effectifs connaîtraient une progression de 3,6% entre 2008 et 2009, d'après les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par le MINFI. Cette augmentation serait portée par le secteur primaire (9%), le secteur secondaire (1,5%) et le secteur tertiaire (2,2%).

7.4 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

Le Gouvernement poursuit ses activités relatives à l'assistance et la protection des couches défavorisées et, la promotion et l'encadrement de la jeunesse, de la femme et de la famille. Au cours de l'année 2008 et au premier semestre 2009, trois départements ministériels ont poursuivi leurs activités en faveur de ces catégories de personnes.

7.4.1 Affaires sociales

Entre 2008 et 2009, le budget du Ministère des Affaires Sociales a augmenté de près de 34% et a permis de mener les activités visant la protection sociale de l'enfance, la promotion de la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion sociale.

7.4.1.1 Protection sociale de l'enfance

En 2008, 60 670 Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) ont été pris en charge. Au premier semestre 2009, 10 729 autres ont bénéficié des appuis divers avec la contribution des partenaires. Par ailleurs, 120 intervenants ont été formés dans l'utilisation des outils d'identification des enfants et leur prise en charge. Des actions ont été également menées en faveur de la protection de

la petite enfance en détresse ou des Enfants ayant Besoin de Mesures Spéciales de Protection (EBMSP) notamment le placement familial de 22 enfants abandonnés et la validation du guide sur le système de parrainage des OEV.

S'agissant de la lutte contre la marginalisation des couches vulnérables, le projet de lutte contre le phénomène des Enfants De la Rue (EDR) a permis d'en identifier 462, parmi lesquels 119 sont rentrés en famille et 63 ont été placés dans les institutions.

Concernant l'encadrement des jeunes filles en danger moral, 155 ont reçu une formation socioprofessionnelle dans les centres de réhabilitation.

7.4.1.2 Solidarité nationale et lutte contre l'exclusion sociale

En 2008, des aides et subventions d'un montant global de 191 millions ont été octroyées aux couches les plus vulnérables de la population et à leurs structures d'encadrement. Par rapport à 2007, le montant des aides médicales est passé de 8,2 millions à 17,6 millions et celui des aides scolaires de 1,2 million à 12,3 millions. Le montant des aides pour l'achat des appareillages pour personnes handicapées représente 50% des aides totales. Une subvention de 40 millions a été accordée aux œuvres sociales privées. Le Document de Politique de la Solidarité Nationale et, l'Avant Projet de loi cadre portant organisation de la Solidarité au Cameroun ont été validés et transmis aux Services du Premier Ministre.

S'agissant de la lutte contre l'exclusion sociale, une lettre circulaire conjointe MINESUP-MINAS relative au renforcement de l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants handicapés ou vulnérables dans les Universités d'Etat a été signée le 09 juillet 2008. En 2009, le guide pratique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et édifices publics a été publié.

Dans le cadre de la promotion des droits des populations marginales, notamment l'accès à la citoyenneté et aux services sociaux de base, le Projet d'Appui au Développement Economique et Social (PADES) des Baka qui vise à long terme à contribuer à leur intégration, a permis l'établissement de 467 actes de naissance aux enfants Baka et la formation de 24 personnes ressources à l'utilisation des registres de déclaration de naissance. Leur accès aux soins de santé a été amélioré par l'équipement de 3 formations sanitaires en petit matériel ; 9 autres ont reçu une provision de médicaments de première nécessité. En outre, 51 accoucheuses traditionnelles Baka ont été recyclées et équipées en kits de première nécessité et une aide médicale d'urgence a été apportée à 30 personnes nécessiteuses de cette communauté.

7.4.2 Promotion de la femme et de la famille

Dans ce domaine, l'accent a été mis sur la promotion du développement social et économique à travers la sensibilisation, le plaidoyer, l'accompagnement, le renforcement des capacités et les appuis multiformes.

Au cours de l'année 2008, les actions visant la promotion sociale de la femme ont été menées dans le but de lutter contre les violences faites aux femmes. Ainsi, 13 « lignes vertes » ont été ouvertes dans les délégations régionales de la promotion de la femme et de la famille pour les dénonciations des cas de violence. Environ 2 000 femmes victimes de violences ont été prises en charge dans les services chargés de l'écoute, du conseil et de l'orientation. Dans le cadre de la lutte contre l'excision, des exciseuses professionnelles, reconverties sur la base d'un protocole, ont remis solennellement et symboliquement leur matériel de travail le 10 octobre 2008 à Kousséri. Dans le même registre, 3 500 personnes ont été sensibilisées sur la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF). Près de 44 points focaux genres des organismes publics et parapublics ont été formés à l'approche genre, avec le concours du PNUD et de la Coopération canadienne.

L'encadrement de la femme et de la jeune fille s'est poursuivi dans le cadre du projet « mise en place d'un dispositif d'appui aux femmes pauvres dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) » financé par les ressources PPTE. Ainsi, 83 426 femmes et jeunes filles ont été formées dans 47 Centres.

En matière de promotion économique, les actions de renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat ont porté sur :

- la dotation d'une centaine de groupes de femmes en petit matériel agro-pastoral ;
- la distribution de matériels didactiques dans 57 CPFF pour un montant global de 49,6 millions ;
- la constitution d'un répertoire d'associations regroupées en filière ;
- la formation de 6 150 femmes au management associatif, à l'élaboration des plans d'action, à la gestion et à la pratique des Activités Génératrices de Revenu (AGR) ;
- le financement de 1 931 projets pour un montant de 270,5 millions.

En 2009, pour améliorer les conditions de travail de la femme rurale, 17 associations ont reçu des dons (houes, machettes, brouettes, etc.), 6 500 femmes rurales ont été formées notamment à l'élevage des poulets, la broderie et l'artisanat.

Dans le cadre de la promotion du bien être de la famille : (i) 400 familles victimes d'inondation à Nkolbisson ont été encadrées ; (ii) 500 aides scolaires ont été octroyées ; (iii) 2 622 mariages ont été célébrés, et (iv) 3 200 familles ont été reçues en médiation conseil familial et conjugal.

7.4.3 Encadrement de la Jeunesse

En ce qui concerne l'insertion socioéconomique de cette tranche sensible de la population, des efforts continuent d'être consentis notamment à travers le PAJER-U, le PIFMAS et la restructuration des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).

Dans le cadre du PIFMAS, 16 unités supplémentaires de production de matériel sportif sont en cours de financement. Des travaux de construction, de réfection et de réhabilitation des CMPJ et/ou foyers sont en cours de réalisation dans plusieurs localités.

Le Conseil National de la Jeunesse sera bientôt mis en place ; les textes de bases ont été adoptés le 16 janvier 2009.

CHAPITRE VIII : L'EXECUTION DU BUDGET 2009 ET LE PROJET DE BUDGET 2010

8.1 Présentation du projet de loi de règlement de l'exercice 2008

Le budget voté de l'exercice 2008 était équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 276 milliards. L'ordonnance du 23 septembre 2008 portant loi des finances rectificative, a pris en compte l'impact de la flambée des cours du pétrole durant les huit premiers mois de l'exercice, la revalorisation des salaires dans la fonction publique, les exonérations douanières sur les biens de première nécessité et les subventions versées à la SONARA pour compenser les manques à gagner liés au blocage des prix à la pompe.

La loi des finances rectificative a ajusté le budget de l'exercice au montant équilibré en recettes et en dépenses de 2 482 milliards, soit une augmentation de 206 milliards (+9,1%) par rapport au budget voté (ou initial).

Le projet de loi de règlement constate des encaissements pour 2 353 990 394 932 FCFA s'agissant des recettes, et des paiements de 2 054 539 861 733 FCFA pour les dépenses.

En recettes, le taux de réalisation est de 94,8% par rapport aux prévisions de 2 482 milliards. Les recettes pétrolières connaissent un dépassement de 191 milliards avec un taux de réalisation de 134,8%. A l'inverse, les décaissements restent faibles sur les tirages pour les prêts projets où le taux de réalisation est de 38,7%.

Tableau 40 : Recettes de l'exercice 2008

	Budget Primitif	Ajustements	Budget Ajusté	Réalisations	Taux (%)
I - RECETTES PROPRES	2 022 000 000 000	206 000 000 000	2 228 000 000 000	2 188 346 658 965	98,2
- RECETTES FISCALES	1 302 030 000 000	15 000 000 000	1 317 030 000 000	1 306 607 395 909	99,2
- AUTRES RECETTES	719 970 000 000	191 000 000 000	910 970 000 000	881 739 263 056	96,8
II - EMPRUNTS ET DONNS	254 000 000 000		254 000 000 000	165 643 735 967	65,2
TOTAL DES RECETTES (I+II)	2 276 000 000 000	206 000 000 000	2 482 000 000 000	2 353 990 394 932	94,8

Source : MINFI/DGTCFM, DAE

En dépenses, le projet affiche un taux d'exécution de 82,8% par rapport aux dotations dans la loi de finances rectificative. Par chapitre et par nature économique, il convient de souligner une consommation satisfaisante des crédits budgétaires de l'exercice 2008 exceptions faites de quelques ministères où les niveaux d'exécution sont bas (Transports, Eau et énergie, ...).

Tableau 41: Dépenses de l'exercice 2008 par chapitre et par nature économique

LIBELLES	DOTATIONS INITIALES	DOTATIONS FINALES	ENGAGEMENTS	ORDONNAN- CEMENTS	TAUX (%)
1 PRC	48 754 000 000	43 258 000 000	41 120 886 604	41 055 711 504	94,9
2 SRPRC	4 697 000 000	4 295 000 000	3 714 358 514	3 714 142 505	86,5
3 AN	9 877 000 000	9 877 000 000	9 876 952 002	9 876 952 002	100,0
4 SPM	10 909 000 000	9 398 000 000	9 259 543 301	9 237 862 284	98,3
5 CES	2 140 000 000	2 049 000 000	2 032 000 000	2 032 000 000	99,2
6 MINREX	24 284 000 000	23 034 000 000	12 899 332 092	12 890 772 059	56,0
7 MINATD	27 887 000 000	27 494 000 000	24 664 766 236	23 525 655 731	85,6
8 MINJUSTICE	23 389 000 000	21 171 000 000	17 075 886 898	17 035 194 112	80,5
9 COUR SUPREME	4 222 000 000	3 670 000 000	3 615 289 809	3 599 963 787	98,1
11 CONSUPE	3 780 000 000	3 612 180 001	3 401 217 605	3 367 068 759	93,2
12 DGSN	53 039 000 000	53 385 000 000	45 980 109 115	45 949 687 180	86,1
13 MINDEF	155 203 000 000	151 988 000 000	138 950 757 715	138 905 944 883	91,4
14 MINCULT	4 669 000 000	4 133 000 000	3 296 826 708	3 285 676 979	79,5
15 MINEDUB	119 218 000 000	159 246 000 000	132 172 463 272	131 965 019 104	82,9
16 MINSEP	17 898 000 000	16 302 000 000	12 061 701 788	11 962 215 993	73,4
17 MINCOM	6 062 000 000	5 836 000 000	5 312 080 131	5 111 505 585	87,6
18 MINESUP	36 974 000 000	37 082 000 000	30 854 176 205	29 930 758 696	80,7
19 MINRESI	12 905 000 000	12 493 000 000	9 288 285 236	9 206 103 151	73,7
20 MINFI	52 163 000 000	50 212 000 000	39 769 595 787	39 655 188 046	79,0
21 MINCOMMERCE	4 778 000 000	4 473 000 000	3 312 506 496	3 307 783 622	74,0
22 MINEPAT	32 617 000 000	57 007 000 140	51 842 180 568	51 289 375 226	90,0
23 MINTOUR	4 097 000 000	3 782 000 000	3 436 346 023	3 426 649 779	90,6
25 MINESEC	176 156 000 000	176 809 000 000	155 754 051 753	155 327 976 247	87,9
26 MINJEUN	7 211 000 000	6 858 000 000	6 303 890 964	6 128 848 284	89,4
28 MINEP	6 583 000 000	6 281 000 000	3 125 426 724	3 031 550 666	48,3
29 MINIMIDT	4 136 000 000	3 793 000 000	3 642 255 714	3 641 347 841	96,0
30 MINADER	54 966 000 000	60 263 354 000	40 888 958 275	39 845 281 962	66,1
31 MINEPIA	12 131 000 000	15 163 000 000	11 665 487 158	11 569 954 429	76,3
32 MINEE	27 233 000 000	26 911 000 000	12 763 142 654	10 973 651 112	40,8
33 MINFOF	21 001 000 000	20 240 000 000	11 800 807 478	11 711 996 573	57,9
35 MINEFOP	5 939 000 000	5 542 000 000	4 883 319 874	4 872 464 455	87,9
36 MINTP	176 356 000 000	187 849 000 000	132 603 345 025	130 434 560 842	69,4
37 MINDAF	11 792 000 000	11 275 000 000	8 658 392 151	8 061 914 710	71,5
38 MINDUH	45 776 000 000	76 787 000 000	68 880 392 439	42 181 430 868	54,9
39 MINPMEESA	4 406 000 000	4 051 000 000	3 914 664 415	3 912 341 866	96,6
40 MINSANTE	94 179 000 000	95 290 645 860	77 537 877 411	72 193 221 685	75,8
41 MINTSS	4 060 000 000	3 890 000 000	3 191 820 248	3 171 847 087	81,5
42 MINAS	5 969 000 000	5 619 000 000	4 502 793 353	4 477 471 150	79,7
43 MINPROFF	5 553 000 000	5 112 000 000	3 990 358 160	3 963 542 802	77,5
45 MINPOSTEL	11 208 000 000	11 157 000 000	9 719 765 227	9 616 323 307	86,2
46 MINTRANS	35 865 000 000	35 139 000 000	11 887 330 319	11 804 704 646	33,6
50 MINFOPRA	11 583 000 000	11 631 000 000	11 099 953 523	11 093 193 479	95,4
55 Dette intérieure	95 000 000 000	95 000 000 000	96 209 881 034	96 209 881 034	101,3
56 Dette publique d'investissement	103 000 000 000	103 000 000 000	102 593 320 869	102 593 320 869	99,6
57 Dette publique intérieure	408 000 000 000	406 606 000 000	379 261 868 165	378 466 563 738	93,1
60 Interventions de l'Etat	109 000 000 000	218 000 000 000	199 814 840 646	199 744 952 708	91,6
65 Dépenses communes	55 335 000 000	55 335 000 000	48 783 075 769	48 600 189 400	87,8
92 Participations diverses	9 000 000 000	83 000 000 000	35 180 954 029	35 180 954 029	42,4
93 Réhabilitations	35 000 000 000	47 600 819 999	47 201 916 702	45 399 144 957	95,4
TOTAL DES DEPENSES	2 276 000 000 000	2 482 000 000 000	2 099 797 152 187	2 054 539 861 733	82,8

Source : MINFI/DGTCFM, DAE

La classification sectorielle apporte une meilleure lisibilité sur l'efficacité des politiques mises en œuvre par les pouvoirs au cours de l'exercice 2008. Le constat est que la consommation des crédits s'améliore dans la plupart des secteurs par rapport aux années antérieures.

Tableau 42: Ventilation sectorielle des dépenses sur le budget 2008

LIBELLES	DOTATIONS INITIALES	DOTATIONS FINALES	ENGAGEMENTS	ORDONNAN-CEMENTS	TAUX (%)
0- DEPENSES NON REPARTIES PAR FONCTIONS	609 805 934 000	607 900 635 900	581 289 370 405	580 494 065 978	95,5
1- SOUVERAINETE	133 547 437 000	122 619 999 852	105 263 850 516	105 083 866 337	85,7
2- DEFENSE ET SECURITE	211 320 957 000	207 995 197 705	186 365 155 696	186 283 697 427	89,6
3- ADMINISTRATION GENERALE	327 771 788 000	356 921 981 862	282 879 901 273	279 012 853 188	78,2
4- ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	376 610 331 000	414 301 378 614	357 235 381 784	355 429 586 803	85,8
5- COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS	37 621 445 000	34 387 625 000	28 238 997 161	27 908 764 453	81,2
6- SANTE	103 561 823 000	104 566 429 421	86 631 254 928	81 282 658 128	77,7
7- AFFAIRES SOCIALES	17 130 000 000	16 168 450 000	13 231 371 500	13 161 561 035	81,4
8- INFRASTRUCTURES	285 098 574 000	325 214 445 240	239 752 552 586	208 286 586 918	64,0
9- PRODUCTION ET COMMERCE	173 531 711 000	291 923 856 406	218 909 316 338	217 596 221 468	74,5
TOTAL	2 276 000 000 000	2 482 000 000 000	2 099 797 152 187	2 054 539 861 733	82,8

Source : MINFI/DGTCFM, DAE

Le budget de l'Etat consolidé en recettes et en dépenses dégage un solde excédentaire de **299 450 533 199 FCFA** pour l'exercice 2008.

Tableau 43: Budget consolidé de l'exercice 2008

	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation (%)
RECETTES	2 482 000 000 000	2 353 990 394 932	94,8
DEPENSES	2 482 000 000 000	2 054 539 861 733	82,8
SOLDE		299 450 533 199	

Source : MINFI/DGTCFM, DAE

L'excédent a permis d'apurer les restes à payer des exercices 2007 et 2006 pour un montant de 246,9 milliards suivant le tableau ci-après. Le reste de l'excédent qui s'élève à 52,6 milliards a accru les disponibilités réelles en trésorerie dans les comptes du Trésor Public ouverts à la BEAC.

Tableau 44: Recettes de l'exercice 2008 affectées au règlement des instances

LIBELLE	MONTANT
Biens et services 2007	79 466 183 455
Investissement 2007	94 992 237 789
Autres dépenses de personnel 2007	3 459 602 463
Transfert 2007	5 344 491 598
Subventions 2007	13 058 731 262
Participations et réhabilitations 2007	7 393 887 002
PSTE 2007	21 652 599 151
PSTE 2006	10 511 110 416
Salaires 2007	9 282 179 334
Pensions 2007	1 710 591 233
TOTAL	246 871 613 703

Source : MINFI/DGTCFM, DAE

8.2 Réalisations provisoires et estimations de l'exercice 2009

L'exécution du budget 2009 a connu un ralentissement marqué de l'économie mondiale, puis une remontée des cours du pétrole, et la faiblesse du dollar américain par rapport à l'euro. L'activité économique nationale déjà atone a encore faibli malgré une timide reprise depuis le deuxième trimestre. Cette conjoncture n'est pas de nature à favoriser la mobilisation des recettes. Les réalisations de l'exercice devraient donc être en dessous des prévisions de la loi de finances.

8.2.1 Ressources budgétaires totales

Les ressources budgétaires totales inscrites dans la loi de finances 2009 s'élèvent à 2 301,4 milliards et se répartissent en 89,3% de recettes internes et 10,7% de ressources extérieures. Au 30 juin 2009, leurs réalisations se chiffrent à 978,4 milliards, soit un taux de 42,5%. Au 31 décembre 2009, elles sont estimées à 2 231,8 milliards.

8.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Les prévisions des recettes budgétaires internes de l'exercice 2009 sont de 2 054,4 milliards. Au terme du premier semestre 2009, les recouvrements se situent à 922,7 milliards, soit un taux de réalisation de 44,9%. Les recettes internes sont estimées à 1 951,8 milliards à fin décembre 2009 et sont composées de recettes pétrolières et non pétrolières.

8.2.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières sont prévues à 519,4 milliards dans la loi de finances 2009. A fin juin 2009, les réalisations sont de 187,2 milliards, soit un taux de 36%. Elles se répartissent en 122,8 milliards de redevance SNH et 64,4 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Les recettes pétrolières sont estimées à 504,4 milliards au 31 décembre 2009, dont 314,4 milliards de redevance SNH et 190 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

8.2.1.1.2 Recettes non pétrolières

Les prévisions des recettes non pétrolières pour l'exercice 2009 sont de 1 535 milliards. Au 30 juin 2009, leurs recouvrements sont de 735,5 milliards, soit un taux de réalisation de 47,9%. Elles sont évaluées à 1 447,4 milliards au 31 décembre 2009 et se décomposent en impôts et taxes intérieurs, recettes douanières et recettes non fiscales.

8.2.1.1.2.1 Impôts et taxes intérieurs

Au premier semestre 2009, les recettes des impôts et taxes se chiffrent à 462,7 milliards, soit un taux de réalisation de 48,1% par rapport aux prévisions de 961 milliards. Pour ce qui est des principales composantes, l'impôt sur les sociétés non pétrolières est de 133,8 milliards et la TVA de 128,7 milliards. Les recettes des impôts et taxes sont estimées à 891,2 milliards au 31 décembre 2009.

8.2.1.1.2.2 Recettes douanières

A fin juin 2009, les recettes douanières s'élèvent à 228,4 milliards, soit un taux de réalisation de 48,8% par rapport aux prévisions de 468 milliards. Elles sont principalement constituées de droits de douanes à l'importation de 111,5 milliards et de TVA à l'importation de 105,2 milliards. Les recettes douanières se situeraient à 459,2 milliards à fin décembre 2009.

8.2.1.1.2.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent notamment les recettes des services et des domaines, les dividendes, les cotisations pour la retraite et le droit de transit pétrolier. Les recouvrements à fin juin 2009 s'élèvent à 44,4 milliards, soit un taux de réalisation de 41,9% par rapport aux 106 milliards prévus dans la loi de finances. Au 31 décembre 2009, ces recettes sont estimées à 97 milliards.

8.2.1.2 Ressources budgétaires extérieures

Les ressources budgétaires extérieures, constituées des prêts au titre des projets d'investissement et des dons, sont prévues dans la loi de finances à 247 milliards. Les décaissements effectifs au terme des six premiers mois de l'exercice 2009 se chiffrent à 55,7 milliards, dont 10,4 milliards au titre des prêts projets et 45,3 milliards de dons. Leur taux de réalisation est de 22,6% par rapport aux prévisions. Les ressources extérieures sont estimées à 280 milliards au 31 décembre 2009, dont 104 milliards de prêts projets et 108 milliards de dons. Le dépassement ainsi projeté résulte du prêt de 68 milliards obtenu auprès du FMI au titre de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE).

Tableau 45: Ressources budgétaires de l'exercice 2009

RUBRIQUES	Loi de	Réalizations	Estimations	Taux
	Finances			de réalisation
	2009	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2009 (%)
I- RECETTES INTERIEURES	2054,4	922,7	1951,8	44,9
Recettes pétrolières	519,4	187,2	504,4	36,0
- Redevance SNH	389,4	122,8	314,4	31,5
- IS pétrole	130,0	64,4	190,0	49,5
Recettes non pétrolières	1535,0	735,5	1447,4	47,9
* Impôts et taxes intérieurs	961,0	462,7	891,2	48,1
dont - TVA	329,0	128,7	312,1	39,1
- Droits d'accises	65,6	37,1	66,0	56,6
- IS non pétrole	215,3	133,8	183,3	62,1
* Recettes douanières	468,0	228,4	459,2	48,8
dont - TVA+Dts d'accises à l'import.	231,0	109,1	222,8	47,2
- Droits de douane à l'import.	224,9	111,3	212,6	49,5
* Recettes non fiscales	106,0	44,4	97,0	41,9
II- RESSOURCES EXTERIEURES	247,0	55,7	280,0	22,6
- Prêts projets	139,0	10,4	104,0	7,5
- Prêts (FMI)	0,0	0,0	68,0	
- Dons	108,0	45,3	108,0	41,9
RESSOURCES TOTALES (I+II)	2301,4	978,4	2231,8	42,5

Source : MINFI/DAE

8.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2009, le total des dépenses budgétaires se chiffre à 993,4 milliards contre 2 301,4 milliards prévus dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 43,2%. L'estimation au 31 décembre 2009 est de 2 231,8 milliards. Hormis les dépenses d'investissements sur financements extérieurs, les transferts et paiements de la dette intérieure, les estimations en fin d'année des différentes rubriques sont conformes aux prévisions et les évolutions sont données ci-dessous.

8.2.2.1 Dépenses de fonctionnement

Les dotations budgétaires au titre des dépenses de personnel de l'exercice 2009 se chiffrent à 624 milliards. A fin juin 2009, ces dépenses s'élèvent à 293,2 milliards et représentent un taux d'exécution de 47%.

Les dépenses de biens et services s'élèvent à 229,7 milliards au 30 juin 2009 sur une dotation budgétaire annuelle de 454 milliards, soit un taux d'exécution de 50,6%.

8.2.2.2 Dépenses de transfert et chapitres communs

Les dotations budgétaires annuelles au titre des pensions et des transferts et subventions de l'exercice 2009 s'élèvent à 245 milliards. A fin juin 2009, ces dépenses se situent à 124,7 milliards correspondant à un taux d'exécution de 50,9%. Au 31 décembre 2009, le niveau de ces dépenses devrait atteindre 217 milliards.

Les dépenses de pensions se situent à 49,2 milliards au 30 juin 2009 pour une dotation annuelle de 100 milliards, soit un taux d'exécution de 49,2%.

Les paiements relatifs aux transferts et subventions se chiffrent à 75,8 milliards au 30 juin 2009 pour une dotation budgétaire annuelle de 145 milliards, soit un taux d'exécution de 52,3%. L'estimation au 31 décembre 2009 est de 117 milliards.

8.2.2.3 Crédits d'investissement public

Les paiements au titre du budget d'investissement public s'élèvent à 156,5 milliards au 30 juin 2009 pour une dotation annuelle de 525 milliards, soit un taux d'exécution de 29,8%. L'estimation au 31 décembre 2009 est de 499 milliards.

Les dépenses sur ressources intérieures à fin juin 2009 se chiffrent à 102,2 milliards pour une prévision annuelle de 296 milliards, soit un taux d'exécution de 34,5%.

Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs se situent à 27,8 milliards au cours des six premiers mois de l'exercice 2009 sur des prévisions annuelles de 140 milliards, soit un taux d'exécution de 19,9%. L'estimation au 31 décembre 2009 est de 114 milliards.

Les dépenses de restructurations se chiffrent à 3 milliards à fin juin 2009 pour une dotation annuelle de 20 milliards, soit un taux d'exécution de 15%.

8.2.2.4 Dépenses PPTE

L'enveloppe globale prévue dans le budget 2009 s'élève à 78 milliards dont 9 milliards en fonctionnement et 69 milliards en investissement. Au 30 juin 2009, les dépenses réalisées sont de 31,9 milliards, soit un taux d'exécution de 40,9%. Elles se déclinent en 8,4 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 23,5 milliards de dépenses d'investissement, soit des taux d'exécution respectifs de 93,3% et 34,1%.

8.2.2.5 Dette publique

Le service de la dette publique au 30 juin 2009 s'élève à 165,9 milliards sur une dotation annuelle de 344,4 milliards, soit un taux d'exécution de 48,2%. Les paiements effectués au titre de la dette extérieure au cours de cette période sont de 48,4 milliards pour une dotation annuelle de 97,4 milliards, soit un taux d'exécution de 49,7%.

Les paiements au titre de la dette intérieure s'élèvent à 117,5 milliards sur une dotation annuelle de 247 milliards, ce qui correspond à un taux d'exécution de 47,4%. Ils comprennent 84,6 milliards d'amortissement du principal, 22,3 milliards de remboursement de crédits de TVA et 8,2 milliards d'arriérés intérieurs.

Les estimations au 31 décembre 2009 sont de 328,8 milliards dont 97 milliards pour la dette extérieure et 231,8 milliards pour la dette intérieure.

Au 30 juin 2009, l'encours de la dette publique était de 1 339 milliards, dont 912 milliards de dette extérieure et 427 milliards de dette intérieure. Cet encours s'élevait à 1 379 milliards au 31 décembre 2008, dont 936 milliards pour la dette extérieure et 442 milliards pour la dette intérieure. Cette évolution montre une diminution du stock de la dette de 3,1% entre les deux périodes.

Tableau 46: Dépenses budgétaires de l'exercice 2009

RUBRIQUES	Loi de finances 2009	Réalisations Au 30 juin 2009	Estimations au 31 décembre 2009	Taux de réalisation au 30 juin 2009 (%)
<i>I- Dépenses courantes</i>	1332,0	656,0	1304,0	49,2
Dépenses de personnel	624,0	293,2	624,0	47,0
Dépenses des Biens & Services	463,0	238,1	463,0	51,4
Dép. Biens & Serv. Hors PPTE	454,0	229,7	454,0	50,6
Dép. Biens & Serv. PPTE	9,0	8,4	9,0	93,3
Transferts et pensions	245,0	124,7	217,0	50,9
- Pensions	100,0	49,2	100,0	49,2
- Transferts et subventions	145,0	75,8	117,0	52,3
<i>II- Dépenses des investissements</i>	525,0	156,5	499,0	29,8
Sur financements extérieurs	140,0	27,8	114,0	19,9
Sur ressource propres.	365,0	125,7	365,0	34,4
- investissement hors PPTE	296,0	102,2	296,0	34,5
- PPTE investissement	69,0	23,5	69,0	34,1
Dépenses de restructurations	20,0	3,0	20,0	15,0
<i>III- Dépenses du C2D</i>	100,0	15,0	100,0	15,0
- biens et services	28,0	0,0	28,0	0,0
- investissements	72,0	15,0	72,0	20,8
<i>IVII- Service de la dette publique</i>	344,4	165,9	324,0	48,2
Dette extérieure	97,4	48,4	97,0	49,7
Dette intérieure	247,0	117,5	231,8	47,4
dont - amortissement du principal	153,0	84,6	137,8	55,6
- remboursement crédits TVA	62,0	22,3	62,0	36,0
- arriérés intérieurs	22,0	8,2	22,0	37,3
<i>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</i>	2301,4	993,4	2231,8	43,2

Source : MINFI/DAE

8.3 Projet de budget de l'exercice 2010

Suivant les options indiquées dans le DSCE, la politique budgétaire en 2010 va privilégier l'accroissement des investissements publics dans les secteurs sociaux (éducation, santé) et les secteurs productifs (infrastructures, agriculture, énergie) susceptibles de générer des emplois. Elle continuera parallèlement à soutenir la demande intérieure à travers notamment les effets induits liés à la contractualisation des agents temporaires et la hausse des effectifs dans la fonction publique. Face à ces impératifs en dépenses budgétaires, des mesures contra-cycliques sont envisagées pour pallier la baisse de la rente pétrolière et les manques à gagner en recettes fiscales. En plus du renforcement de l'efficacité des régies, il est prévu une ponction sur nos dépôts dans le système bancaire et un emprunt obligatoire pour financer les projets d'investissements structurants.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : i) une croissance du PIB de 3,9% dont 4,4% pour le PIB non pétrolier ; ii) un taux d'inflation projeté à 2% ; iii) un cours du baril de pétrole camerounais à 70 dollars et une

production de 25,3 millions de barils ; vi) un taux de change du dollar à 446 FCFA ; vii) un solde budgétaire global base engagement à environ -2,9% du PIB ; viii) un déficit extérieur courant plafonné à environ 6,8% du PIB. Sous ces hypothèses, l'enveloppe globale du projet de budget est proposée à 2 570 milliards, en hausse de 268,6 milliards par rapport au budget 2009, soit 11,7%.

8.3.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 47 : Ventilation des recettes budgétaires (en milliers)

LIBELLE				2009	2010	Variation (%)
			I- RECETTES PROPRES	2 054 400 000	2 149 000 000	4,6
			RECETTES FISCALES	1 429 030 000	1 440 030 000	0,8
7	2	1	Impôts sur les revenus des personnes physiques	108 500 000	134 824 000	24,3
7	2	3	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	215 000 000	191 730 000	-10,8
7	2	4	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	35 000 000	41 742 000	19,3
7	2	7	Impôts sur la propriété	4 000 000	2 018 000	-49,6
7	2	8	Impôts sur les mutations et les transactions	29 500 000	33 208 000	12,6
7	3	0	Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	536 500 000	555 582 000	3,6
7	3	1	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	167 700 000	170 553 000	1,7
7	3	2	Taxes sur des services déterminés	6 100 000	3 520 000	-42,3
7	3	3	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	18 500 000	5 485 000	-70,4
7	3	4	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	6 030 000	4 806 000	-20,3
7	3	5	Autres impôts et taxes sur les biens et services	12 000 000	8 230 000	-31,4
7	3	6	Droits et taxes à l'importation	240 480 000	259 150 000	7,8
7	3	7	Droits et taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	5 820 000	6 450 000	10,8
7	3	8	Droit d'enregistrement et de timbre	28 300 000	22 104 000	-21,9
7	3	9	Autres impôts et taxes non classés ailleurs	15 600 000	628 000	-96,0
			AUTRES RECETTES	625 370 000	708 970 000	13,4
1	7	1	Remboursements à l'Etat de la dette avalisée	1 000 000	1 238 000	23,8
1	7	2	Remboursements à l'Etat de la dette rétrocédée	1 000 000	3 295 000	229,5
5	1	2	Remboursement des avances consenties		205 000 000	
7	1	0	Droits et frais administratifs	13 752 800	11 752 800	-14,5
7	1	4	Ventes accessoires de biens	79 000	79 000	0,0
7	1	6	Ventes de prestations de services	16 366 100	13 566 100	-17,1
7	1	9	Loyers des immeubles et revenus des domaines	3 000 000	3 300 000	10,0
7	4	1	Revenus du secteur pétrolier	536 400 000	417 000 000	-22,3
7	4	5	Produits financiers à recevoir	21 000 000	16 967 000	-19,2
7	6	1	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et Assimilés relevant des APU	32 000 000	36 000 000	12,5
7	7	1	Amendes et condamnations pécuniaires	772 100	772 100	0,0
			II-EMPRUNTS ET DONNS	247 000 000	421 000 000	70,4
1	5	0	Tirages sur les emprunts multilatéraux directs à l'extérieur	101 000 000	104 129 000	3,1
1	5	1	Tirages sur les emprunts bilatéraux directs à l'extérieur	38 000 000	5 871 000	-84,6
1	6	1	Emissions des obligations du Trésor	0	200 000 000	
7	6	9	Dons exceptionnels de la coopération internationale	108 000 000	111 000 000	2,8
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT				2 301 400 000	2 570 000 000	11,7

8.3.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 1 440 milliards, en augmentation de 0,8%. Par rubriques, la TVA et les droits et taxes à l'importation, principales composantes, affichent respectivement des variations haussières de 3,6% et 7,8%. L'IRPP s'accroît de 24,3% et l'impôt sur les bénéfices des sociétés pétrolières baisse de 10,8%.

8.3.1.2 Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat augmentent de 13,4% en raison essentiellement de l'utilisation des dépôts auprès du système bancaire pour un montant de 205 milliards. Ce recours auprès du système bancaire permet d'atténuer la baisse des revenus du secteur pétrolier de l'ordre de 22,3%. En outre, il est prévu un accroissement de 12,5% des cotisations des personnels de l'Etat aux caisses de retraite.

8.3.1.3 Emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 421 milliards contre 247 milliards en 2009, soit une hausse de 70,4%. Elles comprennent 110 milliards de prêts et 111 milliards de dons. A ces deux rubriques, il convient d'ajouter l'émission des obligations par l'Etat à hauteur de 200 milliards pour financer les grands projets structurants.

8.3.2 Analyse des dépenses

Au titre de l'exercice 2010, les dépenses sont arrêtées à la somme de 2 570 milliards, selon la structure ci-après :

Tableau 48 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	Variation			
	2009	2010	%	Absolue
Dépenses de personnel	624	685	9,8	61
Achats de biens et services	491	554,6	13,0	63,6
Transferts et subventions	245	286	16,7	41
Dépenses en capital	597	676,8	13,4	79,8
Dette Publique	344,4	367,5	6,7	23,1
TOTAL	2 301,4	2 570	11,7	268,6

8.3.2.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel connaissent une hausse de 61 milliards. Elles devraient permettre d'une part, la prise en compte de l'impact financier de la contractualisation des temporaires et, d'autre part, les nouvelles prises en charge dans les ministères dont ceux des enseignements, de la santé, de la jeunesse, de la défense et à la Délégation Générale à la Sécurité Nationale.

8.3.2.2 Achat de biens et services

Les achats de biens et autres services sont destinés au fonctionnement des administrations. Leur accroissement de 63,6 milliards, soit 13,0% se justifie notamment par la nécessité d'apporter un suivi et un accompagnement adéquats à l'exécution des grands projets d'investissement en 2010.

8.3.2.3 Transferts et subventions

A l'effet d'assurer la formation permanente de son personnel à travers les bourses et les stages, d'entreprendre les opérations de transfert aux autres administrations publiques, de respecter les engagements de contribution aux organismes internationaux, l'Etat dispose pour l'année 2010 d'une enveloppe de 286 milliards, en hausse de 16,8% par rapport à l'année précédente. Cette rubrique intègre également la dotation générale de la décentralisation et celle relative à l'entrée en fonctionnement des démembrements d'ELECAM.

8.3.2.4 Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital s'élèvent à 676,8 milliards. Comparés aux 597 milliards de 2009, il y a une augmentation relative de 13,4% soit 79,8 milliards. Cette dotation est la confirmation de la réorientation de la politique de dépenses de l'Etat en faveur de l'investissement public, ceci en cohérence avec la stratégie de relance de la croissance. La répartition des dépenses en capital est la suivante : 656,8 milliards d'opérations de développement dont 160 milliards de financements extérieurs et 78,1 milliards pour les interventions en investissements (les fonds de contrepartie, le soutien aux filières de production, les dépenses liées à la réalisation des grands projets, ...) ; 15 milliards pour les réhabilitations ; 5 milliards pour les Participations.

8.3.2.5 Dette Publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2010 est en hausse de 23,1 milliards et se chiffre à 367,5 milliards. Sa répartition est la suivante : dette extérieure : 87,4 milliards contre 97,4 milliards en 2009 ; dette intérieure : 280,1 milliards contre 247 milliards en 2009.

La répartition par chapitres de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit entre 2009 et 2010 :

Tableau 49 : Autorisations des dépenses (en millions)

CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2009	2010	Variation (%)
1	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	50 609	57 343	13,3
2	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	6 302	6 677	6,0
3	ASSEMBLEE NATIONALE	13 710	15 350	12,0
4	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	10 874	13 100	20,5
5	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	2 122	2 362	11,3
6	RELATIONS EXTERIEURES	25 760	28 784	11,7
7	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION	30 124	35 992	19,5
8	JUSTICE	24 499	26 329	7,5
9	COUR SUPREME	4 614	5 085	10,2
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 926	6 529	32,5
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	63 249	73 842	16,7
13	DEFENSE	162 085	175 355	8,2
14	CULTURE	4 687	5 252	12,1
15	EDUCATION DE BASE	153 102	167 728	9,6
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	14 409	17 923	24,4
17	COMMUNICATION	6 568	7 376	12,3
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	39 433	43 711	10,8
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	12 586	13 157	4,5
20	FINANCES	52 027	53 371	2,6
21	COMMERCE	4 240	5 405	27,5
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	27 594	23 216	-15,9
23	TOURISME	4 264	4 340	1,8
25	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	204 507	208 624	2,0

CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2009	2010	Variation (%)
26	JEUNESSE	8 501	7 820	-8,0
28	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	5 200	5 806	11,7
29	INDUSTRIE, MINES ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	4 799	6 801	41,7
30	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	55 752	60 342	8,2
31	ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	15 684	20 488	30,6
32	ENERGIE ET EAU	18 202	44 614	145,1
33	FORETS ET FAUNE	20 778	17 547	-15,6
35	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	5 728	6 081	6,2
36	TRAVAUX PUBLICS	165 985	182 282	9,8
37	DOMAINES ET AFFAIRES FONCIERES	10 298	15 176	47,4
38	DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT	56 968	51 038	-10,4
39	ECONOMIE SOCIALE ET ARTISANAT	5 989	7 222	20,6
40	SANTE PUBLIQUE	113 330	123 701	9,2
41	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	4 119	4 322	4,9
42	AFFAIRES SOCIALES	7 442	7 589	2,0
43	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	5 903	5 728	-3,0
45	POSTES ET TELECOMMUNICATION	12 016	12 641	5,2
46	TRANSPORTS	15 167	11 758	-22,5
50	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	12 513	12 660	1,2
	TOTAL CHAPITRES MINISTERIELS (A)	1 466 665	1 600 467	9,1
55	PENSIONS	100 000	110 000	10,0
60	INTERVENTIONS DE L'ETAT (ELECAM, CONAC...)	132 800	158 000	19,0
65	DEPENSES COMMUNES	54 335	75 933	39,7
	TOTAL CHAPITRES COMMUNS (B)	287 135	343 933	19,8
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	97 800	87 400	-10,6
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	246 800	280 100	13,5
	TOTAL SERVICE DE LA DETTE (C)	344 600	367 500	6,6
90	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT	418 000	656 843	57,1
	Dont FINANCEMENT EXTERIEUR	140 000	160 000	14,3
92	PARTICIPATIONS	5 000	5 000	0,0
93	REHABILITATION / RESTRUCTURATION	15 000	15 000	0,0
	TOTAL OPERATIONS (D)	438 100	676 843	54,5
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	43 000	78 100	81,6
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT (A+B+C+D)	2 301 400	2 570 000	11,7

8.4 Mesures nouvelles : exposé des motifs

Dans sa Circulaire relative à la préparation du budget pour l'exercice 2010, le Président de la République a fixé les grandes orientations de la politique fiscale et financière pour ledit exercice. Les propositions d'ajustement de la législation fiscale en vigueur rentrent dans le droit fil desdites orientations et des engagements internationaux du Cameroun.

En matière douanière, le projet de loi finances 2010 se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale des mesures qui prévoient : l'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique ; le renforcement du dispositif du recouvrement des créances douanières ; le suivi comptable du droit du transit sur le pétrole du pipe-line ; la correction de certaines erreurs matérielles relevées dans la Loi de Finances 2000/2001.

1- Entrée en vigueur des Accords de partenariat économique

Le Gouvernement a signé en date du 18 janvier 2009, un accord d'étape vers un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne. Cet accord prévoit le démantèlement progressif des barrières tarifaires à l'entrée sur le territoire national des produits d'origine européenne.

2- Du recouvrement des créances douanières

Le transfert de compétence en matière de recouvrement à la Douane par la création des Recettes des Douanes par décret N°98/217 du 09 septembre 1998 n'a pas été suivi au plan légal et réglementaire par des dispositions de poursuites de la nature de celles attribuées aux Recettes des Impôts et aux Services du Trésor par la Loi N°98/009 du 1^{er} juillet 1998 portant Loi de Finances pour l'exercice 1998/1999.

Cela se justifie par l'existence desdites mesures dans le Code des Douanes de la CEMAC notamment les articles 134 à 139, 316 à 321, 348 à 351, 353 à 355, 360, 368 et 369.

Toutefois, les dispositions des articles ci-dessus relatives au recouvrement des droits et taxes des Douanes ne sont pas toujours clairement perçues par les opérateurs contribuables en termes d'une procédure précise. En outre, le renforcement des pouvoirs légaux du Receveur des Douanes et la clarification des procédures de recouvrement sont de nature à améliorer le taux de recouvrement, car les arriérés en douane restent une réalité et sont constitués non seulement des liquidations douanières mais aussi de toutes autres créances de l'Administration des Douanes non réglées à la date d'exigibilité.

Par ces motifs, il y aurait lieu de clarifier à l'intention des opérateurs contribuables l'application des articles ci-dessus du Code des Douanes relatifs à la procédure de recouvrement des droits et taxes de douane.

3- Du recouvrement du droit de transit sur le pétrole du pipe-line

La tendance baissière des recettes issues du recouvrement du droit de transit du pétrole tchadien pose un problème de leur suivi et de leur comptabilisation. Le Gouvernement estime que le recouvrement de ce droit doit être confié à l'Administration des Douanes, mieux placée pour s'assurer du contrôle et de la comptabilisation du volume et des quantités de ce pétrole à l'exportation.

4- De la correction d'erreurs matérielles de la Loi de finances 2000/2001

La lecture attentive des dispositions de la Loi de Finances 2000/2001 révèle le glissement de certaines erreurs matérielles sur les positions tarifaires de certains biens de première nécessité exonérés de TVA visés à l'annexe I de cette Loi. Il s'agit des libellés suivants :

N° DU TARIF		DESIGNATION
Au lieu de	Lire	
23.01.10.00	23.01.20.00	Farine, poudre, etc... de poisson, crustacés, de viande, d'abats impropres à l'alimentation humaine
29.37.91.00	39.37.12.00	Insuline et ses sels

ARTICLE DEUXIEME

1. Dispositions spécifiques aux APE

- a- L'entrée en vigueur au Cameroun de l'Accord d'étape vers un Accord de Partenariat Economique entre la Communauté Européenne et l'Afrique Centrale est fixée au 1^{er} janvier 2010.
- b- Les modalités d'application du régime préférentiel généralisé de l'Accord susvisé sont précisées par voie réglementaire.

2. Modalités de recouvrement des créances douanières

Les articles 134 à 139, 316 à 326, 348 à 351, 353 à 355, 368 et 369 du Code des Douanes CEMAC et le recouvrement des droits, taxes, amendes et autres frais incombant à l'Administration des Douanes sont mis en œuvre ainsi qu'il suit :

- a- Les redevables doivent s'acquitter spontanément de leur dette auprès de l'Administration des Douanes ;
- b- Lorsque le redevable ne s'est pas acquitté des droits, taxes, amendes et autres sommes dont il est tenu à la date d'exigibilité, le Directeur Général des Douanes ou le Chef de Secteur des Douanes compétent, lui adresse une lettre de rappel comportant outre les références de la créance, sa cause et son montant ;
- c- Le redevable est tenu de s'acquitter de sa dette dans un délai de huit (8) jours francs ;
- d- Si au terme du délai susvisé, le redevable ne s'est pas exécuté, le Directeur Général des Douanes ou le Chef de Secteur compétent soumet une contrainte rédigée suivant les prescriptions réglementaires au visa du juge conformément aux dispositions des articles 321 et 323 du Code des Douanes CEMAC ;
- e- Cette contrainte qui doit comporter copie du titre établissant la créance est visée sans frais par le juge d'instance ;
- f- Les juges ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, refuser le visa des contraintes qui leur sont présentées , sous peine d'être, en leur nom propre et privé, responsables des objets pour lesquels elles sont décernées ;
- g- La contrainte visée par le juge est signifiée à la personne du redevable ou à son domicile s'il en a, réel ou élu, dans le lieu de l'établissement du bureau, sinon au maire de la commune ou à défaut, à l'autorité régionale ou locale du lieu ;
- h- La contrainte visée est également servie aux banques du redevable pour exécution. Si les sommes disponibles dans les comptes du redevable s'avèrent insuffisantes pour éponger sa dette, le Directeur Général des Douanes ordonne la saisie de ses meubles et prend également une hypothèque sur ses immeubles conformément aux dispositions de l'article 358 du Code des Douanes CEMAC ;
- i- La saisie susvisée est matérialisée par un procès verbal de saisie rédigé conformément aux dispositions des articles 299 et 302 du Code des Douanes de la CEMAC. Dans le cas où les biens saisis ne peuvent être transportés dans un bureau des Douanes, le Receveur des Douanes signataire appose les scellés sur les immeubles abritant lesdits biens ;
- j- Sur instruction du Directeur Général des Douanes, le Chef de Secteur des Douanes compétent organise la vente des biens meubles saisis ainsi que les immeubles constitués en hypothèque suivant la procédure prescrite aux articles 371 à 374 du Code des douanes CEMAC.

3. Recours

- a- Après signification de la contrainte, toute contestation de l'action en recouvrement par le redevable est irrecevable ;
- b- Le recours en contestation de l'action en recouvrement est subordonné au respect de la procédure décrite aux articles 130 en ce qui concerne les liquidations supplémentaires faites à l'issue des vérifications des marchandises ou des contrôles différés et, 310 à 315 du Code des Douanes CEMAC ;
- c- L'action en contestation des liquidations supplémentaires est subordonnée à la production des éléments justificatifs du mal fondé des réclamations de l'Administration et d'une soumission contentieuse d'un montant représentant 50% des sommes dues, cautionnée par une banque de premier ordre.

4. Dispositions diverses

- a- Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux arriérés des créances douanières consécutives aux importations effectuées par les Administrations publiques dans le cadre de l'exécution des marchés publics financés par le budget de l'Etat ;
- b- Les recouvrements relatifs aux liquidations et amendes déterminées par les services centraux de la Direction Générale des Douanes ou le Ministre des Finances selon le cas, sont assignés en priorité à la recette des douanes du ressort du siège social ou du domicile du redevable.

CHAPITRE QUATRIEME : AUTRES DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIERES

ARTICLE CINQUIEME

- 1- La liquidation et le recouvrement du droit de transit sur le pétrole du pipe-line ressortit à la compétence de l'Administration des Douanes.
- 2- Les modalités d'application de ces dispositions sont précisées par voie réglementaire.

En matière fiscale, le projet de loi de finances 2010, se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale des mesures qui suivent :

ARTICLE 4 : Exonération des établissements publics administratifs hospitaliers à l'impôt sur les sociétés

La législation fiscale en vigueur consacre l'imposition à l'impôt sur les sociétés des établissements publics et organismes d'Etat jouissant de l'autonomie financière, y compris les établissements publics hospitaliers. La raison de cette imposition est d'établir une concurrence saine entre tous les acteurs économiques, publics ou privés.

Le dispositif proposé vise à dispenser les établissements publics hospitaliers de l'acquittement dudit impôt, en raison de la nécessité d'alléger leurs charges de gestion pour leur permettre d'améliorer leurs plateaux techniques d'une part. D'autre part, en raison de ce que ces établissements publics hospitaliers n'ont pas vocation première à faire des bénéfices, œuvrant dans le domaine social.

ARTICLE 7 : Déduction des libéralités, dons et subventions octroyés aux organismes de recherche dans les domaines de la santé et de l'agriculture

Les dispositions actuelles de l'article 7 du Code général des impôts limitent à 0,5% du chiffre d'affaires de l'exercice la déductibilité des dons, libéralités et subventions accordés par les entreprises à des œuvres et organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, sportif, scientifique et familial. La présente proposition vise à lever cette limitation pour les organismes de recherche, dans les domaines de la santé et de l'agriculture, en vue de faciliter l'accès aux soins pour tous les camerounais.

ARTICLES 21, 92 et 149: Détermination des personnes habilitées à retenir les impôts à la source

La législation en vigueur consacre la retenue à la source de l'impôt sur le revenu et la TVA par l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et les établissements publics administratifs. Ce dispositif mis en place pour sécuriser le recouvrement n'a pas atteint les objectifs escomptés.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour le reversement des sommes correspondantes, il est envisagé de consacrer exclusivement l'Etat comme personne habilitée à retenir les impôts à la source, les autres personnes morales de droit public devant dorénavant payer leurs partenaires contractuels en totalité, à charge pour ceux-ci d'accomplir leurs obligations déclaratives et de paiement auprès de leur structure fiscale de rattachement suivant les modalités réglementaires.

ARTICLE 43: Exonération des intérêts des titres d'emprunts émis par l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées

En vue de mobiliser l'épargne interne, l'Etat comme les collectivités territoriales décentralisées peuvent émettre des obligations. Pour promouvoir cette forme de mobilisation de l'épargne intérieure et accroître la capacité financière de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées en tant que promoteur du développement, le projet de Loi de finances 2010 établit l'exonération de l'IRPP les intérêts que générerait cette opération pour les souscripteurs.

ARTICLE 93: Précisions sur l'imposition des rémunérations issues de la vente directe par réseau

L'environnement économique national voit se développer un mode de distribution des produits assez particulier. Il s'agit d'un commerce s'effectuant à travers un système de vente dite «directe par réseau» ou encore «marketing de réseau». Les produits concernés sont essentiellement les produits parapharmaceutiques, les compléments alimentaires et les produits cosmétiques. La technique commerciale consiste à ne pas exposer les produits, mais à renseigner les clients potentiels sur la base d'un démarchage individuel et en chaîne. Le client n'achète le produit que sur présentation d'un agrément obtenu de son démarcheur.

Les rémunérations perçues mensuellement, communément appelées «bonus», sont fonction non seulement des achats pour sa propre consommation, mais également de la capacité de l'intermédiaire à développer un réseau de personnes agréées dans la distribution des produits en cause. Le système ainsi déroulé est généralement piloté à partir d'une société basée à l'étranger.

Le dispositif légal actuel ne permet pas une appréhension efficace des revenus servis dans ce cadre. En effet, les bonus sont centralisés par les compagnies étrangères. Ces compagnies aménagent pour les besoins de distribution desdits bonus, un programme informatique unique, qui s'accommode mal du système de taxation de l'impôt sur le revenu consacré par notre législation.

Les pays où ce mode commercial a vu le jour ont adopté pour des besoins de simplification, un prélèvement libératoire à la source, à taux proportionnel sur les bonus distribués. Le taux moyen observé est un taux proportionnel de 7%.

Le présent projet se propose d'encadrer ce mode de distribution afin d'éviter toute évasion fiscale. Il est suggéré d'instituer une retenue proportionnelle à la source libératoire de 7%, majoré de 10% au titre des centimes additionnels communaux ; soit un taux effectif de 7,7%.

ARTICLE 114: Elargissement des conditions d'éligibilité au régime fiscal particulier des projets structurants

En l'état actuel de la législation, le bénéfice des avantages du régime fiscal particulier des projets structurants est ouvert aux entreprises des secteurs agricole, industriel, énergétique, touristique et

de l'habitat social, à l'exclusion des entreprises qui œuvrent dans le domaine éducatif, sanitaire, sportif et culturel.

La présente proposition vise à supprimer cette exclusion, en permettant également aux entreprises des secteurs de l'éducation, du sport, de la culture et de la santé, d'être éligible au bénéfice des projets structurants. Cette mesure s'inscrit en droite ligne des facilités accordées au secteur de la santé et de l'éducation, et devrait faciliter l'implantation des grands projets sportifs ou culturels.

ARTICLE 118 et 119 : Régime des centres de gestion agréés

La loi de finances pour l'exercice 1996/1997 a institué les centres de gestion agréés afin de promouvoir, d'accompagner et de soutenir les petites et moyennes entreprises en matière de gestion et d'accomplissement de leurs obligations fiscales et comptables.

En vue de rendre ces centres plus attractifs, il est envisagé le relèvement des avantages fiscaux y attachés. A cet effet, il est proposé de passer de 10% à 25% d'abattement sur le bénéfice imposable.

ARTICLE 128 : Elargissement des exonérations de TVA à certains produits pharmaceutiques et sanitaires

L'article 128 du Code général des impôts dans sa rédaction actuelle n'exonère que quelques produits sanitaires et pharmaceutiques. Il s'agit, dans le cadre de cette loi de finances, d'étendre ce dispositif à d'autres produits de santé et pharmaceutiques, y compris des produits de laboratoires, les fauteuils roulants et véhicules pour invalides et les matériels médicaux. Concrètement, il est question d'introduire dans l'annexe 1 de l'article 128, les produits identifiés.

ARTICLE 135 (4) : Consécration d'un abattement de 40 % pour l'imposition à la TVA des entreprises de jeux de hasard et de divertissement

Le dispositif fiscal actuellement en vigueur impose les entreprises de courses hippiques au regard de la TVA sur l'intégralité de leur chiffre d'affaires, sans considération des sommes reversées aux parieurs. Afin de remédier à cette situation et d'imposer une base nette après distribution, la présente modification se propose d'introduire un abattement de 40%.

ARTICLE 142 : Limitation aux eaux minérales importées de l'imposition aux droits d'accise et soumission des boissons gazeuses au taux réduit desdits droits

La législation en vigueur soumet au droit d'accises, au taux général de 25%, entre autres, les boissons gazeuses et les eaux minérales importées ou produites localement. En raison de la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises camerounaises dans ce secteur, il est proposé d'une part de supprimer l'imposition aux droits d'accises pour les eaux minérales produites localement et, d'autre part, de soumettre les boissons gazeuses au taux réduit de 12,5%.

ARTICLE 143 (1): Suppression de la règle du décalage d'un mois pour les assujettis au régime du réel

Les dispositions actuelles de l'article 143 (1a) conditionnent l'exercice du droit à déduction de la TVA supportée par les entreprises sur leurs acquisitions de biens et services au respect de la règle dite du décalage d'un mois. En d'autres termes, une TVA supportée au cours du mois N n'est déductible que sur celle collectée au cours du mois N + 1.

Cette disposition qui pouvait se justifier lors de l'introduction de la TVA dans notre système fiscal se révèle dorénavant archaïque. Elle remet en cause la neutralité de cette taxe. En différant d'un mois le droit à déduction des assujettis, la loi les oblige à faire une avance de trésorerie à l'Etat mettant ainsi à mal la leur. Cette règle qui avait été établie dans un souci de sécurisation des

recettes de l'Etat ne trouve plus de fondement aujourd'hui où les principes de cette taxe sont suffisamment assimilés par les assujettis, notamment ceux du secteur structuré.

Afin de rétablir l'équité de la TVA et d'assurer sa neutralité sur la trésorerie des entreprises, le projet de loi de finances pour l'exercice 2010 propose la suppression de la règle du décalage d'un mois pour les assujettis au régime du réel.

ARTICLE 147 : Détermination du prorata de déduction pour les assujettis partiels

L'article 147 (4) du Code Général des Impôts détermine, pour les assujettis partiels, les modalités de déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ayant grevé leurs opérations, notamment par application d'un prorata de déduction. Le calcul de ce prorata en l'état actuel, est le rapport entre le chiffre d'affaires taxable et l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé par l'assujetti partiel.

Cette opération s'avère cependant pénalisante pour certains assujettis à la TVA. En effet, elle ne prend pas en compte au numérateur, le cas spécifique des opérations qui, bien que taxables par nature, sont exonérées par la volonté de l'Etat (conventions particulières, missions diplomatiques et organisations internationales, associations à but non lucratif).

Le présent projet se propose de corriger cette situation en suggérant, pour la détermination du prorata, d'inscrire au numérateur le chiffre d'affaires afférent aux exonérations par destination, afin d'augmenter la capacité de déduction des assujettis partiels et d'assurer par le fait même une neutralité de la TVA.

ARTICLE 186 : Ajustement des tarifs de la contribution des licences

La loi de finances pour l'exercice 2009 a consacré une nouvelle classification des boissons en retenant comme seul critère la teneur en alcool et en distinguant les boissons alcooliques, vins et bières compris, et les boissons non alcooliques.

Le législateur n'ayant pas disposé sur les implications de cette classification en matière de licence, il est proposé de tirer les conséquences de cette nouvelle classification dans le calcul des droits de licence acquittés par les professionnels du secteur des boissons alcooliques et non alcooliques.

ARTICLE 225 : Restauration de l'option pour la Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) au profit des sous-traitants pétroliers.

Dans loi de finances pour l'exercice 2009, les dispositions de l'article 225 du Code général des impôts avaient été modifiées pour permettre entre autres, la soumission au régime de droit commun (Impôt sur les sociétés) des entreprises se livrant aux activités de forage et de recherche pour le compte de compagnies pétrolières nationales, et ayant un établissement stable au Cameroun.

Cette réforme législative avait mis un terme à la possibilité qu'avaient ces entreprises d'opter pour la TSR. Il est apparu en pratique que ladite réforme pénalisait les entreprises du secteur qui sont soucieuses d'un système de taxation simple, lequel facilite le recouvrement et sécurise les recettes pour l'Etat.

Au regard des observations des intervenants du secteur et des analyses faites par l'Administration fiscale, il est proposé de restaurer le système de taxation antérieur, en permettant aux entreprises sous-traitantes des compagnies pétrolières, quel que soit leur lieu d'établissement, d'exercer l'option pour la TSR libératoire de toute autre imposition.

ARTICLE 245 : Aménagement des sanctions du défaut de paiement de la redevance forestière annuelle

Dans sa version actuelle, l'article 245 du Code général des impôts sanctionne le défaut de production de la caution bancaire dans les délais légaux impartis d'une annulation d'office du titre d'exploitation forestière. Outre que cette mesure ne permet pas de graduer la sanction, son édicition qui ne détermine pas la procédure à suivre, ne permet pas d'atteindre les objectifs escomptés. Bien plus, aucune allusion n'étant faite aux mesures conservatoires en matière de recouvrement des impôts, il s'est avéré difficile de recouvrer les impôts ou taxes exigibles en attente de la décision des instances compétentes.

Afin d'y remédier, le présent projet de loi entend, d'une part, disposer d'une graduation des sanctions qui parte de la suspension au retrait du titre. D'autre part, il se propose de déterminer les mesures conservatoires de recouvrement des recettes fiscales en attente d'une décision. Cette nouvelle rédaction présente ainsi le double avantage de garantir au contribuable ses droits, en prévoyant une montée graduelle des sanctions possibles, et en permettant de sécuriser les recettes fiscales.

ARTICLES 546 et 585 : Exonération des droits d'enregistrement pour les actes constitutifs et de prorogation de sociétés ainsi que les actes d'augmentation du capital social

La loi fiscale en vigueur soumet les actes de constitution, de prorogation de sociétés et les augmentations de capital aux droits d'enregistrement.

Le projet de loi de finances 2010 envisage d'exonérer dudit droit les actes de constitution, de prorogation de sociétés et les augmentations de capital des PME. Cette mesure a vocation à encourager la création des PME à des coûts fiscaux réduits et à accroître leur capacité financière. L'idée de restreindre cette mesure aux seuls PME procède de la faible capacité financière de celles-ci, en comparaison de leur contribution dans le tissu économique. La mesure envisagée constituerait un moyen de densifier leur capacité financière, et partant leur capacité de production des biens et services.

Les actes ci-dessus étant exonérés des droits d'enregistrement, il est logique de les dispenser également des droits de timbre gradué.

ARTICLES 578 : Exonération de la taxe sur la propriété foncière au profit des établissements hospitaliers et scolaires publics, privés et confessionnels

Cette proposition s'inscrit dans le sillage des dispositions ci-dessus (articles 4, 7, 114 et 128) relatives au soutien des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du sport et de la culture.

ARTICLE L4 : Suppression de la formalité de certification des DSF

La certification des DSF est jusqu'ici une condition probante des déclarations fiscales souscrites par les contribuables. Elle est devenue, au fil des ans, une formalité ne garantissant plus le caractère sincère et présumé probant des déclarations effectuées par les contribuables. Elle est à la base des conflits d'intérêts entre professionnels de la comptabilité et ceux de la fiscalité pour assurer les diligences y relatives.

Au regard du fait qu'elle est devenue un élément non probant de la comptabilité et onéreux pour les entreprises, le présent projet de loi de finances se propose de supprimer la certification.

ARTICLES L24 et L38 : Rationalisation de la procédure contradictoire en cas de contrôle

Le contrôle fiscal s'est parfois effectué pendant une durée anormalement longue. Cette situation altère le climat des affaires et constitue une gêne réelle pour les contribuables. Pour y faire face et

garantir et les droits du contribuable, il est envisagé la rationalisation du contrôle par l'encadrement des délais de notification des suites du contrôle et du respect du contradictoire.

Ainsi, il est imparti à l'Administration un délai de 30 jours pour notifier les suites du contrôle pour compter de l'achèvement des opérations sur place, sous peine de nullité. La prorogation de ce délai ne se justifie qu'en cas de survenance de circonstances exceptionnelles.

Le contribuable dispose d'un délai de trente (30) jours pour faire tenir ses observations à l'Administration. Ce délai peut toutefois être prorogé en cas de circonstances exceptionnelles dûment motivées.

Les dispositions de l'article L38 étant reprises exhaustivement dans la nouvelle formulation de l'article L24, il est proposé de le supprimer.

ARTICLES L26 : Délais de réponse de l'Administration aux observations du contribuable

Dans la loi de finances de l'exercice 2009, l'Administration a l'obligation de notifier dans un délai de 30 jours, au terme d'une opération de contrôle matérialisée par un procès-verbal de fin de contrôle, les résultats de l'opération. Mais, si le dispositif fiscal en vigueur fait obligation à l'Administration de répondre aux observations du contribuable consécutives à une notification de redressement, cette prérogative n'est pas encadrée par un délai. Cette situation engendre un allongement de la procédure de contrôle.

Le projet de loi de finances 2010 impose à l'Administration le délai d'un mois pour répondre aux observations du contribuable. Les modalités de computation de délais en matière de contrôle fiscal étant traitées à l'article L26, les dispositions de l'article L38 deviennent surabondantes. Aussi le présent projet envisage-t-il leur suppression.

ARTICLE L30 : Conséquence de la suppression de la formalité de certification sur la procédure de taxation d'office

L'article L30 du Code général des impôts consacre, comme motif substantiel ouvrant droit à taxation d'office par l'Administration fiscale, le fait pour un contribuable de ne pas présenter une comptabilité probante. Le caractère d'une comptabilité probante était présumé par la certification apposée par un expert comptable ou un comptable agréé en CEMAC.

Du fait de la proposition de suppression de la certification par le présent projet de loi de finances, il est logique de tirer les conséquences en matière de taxation d'office, la qualité de comptabilité probante ne pouvant plus être induite.

ARTICLE L49 : Renforcement du droit d'enquête

Afin de renforcer les prérogatives dont dispose l'administration fiscale en matière d'enquête, le présent projet se propose de consacrer la possibilité pour cette dernière de prendre copie des documents afférents à la comptabilité de l'entreprise d'une part et, d'autre part d'accéder aux locaux et moyens de transport à usage professionnel, aux terrains, et entrepôts de l'entreprise. Il s'agit de permettre à l'administration fiscale de procéder à la constatation matérielle des éléments physiques de l'exploitation.

ARTICLE L50 bis (nouveau) : Institutions des sanctions pour soustraction ou opposition au droit d'enquête

La législation fiscale en vigueur ne prévoit pas de sanction en cas de soustraction ou d'opposition au droit d'enquête. Afin de combler ce vide juridique et de rendre opératoire les sanctions prévues, la présente mesure propose la consécration d'une mise en demeure de s'exécuter, et en cas de refus persistant, l'application des sanctions constituées d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 000 de francs.

ARTICLE L106 : Institution de pénalités pour paiement tardif des impôts à versement spontané

L'article L106 du Code Général des Impôts prévoit que le paiement tardif de l'impôt entraîne l'application d'un intérêt de retard de 1,5% par mois de retard. La modicité de ce taux n'est pas rédhibitoire et ne concourt pas à l'atteinte de l'objectif poursuivi qui est d'améliorer le civisme fiscal.

S'agissant du cas particulier du paiement des impôts à versement spontané, il est proposé dans la présente loi d'affermir la sanction à l'égard des reliquataires et des défaillants, en instituant une pénalité de 10% par mois de retard.

ARTICLE SIXIEME Affectation de l'intégralité du produit des centimes additionnels communaux provenant de la TVA aux collectivités territoriales décentralisées

Les lois de finances pour les exercices 2005 et 2006 ont institué une retenue au profit de l'Etat d'une quote-part des centimes additionnels communaux sur la TVA afin de soutenir les efforts du Gouvernement dans l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Cet objectif ayant été atteint, il ne paraît plus opportun de maintenir cette mesure. Afin de soutenir durablement le processus de décentralisation en cours, il est proposé dans le cadre du présent projet de rapporter cette retenue et d'affecter l'intégralité du produit des centimes additionnels communaux aux communes et au FEICOM.

ARTICLE SEPTIEME Etalement de la déduction de la TVA supportée au cours du mois de décembre 2009 au cours de l'exercice 2010

Le présent projet de loi de finances propose la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de déductibilité de la TVA pour les assujettis au régime du réel. La présente mesure dispose des mesures transitoires, notamment pour ce qui est de la TVA supportée en décembre 2009, qui ne pourrait plus être déductible au cours du mois de janvier 2010 à la lumière des nouvelles dispositions. Aussi est-il prévu que ladite TVA soit déduite tout au long de l'exercice 2010, par douzième.

ARTICLE HUITIEME Réévaluation des immobilisations

La réévaluation des immobilisations est une opération qui permet d'actualiser la valeur d'un bien pour tenir compte de son utilisation économique et de l'érosion monétaire. La démarche consiste à remplacer des valeurs nettes comptables par des valeurs marchandes.

La réévaluation peut se faire selon deux modes : un mode légal selon des coefficients de réajustement tenant compte de l'inflation, et un mode libre effectué par les entreprises à un taux déterminé par elles.

Dans le cadre du présent projet, il s'agit d'instituer un régime de réévaluation légale touchant les immobilisations corporelles amortissables et non amortissables, afin de permettre aux entreprises d'améliorer leur information financière, et de présenter les bilans qui reflètent la réalité économique.